



First Session
Thirty-eighth Parliament, 2004

Première session de la
trente-huitième législature, 2004

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Official Languages

Chair:

The Honourable EYMARD G. CORBIN

Monday, December 6, 2004
Monday, December 13, 2004

Issue No. 4

Second and third meetings on:

The application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the Act

INCLUDING:
THE THIRD REPORT OF THE COMMITTEE
(Budget 2004-2005 for Special Study —
Application of the Official Languages Act)

APPEARING:

The Honourable Irwin Cotler, P.C., M.P.,
Minister of Justice and Attorney General of Canada

WITNESSES:
(See back cover)

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Langues officielles

Président :

L'honorable EYMARD G. CORBIN

Le lundi 6 décembre 2004
Le lundi 13 décembre 2004

Fascicule n° 4

Deuxième et troisième réunions concernant :

L'application de la Loi sur les langues officielles,
ainsi que des règlements et instructions en découlant,
au sein des institutions assujetties à la loi

Y COMPRIS :
LE TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Budget 2004-2005 — étude spéciale —
l'application de la Loi sur les langues officielles)

COMPARAÎT :

L'honorable Irwin Cotler, C.P., député,
ministre de la Justice et procureur général du Canada

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
OFFICIAL LANGUAGES

The Honourable Eymard G. Corbin, *Chair*

The Honourable John M. Buchanan, P.C., *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

* Austin, P.C.,
(or Rompkey, P.C.)

Chaput

Comeau

Jaffer

*Ex Officio Members

(Quorum 4)

Change in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Murray, P.C. was added (*December 1, 2004*).

* Kinsella,
(or Stratton)
Léger
Murray, P.C.
St. Germain, P.C.

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
LANGUES OFFICIELLES

Président : L'honorable Eymard G. Corbin

Vice-président : L'honorable John M. Buchanan, C.P.
et

Les honorables sénateurs :

* Austin, C.P.,
(ou Rompkey, C.P.)
Chaput
Comeau
Jaffer

* Kinsella
(ou Stratton)
Léger
Murray, C.P.
St. Germain, C.P.

*Membres d'office

(Quorum 4)

Modification de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Murray, C.P. est ajouté (*le 1^{er} décembre 2004*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, December 6, 2004
(7)

[Translation]

The Standing Senate Committee on Official Languages met at 5:10 p.m., this day, in Room 257, East Block, the Chair, the Honourable Senator Eymard G. Corbin, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Chaput, Comeau, Corbin, Léger and Murray, P.C. (5).

In attendance: From the Parliamentary Research Branch, Library of Parliament: Marie-Ève Hudon, analyst.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, November 3, 2004, the committee proceeded to study and report from time to time on the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the Act. (*See Issue No. 3, Monday, November 15, 2004, for the full text of the Order of Reference.*)

WITNESSES:

Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada:

Georges Arès, President;

Marielle Beaulieu, General Manager.

Mr. Arès made a statement and answered questions, with the help of Ms. Beaulieu.

At 6:35 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, Monday, December 13, 2004
(8)

[Translation]

The Standing Senate Committee on Official Languages met at 5:08 p.m., this day, in room 256-S, East Block, the Chair, the Honourable Eymard G. Corbin, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Buchanan, P.C., Chaput, Comeau, Corbin, Jaffer, Léger and Murray, P.C. (7).

In attendance: From the Parliamentary Research Branch, Library of Parliament: Marie-Ève Hudon and Andrée Tremblay, analysts.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, November 3, 2004, the committee proceeded to study and report from time to time on the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le lundi 6 décembre 2004
(7)

[Français]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd’hui à 17 h 10, dans la pièce 257 de l’édifice de l’Est, sous la présidence de l’honorable Eymard G. Corbin.

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Chaput, Comeau, Corbin, Léger et Murray, C.P. (5).

Aussi présente : De la Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement : Marie-Ève Hudon, analyste.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l’ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 3 novembre 2004, le comité poursuit son étude, afin d’en faire rapport de façon ponctuelle, de l’application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi. (*Le texte complet de l’ordre de renvoi se trouve dans le fascicule n° 3 du lundi 15 novembre 2004.*)

TÉMOINS :

Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada :

Georges Arès, président;

Marielle Beaulieu, directrice générale.

M. Arès fait une présentation puis, avec l’aide de Mme Beaulieu, répond aux questions.

À 18 h 35, le comité s’ajourne jusqu’à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le lundi 13 décembre 2004
(8)

[Français]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd’hui à 17 h 8, dans la pièce 256-S de l’édifice du Centre, sous la présidence de l’honorable Eymard G. Corbin.

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Buchanan, C.P., Chaput, Comeau, Corbin, Jaffer, Léger et Murray, C.P. (7).

Aussi présentes : De la Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement : Marie-Ève Hudon et Andrée Tremblay, analystes.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l’ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 3 novembre 2004, le comité poursuit son étude, afin d’en faire rapport de façon ponctuelle, de l’application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que les règlements et instructions en

under it, within those institutions subject to the Act. (*See Issue no. 3, Monday, November 15, 2004, for the full text of the Order of Reference.*)

APPEARING:

The Honourable Irwin Cotler, P.C., M.P., Minister of Justice and Attorney General of Canada.

WITNESSES:

Justice Canada:

Suzanne Poirier, General Counsel and Director, Francophonie, Justice in Official Languages and Bijuralism;

Marc Tremblay, General Counsel and Director, Official Languages Law Group;

Marc Giroux, Judicial Affairs Advisor, Minister's Office.

The Honourable Irwin Cotler, P.C., made a statement and answered questions with the help of Mrs. Poirier, Mr. Tremblay and Mr. Giroux.

It was moved by the Honourable Senator Comeau:

That the following reference documents, provided by Mr. Georges Arès, President of the Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, for his presentation to the committee at its December 6, 2004, meeting, be submitted as exhibits to the Clerk of the committee:

1. Reference document no. 1 entitled "Support for Official Languages Communities Program Funding, 1991-2003" (Exhibit 5900-1.38 / O1-SS-2, 4 '1');
2. Reference document no. 2 entitled "Structure of the Support for Official Language Communities Program (2002-2003 data)" (Exhibit 5900-1.38 / O1-SS-2, 4 '2');
3. Reference document no. 3 entitled "Selected examples of achievements by Francophone and Acadian communities in sectors funded by the Canada-Communities Agreements (1994-2004)" (Exhibit 5900-1.38 / O1-SS-2, 4 '3').

The question being put on the motion, it was adopted.

At 6:38 p.m., the committee suspended.

At 6:45 p.m., the committee resumed the meeting then proceeded *in camera* to consider future business.

At 7:11 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

La greffière du comité,

Gaëtane Lemay

Clerk of the Committee

dé coulant, au sein des institutions assujetties à la loi. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi se trouve dans le fascicule n° 3 du lundi 15 novembre 2004.*)

COMPARAÎT :

L'honorable Irwin Cotler, C.P., député, ministre de la Justice et procureur général du Canada.

TÉMOINS :

Justice Canada :

Suzanne Poirier, avocate générale et directrice, Francophonie, Justice en langues officielles et Bijuridisme;

Marc Tremblay, avocat général et directeur, Groupe du droit des langues officielles;

Marc Giroux, conseiller à la magistrature, cabinet du ministre.

L'honorable Irwin Cotler, C.P., fait une présentation puis, avec madame Poirier et messieurs Tremblay et Giroux, répond aux questions.

Il est proposé par l'honorable sénateur Comeau :

Que les documents de référence suivants, fournis par M. Georges Arès, président de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, lors de sa présentation devant le Comité à sa réunion du 6 décembre 2004, soient déposés auprès de la greffière du comité à titre de pièce :

1. Document de référence 1 intitulé « Financement du Programme d'appui aux communautés de langue officielle, 1991-2003 » (Pièce 5900-1.38 / O1-SS-2, 4 '1');
2. Document de référence 2 intitulé « Structure du programme d'appui aux communautés de langue officielle (données 2002-2003) » (Pièce 5900-1.38 / O1-SS-2, 4 '2');
3. Document de référence 3 intitulé « Quelques exemples de réalisations des communautés francophones et acadiennes dans des secteurs d'intervention des Ententes Canada-communautés (1994-2004) » (Pièce 5900-1.38 / O1-SS-2, 4 '3').

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 18 h 38, le comité suspend ses travaux.

À 18 h 45, le comité reprend ses délibérations à huis clos afin de discuter de travaux futurs.

À 19 h 11, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

REPORT OF THE COMMITTEE

Tuesday, December 14, 2004

The Standing Senate Committee on Official Languages has the honour to table its

THIRD REPORT

Your Committee, which was authorized by the Senate on Wednesday, November 3, 2004, to study and to report from time to time on the application of the Official Languages Act respectfully requests that it be empowered to engage the services of such technical, clerical and other personnel as may be necessary.

Pursuant to Chapter 3:06, section 2(1)(c) of the *Senate Administrative Rules*, the budget submitted to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration and the report thereon of that Committee are appended to this report.

Respectfully submitted,

RAPPORT DU COMITÉ

Le mardi 14 décembre 2004

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles a l'honneur de déposer son

TROISIÈME RAPPORT

Votre Comité, qui a été autorisé par le Sénat le mercredi 3 novembre 2004 à étudier, afin d'en faire rapport de façon ponctuelle, l'application de la Loi sur les langues officielles, demande respectueusement que le Comité soit autorisé à retenir les services techniques, cléricaux ou autres jugés nécessaires.

Conformément au Chapitre 3:06, article 2(1)(c) du Règlement administratif du Sénat, le budget présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration ainsi que le rapport s'y rapportant, sont annexés au présent rapport.

Respectueusement soumis,

Le président,
EYMARD G. CORBIN
Chair

**STANDING SENATE COMMITTEE ON
OFFICIAL LANGUAGES**

SPECIAL STUDY

**APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION
FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2005**

Extract from the *Journals of the Senate* of Wednesday, November 3, 2004:

The Honourable Senator Corbin moved, seconded by the Honourable Senator Cook:

That the Standing Senate Committee on Official Languages be authorized to study and to report from time to time on the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the Act;

That the Committee be authorized to study the reports and papers produced by the Minister Responsible for Official Languages, the President of the Treasury Board, the Minister of Canadian Heritage and the Commissioner of Official Languages as well as any other material concerning official languages generally;

That papers and evidence received and taken during the second and third sessions of the 37th Parliament be referred to the Committee;

That the Committee report to the Senate no later than June 15, 2005.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

**COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES LANGUES OFFICIELLES**

ÉTUDE SPÉCIALE

**DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET
POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT
LE 31 MARS 2005**

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 3 novembre 2004 :

L'honorable sénateur Corbin propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook,

Que le Comité sénatorial permanent des langues officielles reçoive la permission d'étudier, afin d'en faire rapport de façon ponctuelle, l'application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi;

Que le Comité soit autorisé à étudier les rapports et documents produits par le ministre responsable des langues officielles, le président du Conseil du Trésor, la ministre du Patrimoine canadien et la commissaire aux langues officielles, ainsi que toute autre matière concernant les langues officielles en général;

Que les mémoires reçus et les témoignages entendus au cours des deuxième et troisième sessions de la trente-septième législature soient déferés au Comité;

Que le Comité fasse rapport au Sénat au plus tard le 15 juin 2005.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul Bélisle

Clerk of the Senate

SUMMARY OF EXPENDITURES

Professional and Other Services	\$ 4,000
Transportation and Communications	500
All Other Expenditures	<u>2,000</u>
TOTAL	\$ 6,500

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Services professionnels et autres	4 000 \$
Transports et communications	500
Autres dépenses	<u>2 000</u>
TOTAL	6 500 \$

The above budget was approved by the Standing Senate Committee on Official Languages on November 15 2004.

The undersigned or an alternate will be in attendance on the date that this budget is considered.

Le budget ci-dessus a été approuvé par le Comité sénatorial permanent des langues officielles le 15 novembre 2004.

Le soussigné ou son remplaçant assistera à la séance au cours de laquelle le présent budget sera étudié.

Date	Eymard G. Corbin Chair, Standing Senate Committee on Official Languages
Date	George Furey Chair, Standing Committee on Internal Economy, Budgets, and Administration

Date	Eymard G. Corbin Président du Comité sénatorial permanent des langues officielles
Date	George Furey Président du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration

FOR INFORMATION ONLY

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005 (As of Nov. 15, 2004)
Budget	\$2,145	\$6,000	\$8,000	0	0
Expenditures	125	5,850	2,228	0	0

À TITRE D'INFORMATION

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005 (au 15 nov. 2004)
Budget	2 145 \$	6 000	8 000	0	0
Dépenses	125	5 850	2 228	0	0

**STANDING COMMITTEE ON
OFFICIAL LANGUAGES**

SPECIAL STUDY

**EXPLANATION OF BUDGET ITEMS
APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION
FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2005**

PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES

1. Working meals (10 @ \$400 each)	4,000
Total — Professional and Other Services	\$ 4,000

TRANSPORTATION AND COMMUNICATIONS

1. Messenger Services	500
Total — Transport and Communications	\$ 500

ALL OTHER EXPENDITURES

1. Other	2,000
Total — Other	\$ 2,000

The Senate administration has reviewed this budget application.

Heather Lank, Principal Clerk, Committees Directorate

Date

Hélène Lavoie, Director of Finance

Date

**COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES LANGUES OFFICIELLES**

ÉTUDE SPÉCIALE

**EXPLICATION DES ITEMS BUDGÉTAIRES
DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR
L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2005**

SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES

1. Repas de travail (10 à 400 \$ chacun)	4 000
Total — Services professionnels et autres	4 000 \$

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

1. Messagerie	500
Total — Transport et communications	500 \$

AUTRES DÉPENSES

1. Divers	2 000
Total — Autres dépenses	2 000 \$

L'administration du Sénat a examiné la présente demande d'autorisation budgétaire.

Heather Lank, greffière principale, Direction des comités

Date

Hélène Lavoie, directrice des Finances

Date

APPENDIX (B) TO THE REPORT

Tuesday, December 14, 2004

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration has examined the budget presented to it by the Standing Senate Committee on Official Languages for the proposed expenditures of the said Committee for the fiscal year ending March 31, 2005 for the purpose of its special study on the application of the Official Languages Act, as authorized by the Senate on Wednesday, November 3, 2004. The said budget is as follows:

Professional and Other Services	\$ 4,000
Transportation and Communications	500
Other Expenditures	<u>2,000</u>
Total	\$ 6,500

Respectfully submitted,

ANNEXE (B) AU RAPPORT

Le mardi 14 décembre 2004

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a examiné le budget qui lui a été présenté par le Comité sénatorial permanent des langues officielles, concernant les dépenses projetées dudit Comité pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005 aux fins de leur Étude spéciale concernant l'application de la Loi sur les langues officielles, tel qu'autorisé par le Sénat le mercredi 3 novembre 2004. Ledit budget se lit comme suit :

Services professionnels et autres	4 000 \$
Transports et communications	500
Autres dépenses	<u>2 000</u>
Total	6 500 \$

Respectueusement soumis,

Le président,

GEORGE FUREY

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Monday December 6, 2004

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 5:10 p.m. to study and to report from time to time on the application of the Official Languages Act and other regulations and directives made under it, within those institutions subject to the act.

Senator Eymard G. Corbin (*Chairman*) in the chair.

[*Translation*]

The Chairman: Good evening, everyone. The texts have now been distributed and we can begin the meeting. First of all, I would like to remind you that next week we will be holding what I think will be the last meeting of the semester. We will be hearing from the Minister of Justice, the Hon. Irwin Cotler.

In a few hours you will be receiving the briefing notes prepared by our researcher.

Next week's meeting will be followed by an in camera session at which time we will try to set an agenda for our work after the holidays. We will have three or four months in which to do our studies. I believe that we had already agreed that we would be going back to a special study undertaken by this committee previously, namely, the teaching of the minority language.

Almost every week I receive documents, studies and reports dealing with this issue. I may send them to you directly as well. At any rate, you will be receiving this information in due course. Later on this week, I will be meeting with committee staff and I will ensure that you receive, from the in camera meeting to be held next week, the relevant material that will enable us to draft a post-Christmas agenda. I will spare you the list of these documents. I would like to point out that, further to the request made by the members of this committee, after the holidays, we will be inviting the Clerk of the Senate and the Chairman of the Committee on Internal Economy, Budgets and Administration to appear before us in order to educate us about the state of bilingualism in the Senate. You will recall, among other things, that senators have complained that they have no access to language training. I believe that the Senate should serve as an example in this sector, as is done in the public service in general, in order to allow those senators who so desire to learn the second language.

This evening, we are pleased to welcome the president of the Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, which is headquartered in Ottawa, Mr. Georges Arès, who is accompanied by Ms. Marielle Beaulieu, Director General. Mr. Arès has just come from Edmonton and I think he has caught his breath. You have the text of his presentation before you and I would invite him to proceed.

Mr. Georges Arès, President, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada: I would like to thank you for inviting me here today. I really appreciate the opportunity to

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 6 décembre 2004

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui à 17 h 10, pour étudier, afin d'en faire rapport de façon ponctuelle, l'application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la Loi.

Le sénateur Eymard G. Corbin (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Bonjour à tous. La distribution des textes est sur le point de prendre fin et nous pouvons commencer la réunion. Je voudrais en tout premier lieu vous rappeler que la semaine prochaine nous tiendrons ce qui m'apparaît être la dernière réunion du semestre. Nous recevrons alors le ministre de la Justice, l'honorable Irwin Cotler.

Vous recevrez dans les prochaines heures des notes de recherche préparées par notre documentaliste à cet effet.

La réunion de la semaine prochaine sera suivie d'une séance à huis clos au cours de laquelle nous tâcherons d'établir un agenda pour la rentrée d'après les fêtes. Nous aurons à notre disposition trois ou quatre mois pour entreprendre des études. Je pense que nous avions d'ores et déjà convenu que nous retournerions à une étude spéciale entreprise par ce comité précédemment, c'est-à-dire sur l'enseignement de la langue de la minorité.

Je reçois presque toutes les semaines des documents, des études, des rapports se rapportant à cette question. Il est possible que je vous les adresse aussi directement. À tout événement, vous les recevrez en temps et lieux. Je dois rencontrer le personnel de ce comité plus tard cette semaine et je vais m'assurer que vous ayez entre les mains pour la réunion à huis clos de la semaine prochaine les documents pertinents qui nous permettront d'ébaucher un agenda d'après Noël. Je vous ferai grâce de la liste de ces documents. Je voudrais vous signaler qu'à la demande de membres de ce comité, nous convoquerons après les fêtes le greffier du Sénat et le président du Comité de la régie interne, des budgets et de l'administration afin de leur permettre de nous renseigner sur l'état des lieux du bilinguisme au Sénat. Vous vous souviendrez, entre autres, que les sénateurs se sont plaints du fait qu'ils n'ont pas accès à des cours de formation de langue. Je pense que le Sénat se doit de servir d'exemple dans ce domaine, comme on le fait dans la fonction publique en général, afin de permettre aux sénateurs qui le désirent de faire l'apprentissage de la langue seconde.

Ce soir, nous recevons avec plaisir le président de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada qui a son siège à Ottawa, monsieur Georges Arès, accompagné de madame Marielle Beaulieu, directrice générale. M. Arès nous est arrivé d'Edmonton. Je pense qu'il a repris son souffle. Vous avez devant vous le texte de sa présentation et je l'inviterais à procéder.

M. Georges Arès, président, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada : Permettez-moi de vous remercier de me recevoir aujourd'hui. J'apprécie énormément

appear after ministers Mauril Bélanger and Liza Frulla, two individuals whose actions have had a significant impact on the development of our communities. I will be as brief as possible so that we will have time for a good exchange afterwards.

The Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada is the primary advocacy organization representing a million francophones and Acadians living in the minority environment. We represent the provincial and territorial associations in our communities and, in addition, eight national sector associations.

The Chairman: Mr. Arès, can I ask you to speak a little bit more slowly so that the interpreter can follow you?

Mr. Arès: I always have this problem when I make presentations. I tend to go too fast.

The FCFA has become an indispensable tool to ensure that community stakeholders are involved in the files that have an impact on them.

Moreover, when the official languages action plan was drafted two years ago, our federation presented the Hon. Stéphane Dion with our priorities in nine distinct sectors, several of which were included in the plan. In addition, the FCFA insisted that the action plan be coupled with an accountability framework guiding the actions taken by the entire federal government in the area of official languages. To ensure that the measures taken by the entire government provide our communities with tangible results, Minister Bélanger is preparing a horizontal management and accountability framework based on results. We support this results-based approach, given that this is the approach currently used by our community groups. In addition to this horizontal framework, the Minister of Official Languages must be able to intervene and must be given the tools required to do the job and to ensure that the accountability framework is followed. We have seen how necessary these particular powers are, given that the Department of Indian Affairs and Northern Development recently obtained \$90 million to be spent over five years for an economic development initiative that took absolutely no account of the francophone populations in the North.

The action plan must target various development sectors, while at the same time encouraging commitment from more departments and other government levels. However, this in no way diminishes the importance of Canadian Heritage as the cornerstone for the funding of community development. Its role in enforcing Part VII of the Official Languages Act remains unchanged and has even been reaffirmed within the accountability framework.

The official languages communities support program under the Department of Canadian Heritage has contributed significantly to the success achieved over the past few years by our communities. In particular, the notion that the community itself should take charge of its own development, which is the basis of

l'occasion qui nous est offerte de comparaître après les ministres Mauril Bélanger et Liza Frulla, deux personnes dont les actions ont un impact considérable sur le développement de nos communautés. Je serai le plus bref possible afin que nous ayons le temps d'avoir de bons échanges par la suite.

La Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada est le principal porte-parole du million de francophones et d'Acadiens vivant en milieu minoritaire. Nous regroupons les associations porte-parole provinciales et territoriales de nos communautés en plus de huit associations nationales sectorielles.

Le président : Monsieur Arès, pourrais-je vous demander de parler un peu plus lentement afin que l'interprète puisse vous suivre?

M. Arès : C'est toujours mon problème quand je fais des présentations. J'ai tendance à aller trop vite.

Vous comprendrez que la FCFA est devenue un outil indispensable pour s'assurer que les intervenants communautaires soient impliqués dans les dossiers qui les touchent.

Lors de l'élaboration du plan d'action des langues officielles il y a deux ans, notre fédération a d'ailleurs présenté à l'honorable Stéphane Dion des priorités d'action dans neuf domaines distincts dont plusieurs ont été reprises à l'intérieur du plan. De plus, la FCFA a insisté pour que le plan d'action soit assorti d'un cadre d'imputabilité orientant les actions de l'ensemble de l'appareil fédéral dans le domaine des langues officielles. Pour garantir que l'action de l'ensemble du gouvernement donne des résultats concrets dans nos communautés, le ministre Bélanger prépare un cadre horizontal de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats. Nous appuyons cette approche, d'autant plus que les actions axées sur les résultats sont déjà utilisées par nos groupes communautaires. Ce cadre horizontal doit également s'accompagner d'une véritable capacité d'intervention du ministre des Langues officielles qui doit disposer des outils nécessaires pour faire le travail demandé et ainsi voir au respect du cadre d'imputabilité. Nous avons pu constater à quel point des pouvoirs en ce sens sont nécessaires, alors que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a récemment obtenu 90 millions de dollars sur cinq ans pour une initiative de développement économique qui ne tenait aucunement compte des populations francophones du Nord canadien.

Il faut noter que le Plan d'action cible différents secteurs de développement, tout en incitant un engagement d'un plus grand nombre de ministères et des autres paliers du gouvernement, mais cela ne diminue en rien l'importance de Patrimoine canadien comme pierre d'assise du financement du développement communautaire. Son rôle quant à l'application de la partie VII de la Loi sur les langues officielles reste inchangé et est même réaffirmé à l'intérieur du cadre d'imputabilité.

Le programme d'appui aux communautés de langues officielles du ministère de Patrimoine canadien a contribué de façon importante aux progrès effectués au cours des dernières années par nos communautés. En particulier, la notion de prise en charge du développement des communautés par les acteurs

the Canada-Community Agreement, has yielded excellent results. Our community development agencies have become social economy undertakings, contributing to the development of the regions where they work.

As Ms. Frulla indicated, national consultations are currently underway to assist the Department of Canadian Heritage in determining the co-operative mechanisms through which the department can invest in our communities. We are hoping that the new co-operative frameworks that will come out of this consultation will maintain the fundamental principles of the Canada-Community agreements, particularly this notion that it is the community organizations that will look after community development.

We are hoping that the next generation of Canada-Community agreements will make it possible to establish a true partnership between the Department of Canadian Heritage and our communities. It has often been difficult to convince the department to become involved in the leading-edge sectors of community development, those sectors that make it possible for us to take major steps towards achieving real equality of the linguistic groups. The major breakthroughs in the development of our communities have generally resulted from initiatives of our community network, for example school management, health care, immigration or early childhood.

Moreover, the reluctance of successive governments to significantly increase the money earmarked directly for the development of our communities has had serious ramifications. As shown by the first reference document submitted to you, this funding has more or less gone back to 1991 levels, when inflation is factored in. This situation has made it increasingly difficult for our organizations to undertake development initiatives and is triggering rapid burn-out of our employees and the many volunteers who are constantly being asked to give a little bit more of their time.

The funding for the official languages communities support program has always been inadequate with respect to the requirements of the Canadian francophonie. Based on their comprehensive development plan, the various francophone and Acadian communities have estimated that community development would require that the amount of money earmarked for francophones under the Canada-Community agreements, which is currently set at \$24.4 million, would have to increase to at least \$42 million per year.

These funds are necessary to strengthen the sense of francophone identity in the face of new challenges such as urbanization and the rural exodus, as well as the need to strengthen capacities, organizational leadership, and openness to diversity, which has become essential due to the demographic changes that have taken place within our communities. More specifically, the arts, culture, education, and early childhood development sectors are being called upon to strengthen

communautaires eux-mêmes, qui constitue la base des Ententes Canada-communautés, a donné d'excellents résultats. Nos organismes de développement communautaire sont devenus des entreprises d'économie sociale qui contribuent au développement des régions dans lesquelles ils œuvrent.

Comme vous l'a indiqué Mme Frulla, une consultation nationale est actuellement en cours pour aider le ministère du Patrimoine canadien à déterminer les mécanismes de collaboration sur lesquels s'appuieront les investissements du ministère dans nos communautés. Nous espérons que les nouveaux cadres de collaboration qui seront proposés suite à cette consultation conservent les principes de base des Ententes Canadas-communautés, au premier chef celui de la prise en charge du développement des communautés par les organismes du milieu.

Nous espérons que la prochaine génération d'Ententes Canada-communautés permettra l'instauration d'un véritable partenariat entre le ministère du Patrimoine canadien et nos communautés. Il a souvent été difficile de convaincre le ministère de s'impliquer dans les domaines de pointe du développement des communautés, ceux qui nous font faire de grands pas vers l'égalité réelle des groupes linguistiques. Les grandes percées du développement de nos communautés ont généralement été le fruit d'initiatives de notre réseau associatif, par exemple la gestion scolaire, les soins de santé, l'immigration ou la petite enfance.

De plus, la réticence des gouvernements successifs à augmenter de façon significative les sommes consacrées directement au développement de nos communautés a des conséquences sérieuses. Tel que démontré par le premier document de référence qui vous a été distribué, ce financement est tout au plus revenu au niveau de 1991, lorsque l'on tient compte de l'inflation. Cette situation cause une érosion sérieuse de la capacité de nos organismes à assumer des initiatives de développement et provoque un épuisement rapide des employés et des nombreux bénévoles à qui l'ont demandé de donner toujours un peu plus de temps.

Les fonds du programme d'appui aux communautés de langues officielles ont toujours été bien inférieurs aux besoins de la francophonie canadienne. À partir de leur plan de développement global, les diverses communautés francophones et acadiennes estiment que poursuivre le développement de nos communautés nécessitera que la portion des Ententes Canada-communautés consacrée aux francophones, actuellement de 24,4 millions de dollars, passe à au moins 42 millions de dollars par année.

Ces fonds sont nécessaires pour renforcer le sentiment identitaire francophone face aux nouveaux défis que constitue l'urbanisation et l'exode rural, les besoins de renforcement des capacités et du leadership des organismes, de même que l'ouverture à la diversité rendue essentielle par les changements démographiques au sein de nos communautés. Plus particulièrement, les secteurs des arts, de la culture, de l'éducation et de la petite enfance sont interpellés afin de

awareness of the Canadian francophonie that is present in all of the country's regions. The communications sector supports and disseminates the image of our communities.

I would point out that these investments we are asking for our communities will be subject to very high audit standards, as has been the case for several years. Accountability procedures imposed on development and community organizations by Canadian Heritage, under the Canada-Community agreements, guarantee that these public funds will be used in an effective and transparent manner.

In the past, the community support program was comprised of three components: the Canada-Community agreements for francophone communities, which amounted to \$24.4 million; the agreement for the anglophone community in Quebec, which amounted to \$3 million, and the Strategic Development Fund, made up of sums that are invested at the discretion of the Minister of Canadian Heritage, without consultation of the communities, a fund worth \$7.3 million. Over the last six years, the grand total of these three different components amounted to approximately \$35 million. The structure of this program is outlined in the second reference document that has been handed out to you.

Last week, the Minister of Canadian Heritage told you that funds allocated to the new program would remain unchanged at \$35 million. Francophone and anglophone communities can expect supplementary investments of \$19 million channelled through Canadian Heritage under the Action Plan for Official Languages.

These sums are clearly insufficient. Regardless of whether these \$19 million are spread out over five years, the duration of the Canada-Community agreements, or three years, the time remaining for the Action Plan, these sums are not enough for communities to develop without increasing financing from \$24.4 million to a minimum of \$42 million per year.

In addition, there is a problem of transparency with respect to the funds transferred to Canadian Heritage under the Action Plan. It has been two years since the department has obtained this sum of \$19 million set aside specifically for culture, community radios, and community centres. While resources for the promotion of cultural activities are terribly meagre, and while the national network of community radio stations is in the process of shutting down its satellite link because of a lack of funds, and while a large number of local communities are still waiting to build their community centres, it is still impossible to obtain information on how Canadian Heritage intends to use or has used the \$19 million. During the appearance of the minister before your committee and that of the House of Commons, no clarification on this subject was forthcoming.

The minimum of \$42 million per year determined by our communities does not include new sectors of intervention identified in the Action Plan, nor education. This sum specifically involves the sectors of activity which fall under the responsibility of Heritage Canada and the Canada-Community

renforcer la conscience d'une francophonie canadienne présente dans toutes les régions du pays, le secteur des communications appuyant et diffusant cette conception de nos communautés.

Je tiens à souligner que ces investissements que nous réclamons pour nos communautés seront soumis à de très hauts standards de vérification, comme c'est d'ailleurs le cas depuis plusieurs années. Les procédures de reddition de comptes imposées aux organismes de développement de nos communautés par Patrimoine canadien, dans le cadre des Ententes Canada-communauté, garantissent que ces fonds publics sont utilisés de façon efficace et transparente.

Historiquement, le Programme d'appui aux communautés comportait trois volets : les Ententes Canada-communautés pour les communautés francophones, 24,4 millions de dollars; celle pour la communauté anglophone du Québec, 3 millions de dollars et le Fonds de développement stratégique dont les sommes sont investies de façon discrétionnaire par le ministre de Patrimoine canadien, sans consultation avec les communautés, 7,3 millions de dollars. Au cours des six dernières années, le total de ces différents volets s'élevait à près de 35 millions de dollars. La structure de ce programme est schématisé dans le deuxième document de référence mis à votre disposition.

La semaine dernière, le ministre du Patrimoine canadien vous a indiqué que les fonds consacrés à la nouvelle version de ce programme resteront inchangés à 35 millions de dollars. Les communautés francophones et anglophones pourront compter sur les investissements supplémentaires de 19 millions de dollars versés à Patrimoine canadien dans le cadre du Plan d'action pour les langues officielles.

Ces sommes sont nettement insuffisantes. Que l'on répartisse ces 19 millions de dollars sur cinq ans, durée des Ententes Canada-communautés, ou sur trois ans période qui reste au Plan d'action, ne permet pas de faire passer le financement pour le développement de nos communautés de 24,4 millions de dollars à un minimum de 42 millions de dollars par année.

De plus, il existe un problème de transparence avec les fonds transférés à Patrimoine canadien dans le cadre du Plan d'action. Voilà presque deux ans que cette somme de 19 millions de dollars est à la disposition du ministère spécifiquement pour la culture, les radios communautaires et les centres communautaire. Alors que les ressources pour l'animation culturelle sont terriblement faibles, que le réseau national des radios communautaires ferme son lien satellite faute de fonds et qu'un grand nombre de communautés locales attendent toujours de pouvoir construire leur centre communautaire, il est toujours impossible d'obtenir des informations sur l'utilisation des 19 millions de dollars par Patrimoine canadien. Le témoignage de la ministre devant votre comité et devant celui de la Chambre des communes n'a apporté aucune précision à ce sujet.

Les 42 millions de dollars par année identifiées comme un minimum par nos communautés n'incluent pas les nouveaux secteurs d'intervention ciblée par le Plan d'action ni l'éducation. Cette somme représente spécifiquement les secteurs d'activités sous la responsabilité de Patrimoine canadien par le biais des

agreements. The third reference document gives examples of progress made and challenges encountered in different sectors that fall under the agreements, over the past 10 years.

The third document, while far from being exhaustive, presents a clear picture of certain aspects of community development. In addition, a modest supplementary investment would allow for better access to the services in French that must be offered to francophones living in an urban setting. It would also allow for development of stronger partnerships with Quebec society, it would allow us to share our experiences with other francophone countries, and to raise awareness amongst provincial and territorial governments so that they may include linguistic provisions in agreements with the federal government. It would allow us furthermore to forge stronger links among francophones across the country, specifically with respect to the use of information technology.

Three conclusions can be drawn from this overview; first, support financing of francophone organizations so that they may ensure full development of their respective communities. Tremendous work has been done in a large number of areas. Given their nature, issues related to development that are managed by community organizations make the work of these organizations increasingly complex and require specialized expertise. Gains made in the last years are still relatively fragile. This fragility is demonstrated specifically by the difficulty we have in retaining qualified staff, and by volunteer burn-out. A supplementary investment would spur important progress in a wide range of areas.

Whether funds come from other programs of the Department of Canadian Heritage, or directly from Cabinet, the francophone portion of the Canada-Community agreements should go from \$24.4 million to \$42 million per year in order to allow for francophone and Acadian communities to fully contribute to Canada's social and economic development.

As you can see, our demands involve several levels. If, following these hearings, you decide to make recommendations, I would like to suggest two. On the one hand, I would recommend that you ask the Department of Canadian Heritage to increase annual financing of the francophone component of the Canada-Community agreements to a minimum of \$42 million per year. On the other hand, I would suggest that you recommend that Cabinet increase the powers of the minister responsible for official languages so that he may see to the full and effective application of the Action Plan, including the accountability framework which stems from it.

Honourable senators, thank you for your attention. I would be pleased to answer your questions now.

The Chairman: Thank you for your presentation, Mr. Arès.

Senator Comeau: Thank you for coming to meet with us again, Mr. Arès. It is always a pleasure to have you here and it is a pleasure for us to hear your comments and presentation.

Ententes Canada-communautés. Votre troisième document de référence donne les exemples de progrès réalisés et de défis rencontrés dans différents secteurs couverts par les ententes depuis dix ans.

Le troisième document illustre bien certains aspects du développement des communautés, mais il est bien loin d'être exhaustif. De plus, un modeste investissement supplémentaire permettrait un meilleur accès aux services en français devant être offert aux francophones vivant en milieu urbain. Il permettrait également de développer des partenariats plus soutenus avec la société québécoise, de partager nos expériences avec les autres pays de la francophonie, de sensibiliser les gouvernements provinciaux et territoriaux afin qu'ils incluent des clauses linguistiques lors d'ententes avec le gouvernement fédéral, de tisser des liens plus forts entre les francophones de tout le pays, notamment pour l'utilisation des technologies de l'information.

De cet inventaire, nous tirons trois conclusions : appuyer le financement des organisations francophones pour qu'elles fassent elles-mêmes le développement de leur communauté a porté fruit. Un travail énorme a été effectué dans un grand nombre de domaines. De par leur nature, les dossiers de développement gérés par les organismes communautaires rend le travail des organismes de plus en plus complexe et exige une expertise spécialisée. Les acquis des dernières années sont encore relativement fragiles. Cette fragilité se manifeste notamment par des difficultés de rétention de personnel qualifié et d'épuisement des bénévoles. Un investissement supplémentaire provoquerait des progrès importants dans une grande variété de domaines.

Que les fonds proviennent d'autres programmes de Patrimoine canadien ou directement du cabinet, la portion francophone des Ententes Canada-communautés doit donc passer de 24,4 millions de dollars à 42 millions de dollars par année pour permettre aux communautés francophones et acadiennes de contribuer pleinement au développement social et économique du Canada.

Comme vous le constatez, nos revendications se portent à plusieurs paliers. Si, suite à ces audiences, vous décidez à formuler des recommandations, je vous en suggère deux. Je vous recommande, d'une part, de demander au ministère de Patrimoine canadien d'augmenter le financement annuel de la portion francophone des Ententes Canada-communautés à un minimum de 42 millions de dollars par année. D'autre part, je vous suggère de recommander au Cabinet d'augmenter la capacité d'action du ministre responsable des langues officielles pour lui permettre de voir à l'application efficace et complète du Plan d'action, y compris le cadre d'imputabilité qui y est assorti.

Honorables sénateurs, je vous remercie de votre attention. Je serai maintenant heureux de répondre à vos questions.

Le président : Merci de votre présentation, monsieur Arès.

Le sénateur Comeau : Merci d'être venu nous rencontrer à nouveau, monsieur Arès. C'est toujours un plaisir de vous recevoir et nous accueillons avec plaisir vos commentaires et présentations.

Last week, following Madam Frulla's appearance before this committee, Senator Chaput and myself had the impression that the situation was positive, given the discussions, negotiations and consultations. However, in listening to you tonight, I get the impression that there is still a lot to be done.

Mr. Arès: I think it is fair to say that the consultations in view of developing a collaborative framework are going quite well. Nonetheless, there has been no negotiation yet with the Minister of Canadian Heritage on renewing the Canada-Community agreements.

The minister wants to hold consultations beforehand on the collaborative framework to find out whether or not the Canada-Community agreements formula can apply in all cases.

During these consultations, we want to discuss the needs and priorities of the Canadian Heritage program with representatives of the department, as well as the needs and priorities regarding the development of our communities, and to see whether all of this can be integrated.

It seems as though this exercise is underway in certain consultations. We are not talking only about the collaborative framework but also about Canadian Heritage development priorities and those of our communities.

Allow me to specify that there has been no negotiation on the Canada-Community agreements.

Senator Comeau: Consultations are going well then, but you have not reached your goal of receiving adequate funds and of having a consultation mechanism put in place which would better suit the communities?

Mr. Arès: It is important for us to develop a partnership with Canadian Heritage. That is why we wanted to be a part of the consultations. We noticed the department's desire to consult, the potential to develop a partnership with them. We recognize that we are equal partners in the development of the francophonie outside of Quebec and in the development of our communities.

We have not reached that point yet, but the right steps have been taken in this direction. We will see where this takes us, whether we get results. It is important that the process conclude before the end of March, when the Canada-Community agreements will be signed; we can then proceed with further negotiations.

Senator Comeau: I was not here when the minister responsible for official languages, Mr. Mauril Bélanger, appeared, but I read the transcript of his testimony. There was mention of the communities meeting with ministers once or twice a year and with officials once a year. Rather than holding consultations every six months with Canadian Heritage, would it not be a good idea to set up another mechanism, and perhaps do ongoing assessments? This is the way big businesses proceed in the drafting of their budgets. Instead of doing an overview of past events, they take them into account as time goes by and as a result, adjustments are made day to day.

La semaine dernière, suite à la comparution de Mme Frulla à ce comité, le sénateur Chaput et moi avons eu l'impression que la situation était positive, avec les discussions, négociations et consultations. Toutefois, en vous écoutant ce soir, j'ai l'impression qu'il reste encore beaucoup à faire.

M. Arès : Je crois qu'il est juste de dire que les consultations en vue de déterminer un cadre de collaboration vont assez bien. Toutefois, aucune négociation n'a eu lieu encore avec le ministre de Patrimoine canadien sur le renouvellement des Ententes Canada-communautés.

Le ministère veut faire ses consultations d'abord sur le cadre de collaboration pour savoir si la formule d'Ententes Canada-communautés s'applique dans tous les cas.

Dans le cadre de ces consultations, nous voulons discuter avec les représentants du ministère des besoins et des priorités du programme de Patrimoine canadien, mais également des priorités et des besoins en ce qui a trait au développement de nos communautés à savoir comment nous pourrions intégrer le tout ensemble.

Il semble que cet exercice commence à se faire dans le cadre de certaines consultations. On parle non seulement du cadre de collaboration mais également des priorités de développement de la part de Patrimoine canadien et de la part de nos communautés.

Précisons qu'aucune négociation n'a eu lieu encore sur les Ententes Canada-communautés.

Le sénateur Comeau : Les consultations vont donc bien, mais vous n'avez pas atteint votre objectif qui consisterait à recevoir des fonds adéquats et à obtenir un mécanisme de consultations convenant mieux aux communautés?

M. Arès : Il nous importe de développer un partenariat avec Patrimoine canadien. C'est pour cela que nous avons voulu faire partie des consultations. Nous avions perçu le désir de Patrimoine canadien de consulter, le potentiel de développer un partenariat avec eux. Nous reconnaissions que nous sommes des partenaires égaux dans le développement de la Francophonie à l'extérieur du Québec et dans le développement de nos communautés.

Nous ne sommes pas encore rendus là, mais de bons pas ont été faits dans cette direction. Il nous reste à voir si cela aboutira. Il importe que ce processus aboutisse, avant la fin de mars, à la signature des Ententes Canada-communautés que nous pourrons négocier dès cette date.

Le sénateur Comeau : J'étais absent lors de la comparution du ministre responsable des langues officielles, M. Mauril Bélanger, mais j'ai lu le compte rendu de son témoignage. Il y était question que les communautés rencontrent les ministres une à deux fois par année et les fonctionnaires une fois par année. Au lieu de tenir des consultations tous les six mois avec Patrimoine canadien, n'y aurait-il pas lieu d'établir un autre mécanisme, c'est-à-dire de faire des évaluations de façon continue? C'est de cette façon que procèdent les grandes entreprises dans la rédaction de leur budget. Au lieu de faire le bilan des événements passés, ceux-ci sont comptabilisés au fur et à mesure et les ajustements se font en conséquence au jour le jour.

It may be difficult for governments, who must draft their budgets once a year, to proceed in this way, but priorities change within a given year. Perhaps we could review priorities as needed. Are these the kinds of consultations you are looking for?

Mr. Arès: We want to have consultations on the Action Plan once a year with ministers and also once a year with officials: ministers, associate deputy ministers, program directors, et cetera. We would have to work together to implement the Action Plan so that they could be aware of our needs, and so that the departments could respond.

We are always on the lookout for better ways of doing things. Following the meeting we had last year with the ministers, we realized that we had to change the process in order to be able to work with them in a more effective way. We will probably have to change the process to be able to work with the officials in a better way as well.

We are just beginning to implement the Action Plan. We must study what is going well, what is going less well, and how we could do things better. We could certainly take your suggestion under advisement and work with Mr. Bélanger and the team working on the implementation of the Action Plan.

Senator Comeau: A few weeks ago, the Commissioner of Official Languages appeared before the committee. I asked her the following question: should the government not study the socio-economic impacts of its decisions when it becomes involved with a community or makes decisions that have an impact on that community? I gave her a specific example: in the Acadian communities where the *Marshall* decision was applied to fishing licences, whether for lobster or for other fish or shellfish, the licences were transferred from one community to another. The Department of Fisheries and Oceans' goal was to compensate the licence holders, without taking into consideration the effect that would have on the community. In other words, a licence holder was paid and that person could go to Florida and that was the end of it. The community that relied on those resources was left to muddle on with its own difficulties. I checked with several departments — Fisheries and Oceans, Treasury Board and others. There was no impact study done on these communities. As an advocate for the interests of the francophone and Acadian minority communities in Canada, have you studied the impact of these decisions?

Mr. Arès: Not the impact of that specific decision, but since the creation of our federation in 1975, we have been asking the federal government to draft a comprehensive development policy for our communities. This would mean that if there were a policy that applied to all departments, agencies and institutions, consideration of the impacts of decisions made by the various departments, agencies and institutions on francophone and Acadian communities would be an important element. This is

C'est peut-être difficile pour les gouvernements, qui doivent rédiger des budgets une fois par année, de procéder de cette façon, mais les priorités changent à l'intérieur de l'année. Peut-être qu'on pourrait réexaminer les priorités au fur et à mesure. Est-ce le genre de consultations que vous recherchez?

M. Arès : Nous voudrions des consultations sur le Plan d'action une fois par année avec les ministres et puis une autre fois par année avec les fonctionnaires : les ministres, les sous-ministres délégués, les directeurs de programme, et cetera. Il s'agirait de travailler ensemble pour mettre en œuvre le Plan d'action afin qu'ils puissent connaître nos besoins et que les ministères puissent y répondre.

Nous sommes toujours à l'affût de meilleures façons de faire. Suite à la rencontre que nous avons eue avec les ministres cette année, nous nous sommes aperçus qu'il fallait modifier le processus pour mieux travailler ensemble avec eux. Probablement qu'il faudra modifier le processus pour mieux travailler avec les fonctionnaires aussi.

Nous en sommes au début de la mise en œuvre du Plan d'action. Il y a lieu d'examiner ce qui va bien et ce qui va moins bien et comment nous pourrons mieux faire les choses. Nous pouvons certainement considérer votre suggestion et travailler avec M. Bélanger et l'équipe qui travaille sur la mise en œuvre du Plan d'action.

Le sénateur Comeau : Il y a quelques semaines, nous avons reçu la commissaire aux langues officielles. Je lui ai posé la question suivante : Quand le gouvernement s'implique dans la communauté ou prend des décisions qui ont un impact sur la communauté, ne devrait-il pas étudier les impacts socioéconomiques de ses décisions? Je lui ai donné un exemple spécifique : dans les communautés acadiennes où la décision *Marshall* a été appliquée aux licences de pêche, qu'il s'agisse du homard ou autres poissons ou crustacés, on a transféré ces licences d'une communauté à une autre. Le but du ministère des Pêches et des Océans consistait alors à récompenser les détenteurs de licence, sans aucune considération de l'effet produit à la communauté. Autrement dit, on payait la personne qui détenait une licence et cette personne pouvait s'en aller en Floride et tout était fini. La communauté qui dépendait de ces ressources était laissée à ses problèmes. J'ai vérifié avec plusieurs ministères — Pêches et Océans, Conseil du Trésor et autres. Aucune étude d'impact n'a été faite auprès de ces communautés. En tant que défenseur des intérêts des communautés minoritaires francophones et acadienne au Canada, avez-vous examiné l'impact de ces décisions?

M. Arès : Pas spécifiquement l'impact de cette décision, mais nous demandons, depuis la mise sur pied de notre fédération, en 1975, que le gouvernement fédéral se dote d'une politique de développement global à l'égard de nos communautés. Ce qui voudrait dire que s'il y avait une politique qui s'appliquait à tous les ministères, agences et institutions, une composante importante serait la considération des impacts des décisions des différents ministères, agences et institutions sur les communautés

why we insisted on Mr. Dion including an accountability framework in his Action Plan that would apply to all departments.

The accountability framework requires that the department, in drafting a new initiative or program, consult with the official languages communities, understand their needs and deal with this aspect in their cabinet briefs, before their presentation to cabinet.

Senator Comeau: Is that currently in the plan?

Mr. Arès: It is there, but it is not done as it should be. The example I gave in my presentation concerned the Department of Indian Affairs and Northern Development, which set out to get \$90 million for economic development in the north. There was no francophone element to the plan despite the fact that we had been working with this department for five years to try to get them to accept the fact that they had obligations in terms of the economic development of our francophone communities in the Yukon, in the Northwest Territories and in Nunavut.

They went to Cabinet in their quest for \$90 million and there was no francophone element to their plan. I do not understand. So the accountability framework did not work well in this case, and that is why we are asking that if there is a second recommendation made to the government, the minister concerned have greater authority to apply the accountability framework and to ensure that it works as it should. Consideration of the impact of such governmental decisions should be part of this.

Senator Comeau: Especially since in this specific case, the Supreme Court of Canada forced the government to do so. The Supreme Court decision was not respected. That is in the second *Marshall* ruling. The consequence of this, at the moment, is that these communities are seeing their populations decrease, and move away because the resources are no longer there.

Still on the same theme of impacts, we now have a proposal from the Minister of Public Works regarding the privatization of all buildings belonging to the Government of Canada. Do you intend to assess the impact of the sale of these buildings, of the signs in windows, the management of these buildings, and so on? For many of these communities, these buildings are the only tangible evidence of the presence of the federal government.

Mr. Arès: As far as the impact study is concerned, no, because we do not have the resources to do so. We see events of this kind on a regular basis, whether they involve a department here, or a provincial or territorial government; there are things we would like to study, but we have neither the staff nor the financial resources to do so. There are many things we cannot even consider because of our lack of resources.

Senator Comeau: That would be the main recommendation.

francophones et acadienne. C'est pour cela que nous avions insisté auprès de M. Dion pour qu'il inclue dans son Plan d'action un cadre d'imputabilité qui s'applique à tous les ministères.

Le cadre d'imputabilité demande que le ministère, pour développer une nouvelle initiative ou un nouveau programme, consulte les communautés de langues officielles, comprenne les besoins et réponde dans leurs mémoires au Cabinet avant sa présentation d'un mémoire au Cabinet.

Le sénateur Comeau : C'est dans le plan maintenant?

M. Arès : C'est là, mais cela ne se fait pas comme cela devrait. L'exemple que j'ai donné dans ma présentation concernait le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, qui est allé chercher 90 milliards de dollars pour le développement économique dans le nord. Il n'y avait pas de composante francophone malgré le fait que cela faisait cinq ans que nous travaillions auprès de ce ministère pour leur faire accepter le fait qu'ils avaient une responsabilité dans le développement économique de nos communautés francophones au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut.

Ils sont allés au Cabinet chercher 90 millions de dollars et il n'y avait pas de composante francophone dans leur plan. Je ne comprends pas. Alors le cadre d'imputabilité n'a pas bien fonctionné dans ce cas, et c'est pour cela que nous demandons, s'il y a une deuxième recommandation à faire au gouvernement, de donner une plus grande autorité au ministre responsable pour appliquer le cadre d'imputabilité et d'assurer qu'il fonctionne comme il le devrait. La considération des impacts de telles décisions du gouvernement devrait faire partie de cela.

Le sénateur Comeau : Surtout que dans ce cas spécifique, la Cour suprême du Canada a obligé le gouvernement de le faire. La décision de la Cour suprême n'a pas été suivie. C'est dans la deuxième décision *Marshall*. Cela a pour conséquence à l'heure actuelle que des communautés voient leur population diminuer, s'éloigner parce que les ressources ne sont plus là.

Sur ce même thème de l'impact, nous avons maintenant une proposition d'un ministre de Travaux publics en ce qui concerne la privatisation de tous les édifices qui sont la propriété du gouvernement au Canada. Allez-vous évaluer l'impact de la vente de ces édifices, des enseignes dans les fenêtres, de la gérance de ces édifices, et cetera? Pour un grand nombre de ces communautés, la seule présence du fédéral se manifeste dans ces édifices.

M. Arès : Pour ce qui est d'une étude des impacts, non, parce que nous n'avons pas les ressources pour le faire. Plusieurs choses de ce genre nous arrivent constamment, que cela soit d'un ministère ici, d'un gouvernement provincial ou territorial, des choses sur lesquelles nous aimerais nous pencher, mais nous n'avons pas le personnel, ni les ressources financières pour le faire. Il y a beaucoup de ces choses qu'on ne peut même pas considérer par manque de ressources.

Le sénateur Comeau : Ce serait la recommandation principale.

The Chairman: Concerning the consultation that is under way, you made a distinction between “consultation” and “negotiation.” Can you tell me more clearly what this consultation to help determine the collaborative process is all about?

Mr. Arès: I will ask Ms. Beaulieu to answer, because she has worked specifically with Canadian Heritage on these consultations.

Ms. Marielle Beaulieu, General Manager, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada: We are currently consulting with the Department of Canadian Heritage on the frameworks for cooperation. When we talk about cooperation frameworks, we are talking about agreements. This is what we did in the past. But the current consultations aim to open up new ground, broaden the discussion, add to what already exists in some cases, and in other cases, to change what is being done if we realize that it is not working too well or is not benefiting the communities.

This is not the time to negotiate anything. The Department of Canadian Heritage is gathering information, doing research, assessing the outcome of these discussions, to enable them in the second stage to have more specific discussions with the communities in terms of the model, to see what will be done and how.

The Chairman: Who is involved in these negotiations on your side? Would it be the provincial or regional associations? Could you be even more specific?

Ms. Beaulieu: The current consultations are taking place in the provinces and in the territories with spokespersons from our organizations and from the other community organizations. Leaders from various other communities, for example people who are from institutions, from colleges, from universities and even from hospitals are also participating in these consultations.

We do however have several elements of the francophone and Acadian communities present during these consultations. Our organizations that act as spokespersons for their community are present at these consultations, and they are done by province and by territory.

As far as negotiating the envelopes is concerned — Mr. Arès will certainly want to add a point or two on the issue — the Fédération des communautés francophones et acadienne has in the past discussed these budget envelopes with the Department of Canadian Heritage; the Canada-Community agreements envelope was also the subject of discussions, and was afterwards discussed with the communities or with community organizations. This is the stage we are referring to when we talk about second-stage negotiations, that is, following the consultations. I hope that answers your question.

The Chairman: We are getting there.

Mr. Arès: We could say that the Fédération is at the stage of negotiating the total envelope with Canadian Heritage. We have not sat down with Ms. Frulla or with the deputy minister to

Le président : Au sujet de la consultation en cours, vous avez fait une distinction entre « consultation » et « négociation ». Pouvez-vous me dire avec plus de précision en quoi consiste cette consultation qui doit aider à déterminer les mécanismes de collaboration?

Mr. Arès : Je vais demander à Mme Beaulieu de répondre parce qu'elle travaille spécifiquement avec Patrimoine canadien sur ces consultations.

Mme Marielle Beaulieu, directrice générale, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada : Ce qui se fait présentement avec le ministère du Patrimoine canadien sont des consultations centrées sur les cadres de collaboration. Quand nous parlons de cadres de collaboration, nous parlons d'ententes. C'est ce que nous avons fait dans le passé. Mais les consultations actuelles veulent ouvrir le terrain, la discussion, pour dans certains cas bonifier ce qui existe présentement et, dans d'autres cas, changer ce qui existe présentement lorsqu'on se rend compte que cela fonctionne moins bien ou ne fonctionne pas bien pour les communautés.

Il ne s'agit pas d'un temps pour négocier quoi que ce soit. Le ministère du Patrimoine canadien fait la collecte des informations, fait sa recherche, examine le fruit de ces discussions afin d'être en mesure, dans une deuxième étape, de discuter de façon plus spécifique avec les communautés en termes de modèle, à savoir ce qui se fera et comment cela se fera.

Le président : Ces négociations se font avec qui chez vous? Est-ce que ce sont les associations provinciales ou régionales? Pouvez-vous être plus spécifique encore?

Mme Beaulieu : Les consultations actuelles ont lieu dans les provinces et dans les territoires avec nos organismes porte-parole et les autres organismes de la communauté. S'ajoute à ces consultations une participation des divers leaders des communautés, par exemple, des gens qui sont dans les institutions, dans les collèges, dans les universités et même dans les hôpitaux.

Nous avons tout de même plusieurs composantes des communautés francophones et acadienne présentes lors de ces consultations. Nos organismes porte-parole y sont et les consultations se font par province et par territoire.

S'agissant de la négociation des enveloppes — M. Arès va certainement vouloir ajouter un point ou deux à ce sujet — la Fédération des communautés francophones et acadienne, dans le passé, discutait avec le ministère du Patrimoine canadien concernant les fonds des enveloppes, ou de l'Enveloppe Canada-communautés qui serait par la suite discuté dans les communautés avec les organismes des communautés. C'est de cette étape dont on parle quand on parle de négociation dans un deuxième temps, soit suivant les consultations. J'espère que je réponds suffisamment à votre question.

Le président : On en vient à une meilleure compréhension.

Mr. Arès : Nous pourrions dire que la Fédération est au stade d'une négociation avec Patrimoine canadien sur le total de l'enveloppe. Nous ne nous sommes pas assis avec Mme Frulla ou

discuss the amount that would be included in the agreement, but everything that we have done recently has been with a view to increasing the budget amount. We have had discussions with Ms. Frulla and with the deputy minister, but the discussions have not come to any conclusion. Our role in the negotiations is to try and increase the amount in the envelope, so that afterwards our communities can negotiate separately with the department for funds to meet their needs.

The Chairman: This is not the first time I hear the expression “a comprehensive approach” to solve problems, to funding activities in order to satisfy you. It existed when Senator Murray and I were co-chairs of the first Joint Committee on Official Languages. Is there really, after 35 years of official languages, a deliberate reluctance on the part of the government to taking a comprehensive approach to settling these problems once and for all? What is the obstacle? I cannot understand that kind of attitude.

Mr. Arès: I think that some interesting progress has been made over the last two or three years. When our federation appeared before the government three and a half years ago, Part VII of the Official Languages Act and the role of Canadian Heritage vis-à-vis the other departments was creating problems. Almost nothing was being done because, even if the Department of Canadian Heritage had obligations under section 42, they did not have the power to prompt the other departments to contribute to the development and vitality of our communities.

The action plan, with one minister responsible and an accountability framework, flowed from this. We believe that it is not enough to completely break through the obstacles. Part VII is not viewed by the government as being binding as such, and that really is the stumbling block.

In asking the federal government to appoint a responsible minister, we had hoped that person would have the authority to encourage the other departments to act. We wanted action to be mandatory, backed by a minister who could insist, who could oblige the other departments to respect their obligations under section 41. We are not there yet, but there has been some noteworthy progress.

Senator Chaput: I would like you to quantify the following points if you can. I do not know if it is possible. Seven to ten years ago, I am convinced that the associations and other groups did not have to deal with all the stakeholders they have to deal with today. Each province and territory has an association acting as a spokesgroup and councils representing various sectors and communities. All of these groups, within their own province or territory, have to deal with Canadian Heritage, with the official languages action plan, with the Department of Immigration, with the agency that deals with training officials, with Health Canada, and I could go on.

As compared to the time you used to spend on these activities, how much time have you spent recently dealing with these entities, in meetings and discussions, writing letters, and preparing

avec la sous-ministre pour discuter du montant qui serait inclus dans l'entente, mais tout ce que nous avons fait dernièrement est en vue de faire augmenter le montant de l'enveloppe. Nous avons eu des discussions avec Mme Frulla et avec la sous-ministre, mais il n'y a pas eu de conclusion à ces discussions. Notre part des négociations est d'essayer de faire augmenter le montant de l'enveloppe, afin qu'ensuite nos communautés puissent négocier séparément avec le ministère pour leurs propres besoins.

Le président : Ce n'est pas la première fois que j'entends l'expression « une approche globale » à la solution des problèmes, au financement des activités de façon à vous satisfaire. Cela existait quand le sénateur Murray et moi étions coprésidents du premier comité mixte sur les langues officielles. Est-ce qu'il y a vraiment, après 35 ans de langues officielles, une réticence raisonnée de la part du gouvernement à vouloir prendre une approche globale et de régler ces problèmes une fois pour toutes? Qu'est-ce qui bloque? Je ne peux pas saisir ce genre de mentalité.

M. Arès : Je pense que des progrès intéressants ont été faits dans les deux ou trois dernières années. Lorsque notre fédération s'était présentée au gouvernement il y a trois ans et demi, la partie VII de la Loi sur les langues officielles et le rôle de Patrimoine canadien vis-à-vis les autres ministères créaient des problèmes. Il n'y avait presque rien qui se faisait parce que, même si le ministère du Patrimoine canadien avait une responsabilité selon l'article 42, il n'avait pas de pouvoir pour inciter les autres ministères à contribuer au développement et à l'épanouissement de nos communautés.

De là est venu le plan d'action avec un ministre responsable et le cadre d'imputabilité. Nous croyons que ce n'est pas encore assez pour débloquer complètement ce qui bloquait. La partie VII n'est pas reconnue exécutoire comme telle par le gouvernement et c'est vraiment tout cet aspect qui bloque.

Nous avons voulu, en demandant au gouvernement fédéral de nommer un ministre responsable, qu'il ait une autorité pour inciter les autres ministères. Nous voulions que ce soit exécutoire avec un ministre qui pouvait inciter, obliger les autres ministères à prendre leurs responsabilités selon l'article 41. Nous n'y sommes pas encore, mais il y a eu des progrès intéressants.

Le sénateur Chaput : J'aimerais que vous puissiez quantifier les points suivants. Je ne sais si c'est possible. Il y a sept à dix ans, je suis sûre que les associations et les groupes n'avaient pas à composer avec tous les intervenants avec lesquels ils ont à composer maintenant. Chaque province et territoire a une association porte-parole et des conseils qui représentent les secteurs et les clientèles. Tous ces groupes, à l'intérieur de chaque province et territoire, ont à composer avec Patrimoine canadien, avec le plan sur les langues officielles, avec le ministère de l'Immigration, avec l'agence qui s'occupe de la formation des fonctionnaires, avec Santé Canada, et j'en passe.

Combien de votre temps passez-vous à composer, à rencontrer, à discuter, à écrire des lettres, à préparer des demandes de financement à tous ces ministères, comparativement aux années

funding proposals for all of these departments? The communities and the associations are exhausted, and with good reason. Could you try to give us an overview?

Ms. Beaulieu: That is an important question. It is a very particular problem. Even three or four years ago, we did not spend as much time as we do now addressing requests to the various departments, meeting with different departments, and in addition to what you refer to, our community organizations are working harder and harder with provincial and territorial governments, and in future will be called upon to work with their municipal governments.

We do not deny that the transfer of powers goes that far. This aspect concerns us, but to answer your question directly, I would say that unfortunately this work takes up a lot of time. I would even go so far as to say that one third of our time, if not 40 per cent of our time, is eaten up by all this, but I mostly want to emphasize that while we are doing this type of work, we are not doing any work in the field, with francophones and Acadians.

And that, essentially, is the big problem. That is the reason why we have said in our arguments submitted to the Department of Canadian Heritage and various members of Parliament, that one of the priorities in the years to come would be assistance for our organizations so that they can consolidate. The requirements are more and more onerous, the current staff is overworked, and sometimes, we do not have enough time to take advantage of very interesting opportunities. And that includes the Fédération. I hope I have answered your question fully.

Mr. Arès: As an example, when due diligence was implemented three and a half years ago, Canadian Heritage received additional resources in order to implement due diligence vis-à-vis the official language communities, and to ensure that we were really accountable. This required a lot of work on our behalf, but no organization received additional financial resources to help them meet those extra requirements that due diligence imposed on us.

Senator Murray: Listening to the conversation between Senator Comeau and yourself, I am surprised at the lack of studies on government projects, on initiatives from the point of view of their impact on official language communities. It would not be difficult to ensure that any initiative submitted to Cabinet be assessed from the perspective of its potential impact on these communities.

Certain departments and central government agencies have the right to examine any political or legislative initiative submitted to Cabinet. The Department of Foreign Affairs has its say as to possible repercussions on Canada's foreign policy. Treasury Board also has input. Every time a new initiative is presented to government, there are four or five ministers responsible for commenting on this initiative and approving it, whether it is the Minister of Foreign Affairs or Treasury Board.

passées? Les communautés et les associations sont épuisées et avec raison. Pouvez-vous essayer de nous dresser un portrait de cette réalité?

Mme Beaulieu : C'est une grande question. Il s'agit là d'une problématique très particulière. Il y a même trois ou quatre ans, on ne dépensait pas autant de temps qu'on le fait maintenant à faire toutes ces demandes à divers ministères, à avoir des interventions avec divers ministères, et en plus de ce que vous nous dites encore, nos organismes dans les communautés travaillent aussi de plus en plus fort avec leurs gouvernements provinciaux, territoriaux, et seront appelés dans les années à venir à travailler avec leurs gouvernements municipaux.

Ne nous cachons pas que la dévolution des pouvoirs va aussi loin que cela. Cet aspect nous préoccupe, mais pour répondre de façon directe à votre question, je vous dirai que malheureusement ce travail prend beaucoup de temps. J'irais jusqu'à dire facilement le tiers de notre temps, sinon 40 p. 100 du temps, mais je soulignerai surtout que pendant que nous faisons ce genre de travail, on ne fait pas de travail sur le terrain, avec les francophones et les Acadiens.

Et c'est là que se situe essentiellement un grand problème. C'est la raison pour laquelle, dans les arguments proposés au ministère du Patrimoine canadien et à divers parlementaires, nous avons dit qu'une des priorités des années à venir était l'aide à nos organismes afin qu'ils se consolident. Les exigences sont de plus en plus grandes, le personnel actuel est surtaxé et, parfois, il manque de temps pour de très belles occasions. Je dis cela en incluant la Fédération. J'espère avoir répondu suffisamment à votre question.

Mr. Arès : À titre d'exemple, quand la diligence raisonnable a été appliquée il y a trois ans et demi, Patrimoine canadien a reçu des ressources additionnelles pour appliquer la diligence raisonnable vis-à-vis les communautés de langues officielles et s'assurer qu'on faisait une bonne reddition de comptes. Cela nous a demandé beaucoup plus de travail, mais aucun organisme n'a reçu plus de ressources financières pour l'aider à répondre aux exigences supplémentaires que la diligence raisonnable nous imposait.

Le sénateur Murray : En écoutant la conversation entre le sénateur Comeau et vous, je m'étonne du manque d'études sur les projets gouvernementaux, sur les initiatives de la perspective de leur impact sur les communautés linguistiques. Il ne serait pas difficile de faire en sorte que toute initiative proposée au conseil des ministres soit étudiée en vertu de son impact potentiel sur les communautés linguistiques.

Certains ministères et agences centrales du gouvernement ont droit de regard sur toute initiative politique ou législative déposée auprès du conseil des ministres. Le ministère des Affaires étrangères a son mot à dire sur l'impact possible sur la politique étrangère du Canada. Le Conseil du trésor a également son mot à dire. Chaque fois qu'une initiative est présentée au gouvernement, il y a quatre, cinq ministres chargés d'approuver et de commenter cette initiative, que ce soit le ministre des Affaires étrangères ou le Conseil du Trésor.

Could you tell us what the Fédération franco-ténoise is? Senator Comeau does not know either.

Mr. Arès: It represents all of the French-language communities in the Northwest Territories.

Senator Murray: We are discussing important policies, major government programs. I must admit that in a national context, I have not been directly involved in these issues for some time.

Could you talk to us briefly — or for a longer time if you wish — about the situation of francophones in your province? What has been the situation of francophones in Alberta over the last 10 or 20 years? How many francophones are there in Alberta?

Mr. Arès: Alberta has the third largest community after Quebec and Ontario. Alberta is in third place with 65,000 francophones.

Senator Murray: They are not dispersed throughout the province. There is what they call a critical mass in some communities, is that not the case?

Mr. Arès: Yes. I think that there is a critical mass in all communities, which means that French is continuing to develop, be it in Lethbridge, Fort McMurray, Rivière-la-Paix, Saint-Paul, Edmonton or Calgary. There is a French school in Cochrane and one in Wainwright. These are anglophone communities, but there are enough francophones there to justify a school.

I would say that over the last twenty years in Alberta, the situation has greatly improved. There are now 26 French schools; there are 5 francophone school boards covering the entire province and they decide where French schools will be opened. The Catholic francophone school board in Calgary opened a school in Cochrane and the Conseil scolaire Centre nord in Edmonton opened a school in Wainwright.

Senator Murray: Are they high schools?

Mr. Arès: Not all of them, no. Oftentimes, in small centers, they start with grade one to grade six and then they add grades. That is what happened in Legal, north of Edmonton, where there is now a twelve-grade program. It is an interesting phenomenon that is happening in small communities.

Once francophones realize that it is legitimate to send their children to a French school, the number increases from year to year. In Legal, one school went from 35 to 150 students. The number of students increases every year.

For more than ten years now, the government of Alberta has been doing wonderful things for francophone communities. This is a tribute to the growing openness of provincial and territorial governments to their francophone communities. We are talking about Alberta, but recently in Nova Scotia, a bill regarding services was adopted, and this new openness can be seen all over

Pourriez-vous nous dire ce qu'est la Fédération franco-ténoise? Le sénateur Comeau ne le sait pas non plus.

M. Arès : C'est l'ensemble des communautés linguistiques des Territoires du Nord-Ouest.

Le sénateur Murray : On parle ici des grandes politiques, des grands programmes du gouvernement. Je dois avouer que dans un contexte national, je ne suis pas directement impliqué dans ces questions depuis assez longtemps.

Accepteriez-vous de parler brièvement — ou même longuement si vous voulez — de la situation des francophones dans votre province? Quel est le bilan des 10 ou 20 dernières années en ce qui concerne le français en Alberta? Combien de francophones y a-t-il en Alberta?

M. Arès : L'Alberta est la troisième communauté en importance après le Québec et l'Ontario. L'Alberta occupe le troisième rang avec 65 000 francophones.

Le sénateur Murray : Ils ne sont pas dispersés dans la province. Il y a ce qu'on appelle une masse critique dans certaines communautés, n'est-ce pas?

M. Arès : Oui. Je pense que dans toutes les communautés il y a une masse critique qui fait que le français continue à se développer, que ce soit à Lethbridge, à Fort McMurray, à Rivière-la-Paix, à Saint-Paul, Edmonton ou à Calgary. Il y a une école française à Cochrane et à Wainwright. Ce sont des communautés anglophones mais avec une composante francophone suffisamment grande pour avoir une école.

Je dirais que depuis une vingtaine d'années en Alberta, la situation s'est beaucoup améliorée. Il y a maintenant 26 écoles françaises; il y a cinq conseils scolaires francophones qui couvrent l'étendue de la province et ce sont les conseils scolaires francophones qui décident où les écoles françaises seront ouvertes. C'est justement le Conseil scolaire catholique francophone de Calgary qui a ouvert une école à Cochrane et le Conseil du Centre nord d'Edmonton qui a ouvert une école à Wainwright.

Le sénateur Murray : Est-ce qu'on parle d'écoles secondaires?

M. Arès : Pas toutes, non. Souvent, dans les petits centres, ça commence de la première à la sixième année et ensuite ils ajoutent des années. C'est ce qui est arrivé à Legal au nord d'Edmonton, où on offre maintenant la douzième année. C'est un phénomène intéressant qui se produit dans les petites communautés.

Une fois que les francophones s'aperçoivent qu'il est légitime d'envoyer leurs enfants à l'école française, le nombre augmente d'année en année. À Legal, on a vu une école passer de 35 étudiants à 150. Le nombre d'étudiants croît avec les années.

Depuis plus de dix ans, le gouvernement albertain a fait de très bonnes choses pour ses communautés francophones. Cela démontre l'ouverture grandissante des gouvernements provinciaux et territoriaux envers leurs communautés francophones. On parle de l'Alberta mais dernièrement en Nouvelle-Écosse, un projet de loi a été adopté concernant les

the country. The francophonie has been making strides in Alberta and elsewhere over the last 20 years, since the advent of school governance by francophones.

Senator Murray: School management and schools are your constitutional right.

Mr. Arès: Yes. We had to go all the way to the Supreme Court to get it.

Senator Murray: Yes, I know. That was the *Mahé* case, out of Alberta.

Mr. Arès: Yes, precisely.

Senator Murray: What is the situation with respect to health care services at the federal and provincial level, for instance?

Mr. Arès: That is a very interesting question. We are currently developing, with Health Canada and the provinces and territories, an innovative way of developing francophone health care services.

Health Canada is working with the Société santé en français, which in turn works with provincial and territorial governments through the networks that exist within each province and territory. There is a desire within the networks to get the francophone communities involved in discussions relating to health care; they also want to involve the training institutions, schools, politicians at the municipal, regional, provincial and federal level, as well as health care professionals. The networks bring these people together to look into the needs in various communities and to develop needs-based, made-to-measure solutions. This work is being done by Health Canada, the Société santé en français, the networks and the provincial and territorial governments. Things seem to be evolving well. There is, increasingly, improved cooperation in the field of health care which is very worthwhile.

Senator Murray: What would be the most serious issue the francophone community in Alberta is facing? Assimilation, yes, but in terms of what we're studying, what would that be?

Mr. Arès: The most serious issue has to do with finding the necessary resources to help communities continue to develop, whether it be the French community in Alberta, the one in Saskatchewan, or the Acadians of Nova Scotia.

Senator Murray: Specifically, what are you referring to, community awareness?

Mr. Arès: It's much broader than that. It has to do with working with municipal governments; increasingly working with provincial and territorial governments, all departments, agencies and institutions of the federal government which should be involved in the development of francophone and Acadian communities. To do so would require enormous resources. There isn't enough staff nor financial resources to allow us to do so. There are new challenges we should be dealing with and we don't have the resources to do that. The rural exodus, whether it be in the Acadian peninsula in New Brunswick, in northern

services et il s'applique un peu partout au pays. La francophonie en Alberta et ailleurs s'améliore depuis 20 ans, avec l'arrivée de la gestion scolaire et le contrôle des écoles.

Le sénateur Murray : La gestion scolaire et les écoles constituent votre droit constitutionnel.

M. Arès : Oui. Il a fallu aller jusqu'en Cour suprême pour les obtenir.

Le sénateur Murray : Oui, je sais. C'est la cause *Mahé* de l'Alberta.

M. Arès : Oui, justement.

Le sénateur Murray : Quelle est la situation des services fédéraux et provinciaux, dans le domaine de la santé, par exemple?

M. Arès : C'est une question fort intéressante. Nous sommes en train de développer, avec Santé Canada et les provinces et territoires, une façon de travailler le développement des soins de santé en français qui est novatrice.

Santé Canada travaille avec la Société santé en français qui travaille avec les gouvernements provinciaux et territoriaux dans les réseaux mis en place dans chaque province et territoire. Les réseaux mis en place veulent impliquer dans les discussions des besoins en santé les communautés francophones, les institutions de formation, les institutions d'apprentissage, les politiciens et les politiciennes, que ce soit au palier municipal, régional, provincial, fédéral et les professionnels de la santé. Les réseaux réunissent ces gens pour étudier les besoins dans différentes communautés et apporter des solutions taillées sur mesure d'après les besoins. Cela se travaille avec Santé Canada, la Société santé en français, les réseaux et les gouvernements provinciaux et territoriaux. Cela semble bien se développer. Il y a de plus en plus une bonne collaboration qui se fait dans les soins de santé qui est très intéressante.

Le sénateur Murray : Quel serait le problème le plus grave auquel doit faire face la communauté francophone en Alberta? L'assimilation, oui, mais sur le plan qui nous intéresse.

M. Arès : Le problème le plus grave ce sont les ressources nécessaires pour continuer à développer les communautés, que ce soit la communauté franco-albertaine, fransaskoise ou les Acadiens et Acadiennes de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Murray : Concrètement, de quoi s'agit-il, sensibiliser la communauté?

M. Arès : C'est beaucoup plus large que cela. C'est travailler auprès des gouvernements municipaux. Travailler de plus en plus avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, avec tous les ministères, agences et institutions du gouvernement fédéral qui devraient participer au développement des communautés francophones et acadienne. Cela demande des ressources énormes, pour pouvoir faire tout cela. Il manque du personnel et des ressources financières pour nous permettre de le faire. Nous avons de nouveaux défis sur lesquels on devrait se pencher et nous n'avons pas les ressources pour le faire. L'exode rural, que ce soit

Ontario, in northern Alberta or in Saskatchewan, means the francophone villages are being emptied out. What is being done to maintain services for those who remain?

Senator Murray: There is a critical mass in St. John and in Fredericton.

Mr. Arès: There are ways of maintaining services even if there are less people in the villages. There are some people who remain. We have to find a way to ensure services while taking advantage of the potential we gain by the fact that people are moving to larger urban centers. The phenomenon is such that in the large urban centers, people disappear, in Winnipeg, Vancouver, Toronto, Halifax, we no longer hear from them. The potential is there. If we could reach out to them, get them interested in living in French in urban centers, then we could continue developing French in these large centers. But we need the resources to do so.

Fifteen years ago, our biggest challenge was provincial and territorial governments, but attitudes have changed. They do far better work with their communities. Currently, the biggest problem is the lack of resources to continue to evolve despite the challenges we have to face every day.

Senator Murray: Thank you very much, that's very interesting.

The Chair: What effect does teaching French as a second language have on francophone life in Alberta? The two provinces where bilingualism is least popular are Alberta and Saskatchewan.

I was pleased to hear that you are however receiving support from the provincial government.

Mr. Arès: I would say that learning French as a second language is extremely important. The young people who went to French immersion as of the 1970s and until the 1980s and who now have positions of power with provincial and territorial governments have helped change the attitude of governments. They are far more willing to work at developing francophone and Acadian communities than they were 15 years ago. This is due in large part to the youths who have learned the value of French and now have influence with their government. The role of francophone and Acadian communities have played within their own government should not be neglected, but these two factors combined have had a great influence.

I would like to respond to your comment on Alberta and Saskatchewan. It depends on the poles. I have seen poles on official bilingualism in western Canada, where 59 per cent of Albertans supported official bilingualism in linguistic duality whereas the three other provinces were against it, especially B.C., where 59 per cent of people were against it. Everything depends on how the questions are asked and on how things are promoted before the poles.

dans la péninsule acadienne au Nouveau-Brunswick, dans le nord de l'Ontario, le nord d'Alberta, en Saskatchewan, les villages francophones se vident. Que fait-on pour maintenir les services pour les gens qui restent?

Le sénateur Murray : Il y a une masse critique à Saint-Jean et à Fredericton.

M. Arès : Il y a des façons de faire pour maintenir des services même si certains villages se vident. Il y a des gens qui restent. Il faut trouver une façon de faire pour continuer à assurer les services tout en prenant avantage du potentiel qui nous est accordé par le fait que ces gens s'en vont dans les grands centres urbains. Le phénomène est que dans les grands centres urbains, les gens disparaissent, que ce soit à Winnipeg, Vancouver, Toronto, Halifax, on ne les entend plus. Le potentiel est là. Si on peut aller les chercher, les intéresser à la vie francophone dans les centres urbains, ont peut continuer à développer la vie francophone dans ces grands centres, mais il nous faut les ressources pour le faire.

Il y a 15 ans, notre plus grand défi était les gouvernements provinciaux et territoriaux, mais l'attitude a changé, ils travaillent beaucoup mieux avec leur communauté. Maintenant, le plus grand problème est le manque de ressources pour continuer à évoluer avec les défis qu'on nous présente tous les jours.

Le sénateur Murray : Merci beaucoup, c'est fort intéressant.

Le président : Quel impact l'enseignement du français langue seconde peut-il avoir sur la vie en français en Alberta? L'Alberta et la Saskatchewan étant les deux provinces où la cote de popularité du bilinguisme est la plus basse au pays.

J'ai été heureux d'entendre que vous aviez néanmoins l'appui du gouvernement provincial dans vos efforts.

M. Arès : Je dirais que l'apprentissage du français langue seconde est extrêmement important. Les jeunes qui sont allés dans les écoles d'immersion à partir de 1970 jusque dans les années 1980 et qui occupent des positions d'influence et de pouvoir au sein des gouvernements provinciaux et territoriaux font que l'attitude de ces gouvernements a changé. Ils sont beaucoup plus prêts à travailler pour le développement des communautés francophones et acadienne qu'ils ne l'étaient il y a 15 ans. C'est dû en grande partie à ces jeunes qui ont compris la valeur du français et qui ont développé un amour du français et qui ont une influence maintenant auprès de leur gouvernement. Il ne faut pas négliger la part des communautés francophones et acadienne auprès de leur propre gouvernement, mais ces deux facteurs ensemble ont eu une grande influence.

Je voudrais répondre à votre commentaire sur l'Alberta et la Saskatchewan. Cela dépend des sondages. J'ai déjà vu des sondages sur le bilinguisme officiel dans l'Ouest canadien, où 59 p. 100 des Albertains appuyaient le bilinguisme officiel et la dualité linguistique alors que les trois autres provinces étaient contre, surtout la Colombie-Britannique qui était contre à 59 p. 100. Tout dépend comment les questions sont posées et qui a fait la promotion avant le sondage.

According to us, a large majority of a Canadian public, being in Alberta, Saskatchewan or elsewhere, is friendly and open. These are people who are open and who could support the development of the francophonie in Canada, but they have to have the proper information and people promoting it. I was born in western Canada. I know these people. The majority of them are not against French.

The Chairman: I was quoting a recent survey which was used by the Commissioner of Official Languages, by the way. The situation evolves constantly. You are right, it depends on the question and on the context.

Senator Léger: I do not quite know where to start. Each discussion brings up new issues. When you mentioned the lack of resources, were you talking about financial or human resources?

Mr. Arès: Both.

Senator Léger: Where are you going to find the human resources? I know you have asked the government for funds.

Mr. Arès: If you have the financial resources you can find the human resources. We have often lost good people because we could not pay them what they were worth. They could earn three or four times more in the private sector or in government and so we lost them. They would stay with our organization for a year or two at most and then, they would leave because they were so poorly paid. If we had been able to pay them more, they would have stayed much longer because for a large number of employees who work in community development, it is not about the money. They want to earn a living, of course, but it has to do with passion, the development of the language in their community. There comes a time in their lives when they start a family and they need better financial resources to meet their needs. When we don't have the resources, we lose them. We can find the human resources, but we need financial resources to keep them.

Senator Léger: You say that there are increasing requirements from government. Ms. Beaulieu told us it takes up about 40 per cent of your time. Are requirements increasing? You just stated that progress had been made in Alberta. When there is progress, do requirements increase or decrease? Is it a heavier burden to carry? Given the progress made, it seems to me that it should be lighter because we understand the provinces better.

Mr. Arès: The term "heavy" may not be perfectly accurate. I would tend to say rather that development opens up opportunities that we should examine. There has been talk, amongst other things, of a dialogue with other groups in Canadian society, such as aboriginal groups, to see how we could work together. We will be able to look at this new opportunity when time permits and we have the means at our disposal. Development opens up new avenues. We should not limit ourselves.

D'après nous, la grande majorité de la population canadienne, en Alberta, Saskatchewan ou ailleurs, est sympathique et ouverte. Ce sont des gens ouverts qui peuvent appuyer le développement de la francophonie au Canada, mais ils doivent avoir les bonnes informations et que les gens en fassent la promotion. Je suis né dans l'Ouest canadien. Je connais ces gens. Ils ne sont pas en majorité contre le français.

Le président : Je citais un récent sondage qu'a d'ailleurs utilisé la commissaire aux langues officielles. Le dossier évolue constamment. Vous avez raison, cela dépend de l'approche des questions et du contexte.

Le sénateur Léger : Je ne sais pas trop où commencer, chaque discussion apporte autre chose. Lorsque vous mentionnez le manque de ressources, vous parlez de ressources financières ou humaines?

M. Arès : Les deux.

Le sénateur Léger : Où trouverez-vous les ressources humaines? Les fonds, vous les recherchez au gouvernement, je le sais.

M. Arès : On peut trouver les ressources humaines si on a les ressources financières. On a souvent perdu du bon monde parce qu'on ne pouvait pas les payer comme ils le devaient. Ils pouvaient gagner trois et même quatre fois plus en industrie privée ou au gouvernement et on les perdait. Ils restaient avec nos organisations pendant un an ou deux maximum et ensuite, ils s'en allaient parce qu'ils étaient très mal payés. Si nous avions pu mieux les payer, ils seraient restés beaucoup plus longtemps parce pour une très grande portion des employés qui travaillent au développement des communautés, ce n'est pas une question d'argent. Ils veulent faire leur vie, mais c'est une question de passion, de développement de la langue et de leur communauté. Viens un temps dans la vie où ils fondent une famille et ils ont besoin de meilleures ressources financières pour pourvoir à leurs besoins. Lorsque nous n'avons pas ces ressources, nous les perdons. On peut trouver les ressources humaines, mais nous avons besoins des ressources financières pour les garder.

Le sénateur Léger : Vous dites que les exigences augmentent au gouvernement. Mme Beaulieu nous a dit que c'était presque à 40 p. 100. Les exigences augmentent-elles? Vous venez tout juste de dire que le progrès a augmenté en appliquant vos propos à l'Alberta. Quand on progresse, les exigences diminuent-elles ou augmentent-elles? Cela devient-il de plus en plus lourd? Avec les progrès que nous avons faits, il me semble que cela devrait être moins lourd parce qu'on comprend mieux les provinces.

M. Arès : Le terme « lourd » n'est peut-être pas tout à fait exact. Je dirais plutôt que ce développement ouvre des perspectives sur lesquelles nous devrions nous pencher. On parle, entre autres, de dialogue avec les autres composantes de la société canadienne, tels les Autochtones, pour voir comment on pourrait travailler ensemble. Nous pouvons envisager ces nouvelles perspectives lorsque le temps et les moyens nous le permettent. Le développement ouvre de nouvelles portes. Il ne faut pas s'en tenir au strict minimum.

With respect to communities, we have made certain gains which are now limited because of the lack of resources. There is still so much to do for the evolution of Canadian society.

Three and a half years ago, when Mr. John Ralston Saul was in Edmonton, he said that francophone and Acadian communities were one of the main components in the development of Canadian society for the 21st century. According to him, a community living in a minority setting has to innovate and look at new ways of doing things.

It is possible to innovate and to find new ways of doing things as long as you have the necessary resources at your disposal. We have to address the various problems. However, it is not possible if the resources are not there.

In response to Mr. Saul, I would say that we have innovated, for instance, with respect to funding francophone school boards in Alberta. The provincial government indicated that it did not want to levy new taxes, because school boards already do. So we had to find a solution to this problem. The solution is so attractive that the government of Alberta has adopted it for all school boards in the province.

So it is possible to explore new avenues and to develop new solutions, so long as you have the necessary resources.

I mentioned the rural exodus, because in our opinion, this is a significant phenomenon, and it is different for anglophone communities. When people from an anglophone village go to the big cities, they leave the rural region but that does not mean they give up their language or their culture.

We have to address this problem, but unfortunately we do not have the resources to do so.

Senator Léger: We cannot put an end to the rural exodus.

Mr. Arès: Indeed.

Senator Léger: Rural regions have given their communities a precious linguistic heritage. Will those people leaving the regions not require that these practices be sustained or preserved once they get to the big cities?

Mr. Arès: It all depends on the region. In the Acadian Peninsula where the Acadian identity is very strong, it is probable that those who move to Moncton or Dieppe will demand that their language traditions be maintained. However, the same cannot be said of Northern Ontario, Northern Alberta or Saskatchewan. To motivate the youth to continue to live in French in large centres, you often have to personally invite them to get involved in Francophone associations.

Senator Léger: It is true that the practices differ from region to region in Canada.

En ce qui a trait aux communautés, nous avons atteint un certain développement qui maintenant devient limité à cause du manque de ressources. Il reste tant à faire pour l'évolution de la société canadienne.

Il y a trois ans et demi, lorsque M. John Ralston Saul était à Edmonton, il disait que les communautés francophones et acadiennes étaient une des principales composantes du développement de la société canadienne du XXI^e siècle. Selon lui, une communauté en situation minoritaire doit innover et penser à de nouvelles façons de faire.

Il est possible d'innover et de trouver de nouvelles façons de faire à condition de disposer des ressources nécessaires. Nous devons nous attaquer aux différents problèmes. Toutefois, cela n'est pas possible si les ressources n'existent pas.

En réponse à M. Saul, je dirais qu'on a innové, par exemple, en ce qui a trait au financement des conseils scolaires francophones en Alberta. Le gouvernement de cette province a indiqué qu'il ne serait pas permis d'imposer de nouvelles taxes, car les conseils scolaires le font déjà. On a donc dû trouver une solution à ce problème. Cette solution est si intéressante que le gouvernement de l'Alberta l'a adoptée pour l'ensemble des conseils scolaires de la province.

Il est donc possible d'explorer de nouvelles avenues et de développer de nouvelles solutions, mais à condition d'obtenir les ressources nécessaires.

Je mentionne l'exode rural car, à notre avis, ce phénomène est important et diffère lorsqu'il s'agit de communautés anglophones. Lorsqu'un village anglophone voit sa population quitter pour les grandes villes, ces gens qui quittent la région rurale ne perdent pas pour autant leur langue et leur culture.

Nous devons nous pencher sur ce problème, mais malheureusement nous ne disposons pas des ressources pour le faire.

Le sénateur Léger : Nous ne pouvons arrêter l'exode rural.

M. Arès : En effet.

Le sénateur Léger : Les régions rurales ont cédé un précieux héritage linguistique à leur communauté. Les gens qui quittent ces régions n'exigeront-ils pas, une fois dans les grandes villes, que ces pratiques se poursuivent ou soient préservées ?

M. Arès : Tout dépend de la région. Dans la péninsule acadienne où l'identité acadienne est très forte, il est probable que ceux qui déménagent à Moncton ou à Dieppe exigent que l'on poursuive cette tradition linguistique. Toutefois, il n'en va pas de même dans le nord de l'Ontario, le nord de l'Alberta ou de la Saskatchewan. Souvent, pour intéresser ces jeunes à continuer à vivre en français dans les grands centres, il faut les inviter personnellement à s'impliquer dans les associations francophones.

Le sénateur Léger : Il est vrai que les pratiques diffèrent d'une région à l'autre du Canada.

The Chairman: Mr. Arès, you really did focus quite a bit on the 19 million dollars from Heritage Canada. You pointed out that the testimony by the minister before this committee and before the House of Commons in no way clarifies the issue. How were these 19 million dollars spent?

Mr. Arès: We would like to know. As far as we know, this money is not yet spent. Two years ago, Canadian Heritage received a portion of this amount. However, we do not know if it has been spent.

The Chairman: When this amount was approved by parliamentarians, it was supposed to be used for a specific purpose.

Mr. Arès: This amount was to be spent on community centre development, community radio and arts and culture. However many of the needs in these three sectors haven't been met, and we do not know why. Community radio stations are shutting down the francophone network in North America because of a lack of funds.

The Chairman: Because of the costs related to the satellite links?

Mr. Arès: Indeed, there is a lack of resources. Added to these 19 million dollars, Canadian Heritage received funding for community radio stations. Why do community radio stations have to shut down their satellite link because of a lack of funds? This type of situation is indecent when the money is available.

The Chairman: When there is a change in government, following an election, does it impede your access to government, programs and negotiations?

Mr. Arès: When there is a change of minister, deputy minister or program director, we have to start from scratch and we lose precious time. There has been a rapid turnover in ministers recently and the awareness-raising work we do constantly has to be redone. However, it is our responsibility to take on this political work.

The Chairman: You alluded to Minister Mauril Bélanger's limited powers; he is responsible for official languages. I get the impression that you would prefer to see the appointment of a minister of official languages, instead of a program coordinator for official languages who works with the other departments.

Mr. Arès: That is precisely what we asked the government to do, four years ago, when we initiated this entire process. We wanted to have a minister responsible for official languages who would have authority over other departments. We understood the problem and we wanted someone who could not only coordinate but would also have the authority to put pressure on each department, agency and institution. It has not happened and we now see the results. The Minister of Indian and Northern Affairs Canada has made a request for 90 million dollars where neither the Action Plan nor the accountability framework is taken into account. Our communities in the three northern territories will suffer from this.

Le président : Vous avez beaucoup insisté, monsieur Arès, sur cette somme de 19 millions de dollars de Patrimoine canadien. Vous avez indiqué que le témoignage de la ministre à ce comité et à celui des Communes n'a apporté aucune précision à ce sujet. Comment ces 19 millions de dollars ont-ils été utilisés?

Mr. Arès : On aimerait bien le savoir. À notre connaissance, on n'a pas encore dépensé cette somme. Il y a deux ans, Patrimoine canadien a reçu une portion de cette somme. Toutefois, on ne sait pas si elle a été dépensée.

Le président : Quand cette somme fut approuvée par les parlementaires, elle devait être destinée à un objectif précis.

Mr. Arès : Cette somme était destinée au développement des centres communautaires, à la radio communautaire et au secteur des arts et de la culture. Or plusieurs besoins dans ces trois secteurs n'ont pas été comblés, et nous en ignorons les motifs. Les radios communautaires sont en train de fermer le réseau francophone d'Amérique car ils manquent de fonds.

Le président : À cause des coûts rattachés au lien satellite ?

Mr. Arès : En effet, ils manquent de ressources. De cette somme de 19 millions de dollars, Patrimoine canadien a reçu des fonds pour les radios communautaires. Pourquoi donc les radios communautaires doivent-elles fermer leur lien satellite faute de fonds? Il est indécent de devoir faire face à de telles situations alors que les fonds sont disponibles.

Le président : Lorsqu'il se produit un changement de gouvernement, suite à une élection, est-ce que cela vous cause des problèmes d'accès au gouvernement, aux programmes et aux négociations ?

Mr. Arès : Avec un changement de ministre, de sous-ministre ou de directeur de programme, tout est à recommencer et on perd un temps précieux. Dernièrement, les ministres changent rapidement et le travail de sensibilisation auprès du ministre est toujours à recommencer. Toutefois, nous avons la responsabilité d'effectuer ce travail politique.

Le président : Vous avez fait allusion aux pouvoirs limités du ministre Mauril Bélanger, responsable du programme des langues officielles. J'ai l'impression que vous auriez aimé que l'on nomme un ministre des langues officielles et non pas un coordonnateur des programmes de langues officielles auprès des autres ministères.

Mr. Arès : C'était justement la demande qu'on avait faite au gouvernement, il y a quatre ans, lorsqu'on avait initié toute cette démarche. Nous voulions avoir un ministre responsable des langues officielles qui aurait une autorité sur les autres ministères. On comprenait où était le blocage et on voulait qu'il y ait une personne qui puisse non seulement coordonner mais également qui ait l'autorité de pousser chaque ministère, agence et institution. Ce ne fut pas le cas et on voit les résultats. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien présente une demande de 90 millions de dollars et on ne respecte ni le Plan d'action, ni le cadre d'imputabilité. Ce sont nos communautés dans les trois territoires du nord qui vont en souffrir.

We often forget and the problem remains. Ms. Adam identified one of those problematic factors in one of your first reports four years ago. She stated that in her opinion there was a lack of leadership in promoting linguistic duality at the very highest level. Therefore we should not be surprised that some departments, agencies and institutions do not understand their responsibilities under section 41 and under the action plan.

Senator Comeau: I would like to continue on this issue of accountability and on your second recommendation to the effect that the department would be given the authority to impose the government's will. It goes without saying that Mr. Bélanger is a very strong, motivated, devoted and aggressive person. In my opinion, he is quite capable of taking this on. Often, some departments are quite unaware of the issues they should be dealing with. I was somewhat concerned when I heard Ms. Frulla admit that she was not aware that she was responsible for enforcing the Air Canada Act and that she believed that that responsibility lay with the Department of Transport.

Apparently, CIDA categorically refused to submit an action plan for the year 2003-04. This was raised by the Official Languages Commissioner. Once again, if we have a strong minister, I think that Mr. Mauril Bélanger will be able to make things happen.

What I am worried about however is what will happen when he is transferred to another department and we end up with a weak minister who would be attempting to meet our needs. That is why you would like the minister responsible for official languages to have the authority to tell other departments what has to be done in order to meet the government's requirements. Have I understood you well?

Mr. Arès: Yes, you have understood. Often, the rate of development within our communities depends on the people in those positions. If those people believe in this, then there is progress. However, if the people in those positions do not believe in those requirements then there is no movement forwards, and there is even movement backwards. That is why we asked for a minister who would be responsible and who would have authority.

If Mr. Bélanger is called elsewhere and another person with authority is appointed minister responsible, and if the Prime Minister feels that it is important to appoint someone who can truly make the situation evolve, then events may proceed differently.

It is not always necessary to have a very aggressive person. That person can bring about progress diplomatically, as the majority of ministers would wish. Positive things often happen behind the scenes, meaning that it is not always necessary to use a tough approach. Progress comes with discussions.

What is important is to have a minister with government authority who can bring about progress in his own way knowing that if necessary he can use a tougher approach.

On nous oublie souvent et le problème persiste. Mme Adam avait ciblé un des facteurs problématiques, dans un de ses premiers rapports, il y a quatre ans. Elle avait indiqué, qu'à son avis, il y avait manque de leadership dans la promotion de la dualité linguistique au plus haut niveau. Ne soyons donc pas surpris que certains ministères, agences et institutions ne comprennent pas leurs responsabilités en vertu de l'article 41 et du Plan d'action.

Le sénateur Comeau : J'aimerais poursuivre sur cette question d'imputabilité et que l'on accorde à un ministère des pouvoirs pour imposer la volonté du gouvernement, tel que vous le proposez dans votre deuxième recommandation. Il va sans dire que M. Bélanger est une personne très forte, motivée, dévouée et aggressive. À mon avis, il est tout à fait apte à assumer ce dossier. Souvent, certains ministres sont peu informés des dossiers qu'ils ont à assumer. Mme Frulla m'a quelque peu inquiétée lorsqu'elle a avoué ne pas être au courant qu'elle était responsable de l'application de loi sur la société Air Canada et qu'elle croyait que le ministre des Transports avait cette responsabilité.

Apparemment, l'ACDI a refusé catégoriquement de soumettre un plan d'action pour l'année 2003-2004. Cela a été soulevé par la commissaire aux langues officielles. À nouveau, si on a un ministre fort, je pense que M. Mauril Bélanger aura la force de faire bouger les choses.

Ce qui m'inquiète, par contre, c'est ce qui va arriver lorsqu'il sera transféré à un autre ministère et qu'on sera pris avec un ministre faible qui tentera de répondre à nos besoins. C'est la raison pour laquelle vous espérez que le ministre responsable des langues officielles ait le pouvoir de dire aux autres ministères ce qui doit être fait dans le but de répondre aux exigences du gouvernement. Est-ce que je comprends bien?

M. Arès : Oui, vous comprenez bien. Souvent, le progrès du développement de nos communautés dépend des personnes en place. Si ce sont des gens qui y croient, les choses progressent assez bien. Par contre, si les personnes en place n'y croient pas, on ne progresse pas, on recule même. Voilà pourquoi on avait demandé à ce qu'il y ait un ministre responsable détenant de l'autorité.

Si M. Bélanger est nommé ailleurs et qu'une autre personne qui ait de l'autorité est nommée ministre responsable et que le premier ministre croit qu'il est important, justement, de nommer une personne qui veut vraiment faire évoluer la situation, les choses peuvent se faire de façon différente.

Il n'est pas toujours nécessaire d'avoir une personne très aggressive. Cette personne peut faire avancer les choses de façon diplomatique, comme le veut la majorité des ministres. Souvent, il y a des choses positives qui se font en coulisses, ce qui fait en sorte qu'il n'est pas toujours nécessaire de sortir le marteau. C'est à force de discussions que les choses avancent.

L'important est d'avoir l'autorité gouvernementale d'un ministre qui, à sa façon, va faire avancer les choses sachant que si nécessaire, il peut sortir le marteau.

Senator Comeau: You say in your report that \$7.3 million goes to Canadian Heritage. Is that a non-statutory, discretionary amount?

Mr. Arès: Yes.

Senator Comeau: Shouldn't that amount be discussed with our francophone and Acadian communities in Canada?

Mr. Arès: Yes, that is an important factor in the partnership that we want to develop with Canadian Heritage. We want to discuss all the development priorities of the department and of our communities. That is the process we developed with Health Canada. The Health Canada joint committee, made up of department officials and community representatives, reviewed the situation and made recommendations to the Health minister.

The same is now happening with Citizenship and Immigration where a joint committee has been established, and that is what we would like to develop with Heritage Canada in various areas. For education, significant funds are given to Heritage Canada and then go to provincial and territorial governments. Francophone and Acadian school boards have no say in how that money should be spent.

Francophone and Acadian school boards are on the front line of education development. They should be invited to discuss with Canadian Heritage and provincial and territorial governments how that money will be used to develop French education in their communities.

We are talking about education, but we could also include the various programs that are supported by Canadian Heritage and that directly affect our communities. Canadian Heritage manages the intergovernmental cooperation program for the provinces. Millions of dollars are spent each year and the communities have no say in this because they have not been invited to the discussion table.

Senator Comeau: Now would that not be a nice topic of discussion for the Senate Standing Committee on National Finance!

Mr. Arès: In Toronto, in March, during a Canadian Parents for French forum, a program for promoting immersion schools was announced. The francophone parents who had been invited were all concerned because of the effect that might have on French schools. No one had considered that a promotional campaign for immersion schools might have an impact on French schools and francophone communities.

Francophone parents were not at the table when that was discussed. Someone should have said that it was important to study the impact of the promotional program for immersion schools on French schools.

Le sénateur Comeau : Votre rapport mentionne que 7,3 millions de dollars sont réservés à Patrimoine canadien. S'agit-il d'un montant discrétionnaire?

M. Arès : Oui.

Le sénateur Comeau : Cette somme ne devrait-elle pas faire l'objet de discussions avec nos communautés francophones et acadiennes du Canada?

M. Arès : Oui, c'est un élément important du partenariat que l'on veut développer avec Patrimoine canadien. Nous voulons discuter ensemble des priorités de développement du ministère et de nos communautés. C'est la façon de faire qu'on a développée avec Santé Canada. Un comité conjoint de Santé Canada, formé de représentants du ministère et de représentants des communautés, a étudié la situation et fait des recommandations au ministre de la Santé.

La même chose se produit maintenant avec Citoyenneté et Immigration puisqu'un comité conjoint s'est formé et c'est ce qu'on aimerait développer avec Patrimoine canadien dans différents domaines. En éducation, des fonds importants passent à Patrimoine canadien et s'en vont aux gouvernements provinciaux et territoriaux. Les conseils scolaires francophones et acadiens n'ont aucun droit de regard sur la façon dont ces fonds devraient être dépensés.

Les conseils scolaires francophones et acadiens sont sur la première ligne de développement en éducation. Ils devraient être invités à discuter avec Patrimoine canadien et les gouvernements provinciaux et territoriaux quant à la façon d'utiliser ces sommes pour le développement de l'éducation française dans leurs communautés.

On parle d'éducation, mais on peut inclure aussi les différents programmes soutenus par Patrimoine canadien et qui touchent directement nos communautés. Il y a le programme de coopération intergouvernementale que Patrimoine canadien gère pour les provinces, où des millions sont dépensés à chaque année et sur lesquels les communautés n'ont aucun droit de regard car elles ne sont pas invitées à la table de discussion.

Le sénateur Comeau : Quel beau sujet de discussion ce serait pour le Comité sénatorial permanent des finances nationales!

M. Arès : Au mois de mars, à Toronto, lors d'un forum de la Canadian Parents for French, on a annoncé un programme de promotion pour les écoles d'immersion. Les parents francophones invités étaient tous inquiets parce que cela pourrait avoir un impact sur les écoles françaises. Personne n'avait considéré qu'une campagne de promotion pour les écoles d'immersion pouvait avoir un impact sur les écoles françaises et les communautés francophones.

Les parents francophones n'étaient pas à la table lorsque ces choses ont été discutées. Quelqu'un aurait dû dire qu'il était important d'étudier l'impact d'un programme de promotion pour les écoles d'immersion sur les écoles françaises.

Someone should have suggested that there needed to be a campaign that would explain the differences to the French schools, that would explain why immersion schools are necessary, why French schools are necessary and why the clientele for immersion schools is different. But that was not done.

When you are not invited to the table, you cannot provide positive arguments and you cannot point out mistakes. We would like to have a real partnership with Canadian Heritage. We have been working on this for a long time. That is why the Minister of Canadian Heritage should accept us truly working together.

At the House of Commons committee, I heard the minister say that she wanted to work with the communities. I would like to know what she means by "working together".

We are partners, we are on the front lines of development. We should be treated as equal partners who have an important contribution to make to the discussions on how to spend money to improve the well-being of our communities. Unfortunately, we are not a part of those discussions.

Senator Chaput: My question is about day care services. We were speaking earlier about the rural exodus. You mentioned that in some places there are now small schools. I think that when a more remote community has its own school, then it is more likely that the parents will stay, because the children have access to a francophone school.

How would you evaluate the National Child Care Program? Do you think you will be able to obtain a fair share for minority francophone communities?

Mr. Arès: The Commission nationale des parents francophones appears to be satisfied with the amount being allocated to early childhood development for francophones. When Ms. Frulla was Minister of Social Development, she understood the francophone communities' needs, and insisted on reserving a significant amount for early childhood development in French.

I believe that Marielle could expand on that.

Ms. Beaulieu: Obviously we are following this issue closely because for francophone and Acadian communities, early childhood centres are important for providing services to parents and for providing services to children in French.

Now the Commission nationale des parents francophones is working on a partnership that goes as far as involving provincial and territorial jurisdictions in, and having them commit to, a plan for an agreement under which francophone and Acadian communities would have access to a special envelope within federal-provincial agreements in order to ensure that francophone and Acadian communities have adequate basic funding to develop their early childhood centres. It seems to be quite clear that dedicated funding would be the right way to proceed.

Quelqu'un aurait dû suggérer une campagne de promotion pour les écoles françaises pour expliquer les différences, pour savoir pourquoi les écoles d'immersion sont nécessaires, pourquoi les écoles françaises sont nécessaires et pourquoi les clientèles sont différentes pour les écoles d'immersion. Mais cela n'a pas été fait.

Quand on n'est pas invité à la table, on ne peut pas apporter d'arguments positifs et il y a des erreurs qui se font. On aimeraient avoir un vrai partenariat avec Patrimoine canadien. Ça fait longtemps qu'on y travaille. C'est la raison pour laquelle il faut que la ministre de Patrimoine canadien accepte qu'on travaille vraiment ensemble.

Au comité de la Chambre des communes, je l'ai entendue dire qu'elle désirait travailler avec les communautés. Encore faut-il comprendre ce que signifie l'expression « travailler ensemble ».

On est des partenaires, on est sur les premières lignes du développement. On devrait être traités comme des partenaires égaux qui apportent une contribution importante à la discussion quant à la façon de dépenser les dollars pour le bien-être de nos communautés. Malheureusement, on ne fait pas encore partie de ces discussions.

Le sénateur Chaput : Ma question concerne les services aux garderies. On a parlé tout à l'heure de l'exode rural. Vous avez mentionné qu'il y a certains endroits où il y a maintenant de petites écoles. D'après moi, lorsqu'une communauté éloignée a son école, déjà on a de meilleures chances de garder les parents puisque les enfants ont accès à une école francophone.

Comment évaluez-vous le Programme national des garderies? Croyez-vous que vous allez pouvoir obtenir une juste part pour les communautés francophones en situation minoritaire?

M. Arès : La Commission nationale des parents francophones semble satisfaite du montant réservé à la petite enfance francophone. Mme Frulla, lorsqu'elle était ministre du Développement social, avait compris les besoins des communautés francophones en insistant pour qu'une bonne portion soit consacrée au développement de la petite enfance en français.

Je crois que Marielle pourrait peut-être répondre davantage à votre question.

Mme Beaulieu : Évidemment, on suit ce dossier de très près parce que pour les communautés francophones et acadienne, les centres de la petite enfance sont importants pour offrir des services aux parents et pour donner des services aux enfants en français.

Maintenant la Commission nationale des parents travaille sur un partenariat qui va aussi loin que d'impliquer, d'engager les juridictions provinciales territoriales au plan d'un accord qui permettrait aux communautés francophones et acadienne d'avoir accès à une enveloppe réservée conclue dans les ententes fédérale-provinciales pour assurer que les communautés francophones et acadienne aient une base de financement suffisante pour développer ses CPE. Il appert de façon très évidente qu'un tel montant réservé est la bonne façon de faire les choses.

There is certainly still work to be done to recognize the importance of these agreements with regard to provincial and territorial jurisdictions, but it is also a very good precedent for communities because it will allow us in future to sign similar agreements in other areas. Things are looking up and we will certainly want to use our network to help carry out this work with other parents' federations in every province and territory.

Senator Chaput: You mentioned the envelope which was earmarked for francophones under these agreements. Would it be a good idea to pursue this type of initiative when the government enters into partnerships or agreements? Would that be simpler?

Ms. Beaulieu: I don't know if it would be simpler, but, based on federal-provincial agreements, it would certainly be a mechanism which would greatly improve the situation. This type of mechanism would be helpful in the area of health care. It would also provide assurance in other areas. The problem was always that, in other words, very large envelopes managed as they see fit by provincial and territorial governments give us no assurance whatsoever. But this approach recognizes the fact that communities do exist, that they have specific needs and that we should recognize them. We can give them a voice.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Arès and Ms. Beaulieu, for having given us a very honest overview of the daily reality of our French-Canadian minority communities. That being said, I must express one regret, which is that we should have heard from you before hearing from Mr. Bélanger and Ms. Frulla.

We will not forget the lesson we learned this evening. Next year, if we are still here, we will do things differently. Thank you for your contribution.

Mr. Arès: Thank you.

The meeting is adjourned.

OTTAWA, Monday, December 13, 2004

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 5:08 p.m. to study and to report from time to time on the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the Act.

Senator Eymard G. Corbin (Chairman) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: This is the seventh meeting of the Standing Senate Committee of Official Languages. Today we have the honour of welcoming the Minister of Justice, the Honourable Irwin Cotler. He is accompanied by officials whom he will be kind enough to introduce to us.

Pour les juridictions provinciales et territoriales, il y aura certainement du travail à faire pour en faire reconnaître l'importance, mais il s'agirait pour les communautés d'un très bon précédent qui nous permettrait, par la suite, de conclure de tels accords dans d'autres domaines d'activité. Les choses augurent très bien et on voudra certainement mettre notre réseau à contribution pour faciliter ce travail avec les fédérations de parents de toutes les provinces et de tous les territoires.

Le sénateur Chaput : Vous avez mentionné l'enveloppe réservée pour les francophones qui a été conclue dans ces ententes. Serais-ce une bonne idée de poursuivre ce genre d'initiative lorsque le gouvernement développera des partenariats ou des ententes? Est-ce que ce serait plus simple?

Mme Beaulieu : Je ne sais pas si cela serait plus simple, mais ce serait certainement, à partir des ententes fédérale-provinciales, le mécanisme qui permettrait d'améliorer grandement la situation. La santé pourrait bénéficier d'un tel mécanisme. On pourrait aller sur d'autres terrains qui nous permettraient d'avoir une assurance. La problématique a toujours été de dire : autrement dit, des enveloppes très larges que les gouvernements provinciaux et territoriaux veulent gérer à leur façon ne nous donnent aucune assurance. En travaillant de cette façon, cela permet de dire : les communautés existent, elles ont des besoins spécifiques, reconnaissons-les. Nous pouvons leur donner une voix à ce chapitre.

Le président : Je remercie chaleureusement M. Arès et Mme Beaulieu de nous avoir dressé un tableau très franc de la situation que nos communautés minoritaires canadiennes-françaises vivent chaque jour. Sur ce, j'ai un grand regret à exprimer : nous aurions dû vous entendre avant d'entendre M. Bélanger et Mme Frulla.

Nous retiendrons la leçon de ce soir. L'année prochaine, si nous sommes encore là, nous nous organiserons autrement. Merci de votre contribution.

M. Arès : Merci.

La séance est levée.

OTTAWA, le lundi 13 décembre 2004

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui à 17 h 8, pour étudier, afin d'en faire rapport de façon ponctuelle, l'application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la Loi.

Le sénateur Eymard G. Corbin (président) au fauteuil.

[*Français*]

Le président : Nous voici rendus à la septième réunion du Comité sénatorial permanent des langues officielles. Nous avons l'honneur aujourd'hui d'accueillir le ministre de la Justice, l'honorable Irwin Cotler. Il est accompagné de collaborateurs qu'il aura la gentillesse de nous présenter.

Mr. Irwin Cotler, Minister of Justice and Attorney General of Canada: Thank you. It is an honour for me to appear before you today to talk about a topic that is very close to my heart, that of official languages, from the particular perspective of access to justice.

I will begin by confirming, as I have already done in writing on another matter, the great importance that I grant to the work of the Standing Senate Committee on Official Languages and to realizing the objectives in Part VII of the Official Languages Act.

Very early in my academic career, I became interested in history and in the protection of official languages and cultures in Canada. The first paper that I published dealt with this issue and its introduction quotes what Henri Bourassa had said 90 years earlier:

We must never forget that preserving the language, the language struggle, is the struggle for national existence.

I acknowledge that for official language linguistic minorities, the protection provided by constitutional and quasi-constitutional linguistic rights plays an important role. As the courts have stated, language is much more than a means of communications, it is also a means to express our identity. I have also said that this is something that involves basic human rights.

In an officially bilingual country like Canada, I think that every effort should be made to ensure to our fellow citizens, especially the members of official language minority groups, the respect of their linguistic rights. It is a fundamental element of Canada, one that is at the very core of our country. The courts and particularly the Supreme Court have stated the importance of this principle.

And because I also think there is always room for improvement in any organization, I intend to make sure that I and my department do everything within our powers to work towards continuing to improve the quality of the services provided to official language minority groups everywhere in this country. In so doing, however, we must take into account the fact that in Canada, the administration of justice is an area of shared jurisdiction.

[English]

This having been said, I know very well that we cannot content ourselves with generalities or wishful thinking, however well intended. That is why the previous government adopted an Action Plan for Official Languages, a plan that is firmly and clearly supported by the current government. For the Department of Justice and me, this plan is extremely important, because it will help us to make major strides in certain areas.

M. Irwin Cotler, ministre de la Justice et procureur général du Canada : Je vous remercie, c'est un honneur de comparaître devant votre comité aujourd'hui pour traiter d'un sujet qui me tient particulièrement à cœur, celui des langues officielles, mais dans le contexte particulier de l'accès à la justice, qui est pour moi aussi une question des droits de la personne.

Je souhaite débuter en vous confirmant, comme je vous l'ai déjà écrit pour un autre sujet, la grande importance que j'accorde aux travaux du Comité sénatorial permanent des langues officielles et à la réalisation des objectifs de la partie VII de la Loi sur les langues officielles.

Je me suis d'ailleurs intéressé très tôt dans ma carrière académique à l'histoire et à la protection des langues officielles et des cultures au Canada. Ma première publication traitait d'ailleurs de ce sujet et l'introduction de mon étude cite les propos d'Henri Bourassa tel qu'évoqué 90 ans plus tôt et je cite :

N'oublions jamais que la conservation de la langue, la lutte pour la langue, c'est toute la lutte pour l'existence nationale.

Je reconnaissais que pour les minorités linguistiques de langues officielles, la protection que leur offre le droit linguistique constitutionnel et quasi constitutionnel joue un rôle essentiel. Comme l'ont indiqué les tribunaux, la langue est en effet bien plus qu'un moyen de communication, c'est aussi un moyen d'exprimer notre identité. J'ai aussi dis que c'est une question qui touche au fond la question des droits de la personne.

Dans un pays officiellement bilingue comme le Canada, je crois que tous les efforts doivent être faits pour assurer à nos concitoyens, et tout spécialement aux membres des groupes des langues officielles en situation minoritaire, le respect de leurs droits linguistiques. C'est un élément fondamental du Canada, un élément qui nous ramène à l'essence même de notre pays. Les tribunaux et particulièrement la Cour suprême a cité l'importance de ce principe.

Comme je suis également d'avis qu'il y a toujours matière à amélioration dans toute organisation, je compte m'assurer que moi-même et mon ministère fassions tout ce qui est en notre pouvoir pour travailler à améliorer de façon continue la qualité des services offerts aux groupes de langues officielles en situation minoritaire de partout au pays. Ce faisant toutefois, nous devons nécessairement tenir compte du fait qu'au Canada, l'administration de la justice est un domaine de compétence partagée.

[Traduction]

Ceci dit, je sais pertinemment que nous ne pouvons pas nous contenter de généralités ou de vœux pieux, aussi louables puissent-ils être. C'est pourquoi le précédent gouvernement a adopté un Plan d'action pour les langues officielles, plan auquel l'actuel gouvernement a accordé un soutien ferme et clair. Pour le ministère de la Justice et pour moi-même, ce plan revêt une grande importance car il nous permettra de réaliser des avancées importantes dans certains domaines.

Let me now summarize for you some of the initiatives that we have taken.

First, we have made notable progress on the contraventions issue. A new agreement was signed with Ontario in March 2003, with Manitoba in February 2004 and with British Columbia in June 2004. The department is pursuing its discussions with Nova Scotia and Quebec to renegotiate its current agreements. We have indeed reviewed and agreed to the final version of the bilingual ticket that will be used in Quebec for federal contraventions.

To date, in the six provinces where the contraventions system has been implemented, specific provisions ensure that forms are bilingual. I expect further developments within the next few months.

[Translation]

Secondly, regarding the legislative instruments re-enactment issue, the department has set up a group devoted exclusively to this task. A preliminary assessment of the requirements of the act has been completed and the department has begun contacting other departments to inform them of their responsibilities regarding the legislative instruments under their jurisdiction. The department has until 2007, which is five years from the coming into force of the act, to complete the necessary review, and a further year to report to both Houses of Parliament in detailing the results of the review. This task will permit us to once and for all ensure that federal legislative instruments are constitutionally valid.

[English]

Third, Mr. Chairman, we have introduced in the Senate, and it is about to be adopted, our harmonization legislation to bring the federal law in conformity with regard to civil law and common law concepts, definitions and terminology. This will put us at the forefront internationally as a bijuridical legal system, the civil law and common law, and the harmonization with respect to those two legal systems in both languages.

Fourth, the Access to Justice in Both Official Languages Support Fund, as it is called, was created under the government's action plan. It is designed to increase the department's ability to develop innovative measures in order to improve access to justice in both official languages. It also aims at raising awareness within the community and official language minority groups regarding their linguistic rights.

Under the fund, projects are funded as part of contribution agreements with non-profit or public organizations. The fund has been rather well received by official language minority groups all over Canada, and I am confident that it will yield the desired results.

Since its inception in June 2003, the fund has supported more than 40 projects, many of which are aimed at improving the request for and the offer of services related to justice. For

Permettez-moi maintenant de faire le résumé de certaines des initiatives que nous avons prises.

Premièrement, nous avons réalisé des progrès notables dans le dossier des contraventions. Un nouvel accord a été signé avec l'Ontario en mars 2003, le Manitoba en février 2004, et la Colombie-Britannique en juin 2004. Le ministère poursuit ses discussions avec la Nouvelle-Écosse et le Québec pour renégocier ses accords actuels. Nous venons d'ailleurs de revoir et d'approuver la version finale du constat bilingue qui sera utilisée au Québec pour les contraventions fédérales.

À ce jour, dans les six provinces où le régime de contraventions est resté en place, des dispositions spécifiques assurent que les formulaires seront bilingues. Je m'attends à d'autres développements au cours des prochains mois.

[Français]

Deuxièmement, quant au dossier de la réédition des textes législatifs, le ministère a mis sur pied un groupe qui se consacre uniquement à cette tâche. Une évaluation préliminaire des exigences de la loi a été complétée et le ministère a initié des contacts avec les autres ministères pour les informer de leurs responsabilités en ce qui a trait au texte législatif qui relève d'eux. Le ministère a jusqu'en 2007, soit cinq ans après l'entrée en vigueur de la loi, pour compléter son examen, et une année de plus pour effectuer un rapport détaillant les résultats de cette analyse aux deux chambres du Parlement. Cette tâche nous permettra de s'assurer une fois pour toute que tous nos textes législatifs fédéraux sont constitutionnellement valides.

[Traduction]

Troisièmement, monsieur le président, nous avons déposé au Sénat, et c'est sur le point d'être adopté, notre loi d'harmonisation destinée à rendre conforme le droit fédéral aux concepts, définitions et termes du droit civil et de la common law. Cette mesure nous place à l'avant-garde internationale en matière de bijuridisme — droit civil et common law — et d'harmonisation de ces deux régimes juridiques dans les deux langues.

Quatrièmement, le Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles, comme il se nomme, a été mis sur pied dans le cadre du Plan d'action du gouvernement. Il vise à accroître la capacité du ministère à élaborer des mesures innovatrices en vue d'améliorer l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Il vise également à sensibiliser la communauté juridique et les groupes de langue officielle en situation minoritaire quant à l'exercice de leurs droits linguistiques.

Les projets financés par le Fonds sont dans le cadre d'accords de contribution conclus avec des organismes à but non lucratif ou des organismes publics. Le Fonds a été plutôt bien accueilli par les groupes de langue officielle en situation minoritaire de partout au pays et j'ai confiance qu'il produira les résultats escomptés.

Depuis sa mise sur pied, en juin 2003, le Fonds a appuyé plus de 40 projets dont beaucoup visent à améliorer la demande et l'offre des services en matière de justice. Par exemple, le Fonds

instance, the fund provides core funding for associations of French-speaking lawyers and their national federation. It supports the creation of original works of common law in French and of civil law in English. Indeed this was done.

[Translation]

Among them, the faculty of Law at McGill University, which addresses both systems of law.

[English]

It supports legal terminology training for judicial stakeholders from Western Canada and Northern Canada as well as linguistic training for the bilingual judges of the court of Quebec —

[Translation]

— and supports the development of tools for lawyers working with justiciables from official language minority groups.

In addition, a formative evaluation of the support fund will be completed by September 2005. This evaluation will focus on the fund's structure. A final, or summative evaluation, will be completed in September 2007. These evaluations will enable the department to make sure that the desired results will be achieved.

[English]

Fifth, the department has also expanded and improved its consultation mechanisms by setting up an advisory committee to study matters relating to justice in both official languages, thus, it acts as a liaison between stakeholders from the legal community and official minority communities. This committee met for the first time on February 26, 2004. Two subcommittees have also been created under the umbrella of the advisory committee.

[Translation]

More recently, the Advisory Subcommittee on Access to Justice in Both Official Languages held its first meeting on December 4. The Advisory Subcommittee — Community Component (section 41 of the OLA) — will meet for the first time in February 2005.

[English]

Sixth, the department played a pivotal role in creating a federal-provincial-territorial working group on access to justice in both official languages. Among other things, this group examines the results of a study entitled *Environmental Scan: Access to Justice in Both Official Languages* that identified obstacles to access to justice in both official languages, and the working group is addressing those identified obstacles in the course of pursuing appropriate remedial initiatives in that regard. The group has met three times to date. Its members met face-to-face for the first time in Ottawa on March 30 to adopt a working plan. They will meet again in February 2005.

assure le financement de base des associations de juristes d'expression française et leur Fédération nationale appuie la création d'ouvrages originaux de common law en français et de droit civil en langue anglaise. Cela a été réalisé.

[Français]

Parmi eux, la faculté de droit de l'Université McGill qui s'adresse aux deux systèmes de loi.

[Traduction]

Il soutient la formation en terminologie juridique des intervenants judiciaires de l'Ouest et du Nord canadien de même que la formation linguistique des juges bilingues de la Cour du Québec ...

[Français]

... et appuie l'élaboration d'outils à l'intention des juristes desservant les justiciables de langues officielles en situation minoritaire.

En outre, une évaluation formative du fonds d'appui sera complétée en septembre 2005. Cette évaluation sera axée sur la structure du fonds. Une évaluation finale ou sommative, sera pour sa part complétée en septembre 2007. Ces évaluations permettront au ministère d'assurer l'atteinte des résultats souhaités.

[Traduction]

Cinquièmement, le ministère a également élargi et approfondi ses mécanismes de consultation en mettant sur pied un comité consultatif qui se penche sur les questions liées à la justice dans les deux langues officielles. Il assure ainsi le lien entre les intervenants des milieux juridiques et communautaires de langue officielle en situation minoritaire. Ce comité a tenu sa première réunion le 26 février dernier. Deux sous-comités ont été créés sous l'égide du comité consultatif.

[Français]

Plus récemment, le 4 décembre, le ministère a tenu la première réunion du sous-comité sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Le sous-comité consultatif — Volet communautaire (article 41 de la LLO) — tiendra sa première réunion en février 2005.

[Traduction]

Sixièmement, le ministère a joué un rôle moteur afin de mettre sur pied un groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Ce groupe se penche notamment sur les constats d'une étude intitulée *L'état des lieux sur la situation de l'accès à la justice dans les deux langues officielles* qui a recensé les obstacles à l'accès à la justice dans les deux langues officielles; le groupe de travail se penche sur les obstacles ainsi recensés dans le but de mettre en œuvre des mesures correctrices à cet égard. Le groupe a tenu trois réunions jusqu'à présent. Ses membres se sont réunis pour la première fois en personne à Ottawa le 30 mars en vue d'adopter un plan de travail. Une deuxième réunion est prévue pour février 2005.

I might add, the whole question of protection of official language minority rights within the framework of access to justice will also be on the agenda for a forthcoming meeting of federal-provincial-territorial ministers of justice and Attorneys General of Canada.

[Translation]

Furthermore, the department has also been active in the area of legal aid.

[English]

As part of the Legal Aid Renewal Strategy, an investment fund was set up to foster approaches to address unmet needs in criminal legal aid, and to civil legal aid in the territories, through innovation.

[Translation]

To receive funding over the three years of the strategy each jurisdiction prepares a three year business plan that includes provisions relating to official languages.

[English]

While it is still early in terms of being able to make an assessment, a number of official languages initiatives are being implemented with investment fund resources. I will give some examples of these projects, which include: information services expanded to provide services in both official languages; bilingual application forms for legal aid; provision of duty counsel, and, pursuant to the *Brydges* case, duty counsel services in both languages; and an increased capacity to provide legal aid assistance in both official languages at the trial level. We will continue to monitor the progress of these initiatives in the months to come, and we trust that they will give expression to the objectives we had in mind.

As you can see, the department is taking very seriously our responsibilities flowing from the action plan. I am especially encouraged by the measures that have been implemented by our department officials to date. They will be able to elaborate on these measures in the course of questions that are put to us. However, as I have already stated, we must constantly strive to improve access to justice for official language minority groups, which leads me to one final point and concern.

[Translation]

Mr. Chairman, this issue has given rise to some concerns.

I would now like to deal with the matter of bilingual judges. It is true that some concerns were expressed about the relative importance of bilingual judges on some of our courts.

J'ajouterais ceci : toute la question de la protection des droits des communautés de langue officielle en situation minoritaire dans le cadre de l'accès à la justice figurera également à l'ordre du jour de la prochaine réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres de la Justice et des procureurs généraux du Canada.

[Français]

Par ailleurs, le ministère est également actif en matière d'aide juridique.

[Traduction]

À titre d'élément de la Stratégie de renouvellement de l'aide juridique, un Fonds d'investissement a été créé pour favoriser des approches novatrices afin de répondre aux besoins qui se font sentir en aide juridique en matière pénale, et en matière civile dans les territoires.

[Français]

Pour recevoir du financement au long des trois années de la stratégie, chaque juridiction a préparé un plan d'affaire triennal qui comprend des dispositions relatives aux langues officielles.

[Traduction]

Bien qu'il soit prématuré d'établir un bilan, un certain nombre d'initiatives en matière de langues officielles sont mises en œuvre avec les ressources émanant du Fonds. Il s'agit notamment de services d'information étendus pour être fournis dans les deux langues officielles; de formulaires de demandes d'aide juridique bilingues; de la prestation de services dans les deux langues officielles par les avocats commis d'office et ceux commis aux termes de l'arrêt *Brydges*, et d'un accroissement de la capacité de fournir de l'aide en matière d'aide juridique dans les deux langues lors du procès. Nous allons continuer de suivre avec grand intérêt les progrès de ces initiatives dans les mois à venir, et nous avons bon espoir qu'ils donneront corps aux objectifs que nous avions à l'esprit.

Comme vous pouvez le constater, le ministère prend très au sérieux ses responsabilités découlant du Plan d'action. Je suis d'ailleurs particulièrement encouragé par les mesures mises de l'avant par les fonctionnaires du ministère jusqu'à présent. Toutefois, comme je l'ai souligné précédemment, nous devons sans relâche chercher à améliorer l'accès à la justice pour les groupes de langue officielle en situation minoritaire, ce qui m'amène à mon dernier sujet de préoccupation.

[Français]

Monsieur le président, c'est un enjeu qui a été le sujet de quelques inquiétudes.

J'aimerais maintenant me pencher sur la question des juges bilingues. Il est vrai que des inquiétudes ont été soulevées concernant l'importance relative des juges bilingues au sein de certaines de nos cours.

[*English*]

I want to assure this committee and the various interest groups who have identified these concerns, and with whom I have spoken on a regular basis, that, as Minister of Justice and Attorney General, I am committed to ensuring that the federal judiciary's linguistic profile provides access to justice in both official languages. In particular, before recommending any appointment to cabinet, I confer with the chief justice of the relevant court to determine the court's needs, including linguistic capacity.

[*Translation*]

As you are no doubt aware, chief justices are responsible for assigning judges to sit on courts. They are in a good position to examine the roles and understand the needs of the communities that they serve. This special knowledge allows the chief justice to advise me as to the type of qualifications that must be taken into account, including the linguistic capabilities.

[*English*]

Again, I want to close on this point, and emphasize that I welcome and invite any group to bring to my attention any qualified bilingual candidates and to encourage those candidates to apply to the relevant judicial advisory committee. This will help us ensure that there is a strong pool of bilingual candidates from which to fill vacancies as they arise.

This concludes my presentation. I appreciate the attention and consideration which you have provided. I will be happy, together with my officials, to take any questions that you have regarding any matters contained in the presentation or outside of it.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Cotler. I would like to introduce your officials to the other members of the committee. With you is Ms. Suzanne Poirier, General Counsel and Director, Francophonie, Justice in Official Languages and Bijuridism;

[*Translation*]

Mr. Marc Tremblay, General Counsel and Director, Official Languages Law Group and Mr. Marc Giroux, Judicial Affairs Advisor, Minister's Office.

Senator Comeau: I would like to thank you, Mr. Minister, for being here this evening. I would like to thank you for your personal interest in this subject matter.

I would like to, Mr. Minister, discuss your department's responsibility for examining initiatives, programs and policies of federal institutions that might influence official languages. If I understand correctly, this involves the responsibility framework which is part of the action plan.

[*Traduction*]

Je tiens à rassurer le comité et les divers groupes d'intérêt qui ont signalé ces sujets de préoccupation, et avec qui je m'entretiens à intervalles réguliers, qu'en tant que ministre de la Justice et procureur général, je tiens à faire en sorte que le profil linguistique de la magistrature fédérale garantisse l'accès à la justice dans les deux langues officielles. En particulier, avant de recommander au cabinet la nomination d'un juge, j'en discute avec le juge en chef de la cour en question pour déterminer les besoins de la cour, notamment en matière de capacité linguistique.

[*Français*]

Comme vous le savez sans doute, les juges en chef sont responsables de l'affectation des juges pour les séances des tribunaux. Ils sont donc bien placés pour avoir une vue d'ensemble des dossiers inscrits au rôle et pour comprendre les besoins des communautés qui sont desservies. Cette connaissance particulière permet au juge en chef de m'indiquer les domaines de qualification dont il faut tenir compte, y compris la capacité linguistique.

[*Traduction*]

Je vais terminer sur ce point et — j'insiste là-dessus — j'invite tous les groupes à nous signaler des candidats bilingues qualifiés et j'encourage ces candidats à présenter leur candidature au comité judiciaire consultatif pertinent. Cela nous aidera à faire en sorte qu'il y ait une réserve de candidats bilingues dans laquelle puiser pour combler les vacances au fur et à mesure qu'elles se présenteront.

Ceci conclut mon exposé. Je vous remercie de votre attention. Mes collaborateurs et moi-même serons heureux de répondre à vos questions découlant de mon allocution ou de tout autre sujet.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Cotler. J'aimerais présenter aux autres membres du comité les fonctionnaires qui vous accompagnent. Il y a Mme Suzanne Poirier, avocate générale et directrice, Francophonie, Justice en langues officielles et bijuridisme;

[*Français*]

Monsieur Marc Tremblay, avocat général et directeur, Groupe du droit des langues officielles et Monsieur Marc Giroux, conseiller à la magistrature, cabinet du ministre.

Le sénateur Comeau : Monsieur le ministre je vous remercie de votre présence ce soir. J'aimerais vous remercier pour votre intérêt personnel dans le domaine qui nous intéresse.

Je voudrais, monsieur le ministre, toucher à la responsabilité de votre ministère dans l'examen des initiatives, des programmes et des orientations politiques des institutions fédérales qui sont susceptibles d'influencer les langues officielles. Si je comprends bien, on parle de la question du cadre d'imputabilité qui fait partie du plan d'action.

Since the *Marshall* decision, a few years ago, the Department of Fisheries and Oceans has been transferring responsibility for fisheries resources from one group to another, to the tune of hundreds of thousands of dollars. I do not wish to debate whether or not this was the right decision to make, that is another issue. What is happening, is that one group is losing its resources. This group was never consulted, except for the quota holders who are reimbursed when the permit is bought and are probably quite happy about having received considerable sums of money. But the communities that contributed to the development of the industry over almost one hundred years in some cases have been completely ignored in the decision and many of these are Atlantic Acadian communities.

As the minister who is responsible for these files, can you tell us if there should not have been at least some basic consultations with these communities in order to determine what impact can be caused by departmental decisions?

Mr. Cotler: I will try to answer your question and my officials can add their comments with respect to this particular framework. In our system, the public service ensures continuity and official languages are no exception. The Official Languages Act — and this involves the matter of consultations — provides for important institutional roles for communications, services and the promotion of official languages. The public servants are fully involved in that area.

That said, the government has the best coordination and integration mechanisms for official languages programs, in order to ensure that we have a longer-term horizontal outlook. It's a matter of coordination. It's a matter of determining what level of consultation is desirable according to the situation. The key departments have an assigned role in the accountability framework. They are supported, in the public service, by a committee of deputy ministers which has the support, in turn, of officials. So we can say that the Department of Justice and the deputy ministers have a series of commitments that provide better coordination and integration mechanisms.

[English]

Senator Comeau: Since 1999, Mr. Minister, hundreds of millions of dollars worth of resources have been physically taken from one community. What made these communities — their livelihood, their way of life — has been removed. Let us put aside the question of doing it for the greater good of another group, which is what the *Marshall* case was all about, in order to respond to what was perceived as a wrong over many centuries. Be that as it may, once the livelihood of the group was removed, the only beneficiary out of that group was one individual who held the licence. The rest of the community that had invested in that community was never consulted as to the impact that the government decision would have on them. The only person who was consulted was one licence holder.

Depuis la décision dans l'arrêt *Marshall*, il y a quelques années, le ministère des Pêches et Océans est en train de faire une redistribution d'un groupe à un autre groupe des ressources dans la mer. Le coût de transfert de ces ressources d'un groupe à l'autre s'élève à des centaines de millions de dollars. Je ne veux pas toucher à la question de savoir si la décision pour ce faire est bonne ou non, c'est une autre question. Ce qui est en train d'arriver, c'est qu'il y a un groupe qui se fait enlever ses ressources. Ce groupe n'a jamais été consulté, sauf les détenteurs de licence pour les prises de poissons qui sont remboursées quand la licence est acheté et ils sont probablement très heureux après avoir reçu des montants assez considérables. Mais les communautés qui ont contribué au développement de l'industrie pendant presque des centaines d'année dans certains cas sont complètement ignorées dans la décision et beaucoup de ces communautés sont des communautés acadiennes de l'Atlantique.

En tant que ministre qui examine ces dossiers, pourriez-vous nous dire si au moins un minimum de consultations avec ces communautés auraient dû avoir lieu afin de déterminer l'impact des décisions d'un ministère sur ces communautés?

M. Cotler : Je vais essayer de répondre à votre question et mes fonctionnaires peuvent ajouter des commentaires à l'égard de ce cadre d'étude particulière. Dans notre système, la fonction publique assure la continuité et les langues officielles ne font pas exception à cette règle. La Loi sur les langues officielles — et cela touche la question des consultations — consacre des rôles institutionnels importants par rapport aux communications, aux services et à la promotion des langues officielles. Les fonctionnaires jouent pleinement leur rôle à cet égard.

Cela dit, le gouvernement s'est doté de meilleurs mécanismes de coordination et d'intégration de programmes des langues officielles, justement afin d'assurer une vision horizontale à plus long terme. C'est une question d'assurer une coordination. Celle-ci doit être en conséquence des questions de consultations désirables dans ces circonstances. Les ministres clés ont vu leur rôle consigné dans le cadre d'imputabilité. Ils sont appuyés, dans la fonction publique, par un comité de sous-ministres qui est lui-même appuyé par des fonctionnaires. Alors on peut dire qu'il y a un ensemble d'engagements du ministère de la Justice et des sous-ministres pour se doter de meilleurs mécanismes de coordination et d'intégration.

[Traduction]

Le sénateur Comeau : Depuis 1979, monsieur le ministre, des centaines de millions de dollars des ressources naturelles ont été enlevés à une population. Ce qui définissait ces gens — leur gagne-pain, leur mode de vie — leur a été enlevé. Écartons l'argument qu'il s'agissait de protéger l'intérêt supérieur d'un autre groupe, je parle de la décision dans l'affaire *Marshall*, pour corriger ce qui était perçu comme un tort vieux de plusieurs siècles. Il n'en reste pas moins qu'une fois qu'on a retiré à un groupe son gagne-pain, le seul à en profiter a été celui qui détenait le permis. Le reste de la population, qui avait investi dans cette localité, n'a jamais été consulté quant aux conséquences qu'entraînerait pour elle la décision du gouvernement. Le seul à avoir été consulté était le détenteur du permis.

What I am suggesting to you, Mr. Minister, is that the action plan as proposed by then Minister Dion has not been followed. It basically states that, if a government department does something that impacts on our official languages' communities, it has a responsibility to at least consult — I am saying "at least," as a minimum — that community, and to take some kind of action to mitigate the damage it is doing to that community, even though it is doing it for what it perceives to be a greater good or to fix a problem that was elsewhere.

I am not sure if the response that you gave me went directly to the area that I wanted to deal with.

Mr. Cotler: With regard to the case of which you spoke specifically, I do not have the institutional memory that can assist you in that regard. I will, therefore, ask my officials if they can assist.

However, on the consultative aspect, and I am speaking of the general principles related to access to justice in both official languages, as I indicated, we sought to expand and improve our consultation mechanism by setting up an advisory committee to study matters relating to justice in both official languages. This committee acts as a liaison between stakeholders from the legal community and the official languages' minority community.

As I indicated, the committee met for the first time in February 2004. Two subcommittees have been created under the umbrella of this advisory committee. One is a subcommittee on access to justice in both official languages, and the other advisory subcommittee, in terms of community components, which would relate to this more particularly, will meet for the first time in February 2005.

I am not sure whether the issue you are referring to, the allocation of resources, is within the context of what we are discussing today, because I am not sure that it has a linguistic dimension to it.

Senator Comeau: That is where I was leading. Tell me if I am wrong in my perception of the action plan. If governments take action that could do harm to linguistic communities in a minority setting to the extent where people have to start moving out, the community loses its viability. The Acadians in this case had to start moving out because their jobs had been taken away. My understanding of the action plan, and certainly the responsibility code, is that the government will consult with that community.

Mr. Cotler: I will tell you why I made the remark that I did, and then I will turn it over to Mr. Tremblay to answer specifically. With regard to the question of the *Marshall* case with regard to Aboriginal peoples, and following more recently from the *Taku River* and *Haida* cases, there is now a duty on the part of the government to consult Aboriginal communities in matters relating to, for example, resource management and land

Ce que je suis en train de vous, monsieur le ministre, c'est que le plan d'action tel qu'il a été proposé à l'époque par le ministre Dion n'a pas été suivi. Ce plan énonce essentiellement que si un ministère prend des mesures qui auront des répercussions sur nos collectivités de langues officielles, il a la responsabilité au moins de consulter — et j'utilise l'expression « au moins » parce qu'il s'agit d'un minimum — cette collectivité, et de prendre des mesures destinées à atténuer le tort que cela causera à cette collectivité, même s'il agit ainsi pour ce qu'il perçoit être l'intérêt général et pour régler un problème qui existait ailleurs.

Je ne suis pas sûr que la réponse que vous m'avez donnée concernait directement l'aspect dont je voulais traiter.

M. Cotler : En ce qui concerne le cas précis dont vous avez parlé, je n'ai pas la mémoire institutionnelle qui peut vous aider à cet égard. Je demanderai par conséquent à mes collaborateurs s'ils peuvent vous aider.

Cependant, en ce qui concerne la consultation, et je parle des principes généraux d'accès à la justice dans les deux langues officielles, comme je l'ai indiqué, nous avons cherché à élargir et à améliorer notre mécanisme de consultation en établissant un comité consultatif chargé d'étudier les questions ayant trait à la justice dans les deux langues officielles. Ce comité a pour rôle d'assurer la liaison entre les intervenants des milieux juridiques et ceux de la communauté de langue officielle en situation minoritaire.

Comme je l'ai indiqué, le comité s'est réuni la première fois en février 2004. Deux sous-comités ont été créés sous l'égide de ce comité consultatif. L'un portera sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles et l'autre sous-comité consultatif qui s'intéresse plus particulièrement à l'aspect communautaire se réunira pour la première fois en février 2005.

Je ne suis pas sûr que la question dont vous parlez, l'attribution des ressources, s'inscrit dans le contexte dont nous discutons aujourd'hui car je ne suis pas sûr qu'elle ait une dimension linguistique.

Le sénateur Comeau : Voici où je voulais en venir. Dites-moi si je me trompe dans ma perception du plan d'action. Si les gouvernements prennent des mesures susceptibles de nuire aux communautés linguistiques en situation minoritaire au point où les gens sont obligés de quitter leur collectivité, cette collectivité perd sa viabilité. Dans le cas dont je vous parle, les Acadiens ont dû commencer à s'en aller parce que leurs emplois avaient disparu. D'après ce que je crois comprendre du plan d'action et du code de responsabilité, le gouvernement devra consulter la collectivité en question.

M. Cotler : Je vous expliquerai pourquoi j'ai fait cette observation puis je céderai la parole à M. Tremblay qui vous répondra de façon plus précise. Relativement à l'affaire *Marshall* concernant les peuples autochtones, et suite plus récemment aux arrêts *Taku River* et *Haida*, le gouvernement a désormais l'obligation de consulter les collectivités autochtones au sujet des questions ayant trait, par exemple, aux revendications en

management claims, where an Aboriginal right has been established. I am getting to the point. I know what you are asking.

Senator Comeau: The Aboriginals have been consulted.

Mr. Cotler: That is correct, not only with regard to where the Aboriginal right has been established, but also the honour of the Crown where the Aboriginal right is even being asserted. With regard to the particular linguistic aspect, we have now set up, as of February 2004, a consultative mechanism to deal with that issue. Therefore, there would be a convergence with regard to the duty to consult on overall resource issues and land management claims.

With regard to the particulars of the linguistic issue as it applies within the framework of our two subcommittees to our advisory consultative committee on justice in both languages, not having the institutional memory, I will ask Mr. Tremblay to answer.

[*Translation*]

Mr. Marc Tremblay, General Counsel and Director, Official Languages Law Group, Justice Canada: The minister has explained that when it comes to justice, our responsibilities are clear and quick. We do what has to be done in order to improve the program, the methods for consulting with the public in order to provide access to justice. This allows all of those who ask for it, regardless of the rights that they are seeking and regardless of the type of activity, to make themselves heard by representatives of Justice Canada. They can benefit from their legal advisors, their legal association which is funded by Justice Canada to discuss with their colleagues here at the table and their teams and then report to us.

It is a system of oversight. That is one of the Justice Department's spheres of activity. That is what Suzanne Poirier and her team do. I have a relative hold on the legal advisors within the Canadian government. In each of the departments, including Fisheries and Oceans, there are departmental legal services that work for their respective departments and provide advice. Within the accountability framework — our mandate is described within the framework — I made my colleagues in the legal services branch aware of the existence of this accountability framework. I explained that as legal counsels, they would have to wear their language antennae when their clients launched an initiative. When we have this type of file with a number of mechanisms to sensitize people and make them aware of concerns, of media sources, of hot issues, of reports to the Official Languages Commissioner, everything that we call the public environment, all of this makes the legal counsel aware of these files. It is more than Justice Canada, it is our sphere of activity. That is how we can learn and advise our clients.

matière de gestion des ressources et des terres à l'égard desquelles un droit autochtone a été établi. J'en viens au fait, je comprends ce que vous demandez.

Le sénateur Comeau : Les Autochtones ont été consultés.

M. Cotler : C'est exact, non seulement en ce qui concerne l'existence du droit ancestral mais aussi en ce qui concerne l'honneur de la Couronne lorsque l'existence du droit ancestral est en train d'être établi. En ce qui concerne l'aspect linguistique en question, nous avons établi, en février 2004, un mécanisme de consultation pour traiter de cette question. Par conséquent, il y aura convergence pour ce qui est de l'obligation de procéder à des consultations sur l'ensemble des revendications portant sur la gestion des terres et des ressources.

En ce qui concerne les aspects particuliers de la question linguistique telle qu'elle s'applique dans le cadre de nos deux sous-comités qui relèvent de notre comité consultatif sur la justice dans les deux langues officielles, comme je n'ai pas de mémoire institutionnelle, je demanderais à M. Tremblay d'y répondre.

[*Français*]

M. Marc Tremblay, avocat général et directeur, Groupe du droit des langues officielles, Justice Canada : Le ministre vous explique que dans le domaine de la justice, nos responsabilités sont claires et rapides. On a fait notre travail afin d'améliorer le régime, les modes de consultation publique par rapport à ce qu'est l'accès à la justice. Cela permet à tous ceux qui revendentiquent, quels que soient les droits revendiqués et quel que soit le domaine d'activité, de se faire entendre par des représentants de Justice Canada. Ils peuvent profiter de leurs conseillers juridiques, de leur association juridique qui sont financés à même les fonds de Justice Canada pour venir entretenir leurs collègues ici présents à la table et leurs équipes et nous faire part de cela.

C'est un système de surveillance. C'est une des sphères d'activité du ministère de la Justice. C'est le travail que Suzanne Poirier et son équipe accomplissent. J'ai une emprise relative sur les conseillers juridiques du gouvernement du Canada. Dans chacun des ministères, y compris Pêches et océans, il y a des services juridiques ministériels qui travaillent à ces ministères et les conseillent. Selon le cadre d'imputabilité — notre mandat est décrit à l'intérieur du cadre — je suis allé sensibiliser mes collègues des services juridiques à l'existence de ce cadre d'imputabilité. J'ai expliqué qu'à titre de conseilleurs juridiques, ils devaient avoir des antennes linguistiques quand leurs clients allaient de l'avant avec une initiative. Quand un dossier comme celui-là passe et qu'on a toutes sortes de mécanismes pour sensibiliser les gens et leur faire comprendre les préoccupations, les sources médiatiques, les dossiers chauds, les rapports du commissaire aux langues officielles, enfin tout ce qu'on appelle l'environnement public, tout cela alerte les conseillers juridiques à l'existence de ces dossiers. Il n'y a pas que Justice Canada, c'est notre sphère d'activité. C'est comme cela qu'on peut apprendre et conseiller nos clients.

Other departments share the responsibility for implementing this accountability framework, including Intergovernmental Affairs, the Privy Council Office, where they advise the Minister responsible for Official Languages, and the Department of Canadian Heritage, including the Public Service Human Resources Management Agency of Canada. They are key departments. Together we have a broader overview of the official languages issue.

Our theory is that we spread a net that can catch most of these files. Some fish are too small, to use your fishery analogy, and they fall through the net, but that is not the end of it, which shows you how the accountability framework operates. I was made aware of something this evening that, up until now, was not on my radar screen. I will go home and call my colleagues at Fisheries and Oceans and encourage them to take a look at this issue with their clients. This will eventually make its way through the department, taking the route that I have described, through the deputy ministers' committee, the departments that are jointly responsible for official languages, so that enlightened decisions can be made. It is not a matter of linguistic interests trumping all, in every case, but rather a matter of making the right decisions with all available relevant information.

Senator Comeau: I cannot ask for more. Thank you.

The Chairman: The question was relevant and the answer quite complete. I would like to inform senators that the minister will have to leave at 6:30 p.m.

Mr. Cotler: I would be pleased to stay until 6:30 p.m., except that I had to leave the cabinet's Operations Committee, and I assure them that I would be back at 6:00 p.m.

I could perhaps stay five more minutes, but I am being asked to return to that committee meeting.

The Chairman: Could the officials stay with us?

Mr. Cotler: I would be pleased to come back another time, but today there are some priorities that I simply cannot avoid.

[*English*]

The Chairman: I would encourage my colleagues to put specific questions arising out of the minister's presentation while he is here to deal with them.

Senator Buchanan: Thank you, Mr. Minister. I will not take very long because I am not bilingual. The reason I am on this committee is to learn to be bilingual, and I hope that my colleagues will assist me, although one of them, Senator Comeau, has been trying for a long time, unsuccessfully.

I want to make one comment. I do not think Senator Comeau got the answer he was looking for. I know the problem also. It is not confined to Nova Scotia; it is also evident in New Brunswick.

I am interested in two things you talked about.

D'autres ministères partagent la responsabilité de la mise en œuvre pour ce cadre d'imputabilité, nommément les Affaires intergouvernementales, le Bureau du Conseil Privé, qui sont les conseillers du ministre responsable des langues officielles, et la ministre du Patrimoine canadien, comme l'Agence de gestion des ressources humaines du Canada. Ce sont des ministères clés. On a ensemble une vue plus globale du dossier des langues officielles.

La théorie est que notre filet permet de capturer la plupart des dossiers. Il y a des poissons trop petits, pour revenir à l'allusion des pêcheries que vous avez faite, qui peuvent passer à travers les maillons du filet, mais ce n'est pas forcément la fin de la question, pour démontrer comment fonctionne le cadre d'imputabilité. J'ai été sensibilisé ce soir à quelque chose qui jusqu'à présent n'était pas sur mon écran radar. Je retourne chez moi et je téléphone à mes collègues de Pêches et océans et je les incite à examiner cette question auprès de leurs clients. Ultimement, cela monte dans les mécanismes que le ministre a déjà décrits, comité des sous-ministres, ministres responsables conjointement des langues officielles, pour que des décisions éclairées soient prises. Ce n'est pas qu'on décide à tout coup que l'intérêt linguistique l'emportera dans un cas donné, mais qu'on prenne les bonnes décisions avec l'information pertinente en vue.

Le sénateur Comeau : Je ne peux pas demander mieux. Merci.

Le président : La question était pertinente et la réponse assez complète. Je veux signaler aux sénateurs que le ministre doit quitter à 18 h 30.

M. Cotler : Ce serait un plaisir pour moi de rester jusqu'à 18 h 30, sauf que j'ai dû quitter le comité du Cabinet à l'égard des opérations et je leur ai assuré que je serais de retour à 18 heures.

Je peux peut-être rester cinq minutes de plus, mais on me demande d'y retourner.

Le président : Les fonctionnaires pourront-ils demeurer avec nous?

M. Cotler : Il me fera plaisir de revenir une autre fois, mais aujourd'hui, il y a des priorités dont je ne peux me défaire.

[*Traduction*]

Le président : J'encouragerais mes collègues à poser des questions qui se rapportent particulièrement à l'exposé du ministre pendant qu'il est ici pour y répondre.

Le sénateur Buchanan : Je vous remercie, monsieur le ministre. Je ne prendrai pas beaucoup de temps parce que je ne suis pas bilingue. La raison pour laquelle je siège à ce comité, c'est pour apprendre à être bilingue, et j'espère que mes collègues m'y aideront, bien que l'un d'entre eux, le sénateur Comeau, s'y efforce depuis longtemps mais sans succès.

Je tiens à dire une chose. Je ne crois pas que le sénateur Comeau a obtenu la réponse qu'il voulait. Je suis également au courant du problème. Il ne se limite pas à la Nouvelle-Écosse; il est aussi évident au Nouveau-Brunswick.

Il y a deux choses dont vous avez parlé qui m'intéressent.

Mr. Cotler: Perhaps I could mention the operations committee.

Senator Buchanan: Do that. I want to discuss legal aid. I was very much involved in legal aid in Nova Scotia. I was the first Director of Legal Aid back in the 1960s when we started the volunteer legal aid system in Nova Scotia where all of the lawyers, members of our bar, volunteered their time. Unfortunately, there were about 400 or 500 lawyers, but only about 50 of them got involved. However, we did start it.

I was also very much involved in legal aid in the late 1970s and through the 1980s when we passed legislation that extended the legal aid system. During my years as premier, we extended it in the whole system in Nova Scotia, creating Nova Scotia Legal Aid. We now have Nova Scotia Legal Aid and Dalhousie Legal Aid.

I am interested in your comments about legal aid because it is extremely important in our province and in other provinces. It is becoming much more important as far as the francophone Acadians of Nova Scotia are concerned and other francophones in Nova Scotia.

I want you to explain again, what you mean when you say that your department will now be getting much more involved in the forms to be used in legal aid, and in assisting in legal aid trials for francophones.

Mr. Cotler: As you know, we have renewed legal aid in matters of criminal legal aid in your province, and we have the civil legal aid, and that is within the jurisdiction of the provinces, both for the delivery and administration of services but, of course, we seek to assist where we can in that regard.

I share your concerns. I began as a poverty lawyer. My first professional involvement was in the Pointe St-Charles Community Legal Services in Montreal, in this regard, and I taught poverty law and legal aid matters at McGill. This is an issue that concerns me very much in a philosophical and an operational manner.

We set up an investment fund to foster approaches to respond to unmet needs in criminal legal aid and to civil legal aid. That is, through an innovative approach. In other words, to receive funding over the three years of the strategy, which is 2003 to 2006, each jurisdiction prepared a three-year business plan that included a provision relating to official languages. We responded with an evaluative approach with regard to those applications in matters of legal aid.

A number of legal aid initiatives are now in place as a result of these investment fund resources.

M. Cotler : Je pourrais peut-être mentionner le Comité des opérations.

Le sénateur Buchanan : Faites donc. Je veux discuter de l'aide juridique. Je me suis beaucoup occupé d'aide juridique en Nouvelle-Écosse. J'ai été le premier directeur de l'aide juridique dans les années 60 lorsque nous avons mis sur pied le système d'aide juridique bénévole en Nouvelle-Écosse où tous les avocats, les membres de notre Barreau, ont donné de leur temps. Malheureusement, il y avait 400 ou 500 avocats mais seulement une cinquantaine d'entre eux ont participé à ce projet. Cependant, nous avons mis sur pied cette initiative.

Je me suis aussi beaucoup occupé d'aide juridique à la fin des années 70 et tout au long des années 80 lorsque nous avons adopté une loi qui a élargi le système d'aide juridique. Au cours de mes années comme premier ministre, nous avons étendu l'aide juridique à l'ensemble du système de la Nouvelle-Écosse et avons créé l'aide juridique de la Nouvelle-Écosse. Nous avons maintenant l'aide juridique de la Nouvelle-Écosse et l'aide juridique de Dalhousie.

Je m'intéresse aux commentaires que vous avez faits à propos de l'aide juridique parce qu'elle est extrêmement importante dans notre province et dans d'autres. Elle est devenue d'autant plus importante pour les Acadiens francophones de la Nouvelle-Écosse et les autres francophones de la province.

J'aimerais que vous nous expliquiez à nouveau ce que vous entendez lorsque vous dites que votre ministère s'occupera désormais davantage des formulaires de demande d'aide juridique et accroîtra sa capacité à fournir de l'aide en matière juridique aux francophones lors de procès.

M. Cotler : Comme vous le savez, nous avons une aide juridique renouvelée dans les domaines de l'aide juridique pénale dans votre province, et nous avons l'aide juridique civile, qui relève de la compétence des provinces, tant pour la prestation que pour l'administration des services, mais bien entendu, nous cherchons à offrir notre aide où nous le pouvons à cet égard.

Je partage vos préoccupations. J'ai commencé à travailler comme avocat des pauvres. J'ai débuté ma carrière au service juridique communautaire de Pointe St-Charles à Montréal et j'ai enseigné le droit des pauvres et l'aide juridique à McGill. C'est une question qui me préoccupe beaucoup tant sur le plan idéologique qu'opérationnel.

Nous avons mis sur pied un fonds d'investissement pour promouvoir des méthodes permettant de répondre aux besoins non comblés en ce qui concerne l'aide juridique en matière pénale et l'aide juridique en matière civile. Il s'agit d'une méthode novatrice. Autrement dit, pour recevoir un financement sur la période de trois ans prévue par la stratégie, qui est de 2003 à 2006, chaque province a préparé un plan d'affaires de trois ans qui renferme une disposition concernant les langues officielles. Nous avons alors évalué les demandes en matière d'aide juridique.

Ce fonds d'investissement a permis de mettre sur pied un certain nombre d'initiatives en matière d'aide juridique.

Some of these projects include information services that have been expanded to include services in both official languages, bilingual application forms for legal aid and the provision of duty counsel services in both languages to assist, as well, at the trial level.

As to the operation and application of these things, I will ask my officials, Ms. Poirier and Mr. Tremblay, to add something specific as to how these things have been working in practice.

Senator Buchanan: Ms. Poirier, are you a Nova Scotia Acadian?

Ms. Suzanne Poirier, General Counsel and Director, Francophonie, Justice in Official Languages and Bijuralism, Justice Canada: Yes, in about 1600, Jean Paul Poirier arrived in Port Royal.

Senator Buchanan: I am thinking of Mr. Justice Poirier.

The Chairman: Was that it, Senator Buchanan?

Senator Buchanan: Yes. She was going to comment.

The Chairman: I thought you were talking history.

Ms. Poirier: I am not responsible for legal aid in the department, but I want to make a comment about what the minister just said. A study in legal aid was conducted that is pretty similar to what was done with respect to access to justice in both official languages, the environmental scan that this committee studied before. Yes, they are cost shares agreements, and it is not easy to impose those on provinces. One of the solutions was the setting up the investment fund. The provinces, though, are presenting the projects and carrying them out. Everything that the minister listed is carried out by the provinces, not by us. We provide the funds, but they do it themselves.

Senator Buchanan: I have another question, but I will let it go until a later time when the minister is here. You commented on coming together of the Quebec Civil Code and the common law. I am most interested in that subject.

The Chairman: We had a debate in the Senate on that. We should stick to official languages.

[Translation]

Senator Chaput: My question has to do with the way in which judges are appointed. We know that there are 16 advisory committees responsible for reviewing the competency of candidates for these positions in Canada. I sat on one of these committees in Manitoba for three years before I was appointed to the Senate.

When people are appointed to one of these committees and you name the chair, is this individual informed that it is important to have competent candidates who, all of the other things being equal, are bilingual? The word "bilingual" is on the questionnaire and candidates are required to put an appropriate checkmark there, but that is as far as it goes. For example, it is important for a minority community to have a family court judge. Could some

Certains de ces projets ont consisté entre autres à élargir les services d'information pour qu'ils soient offerts dans les deux langues officielles, l'établissement des formulaires de demande bilingues d'aide juridique et la prestation de services dans les deux langues officielles par des avocats connus d'office pour fournir une aide lors de procès.

Quant au fonctionnement et à l'application de ces mesures, je demanderais à mes collaborateurs, Mme Poirier et M. Tremblay, de vous donner des précisions sur la façon dont ces mesures fonctionnent dans la pratique.

Le sénateur Buchanan : Madame Poirier, êtes-vous une Acadienne de la Nouvelle-Écosse?

Mme Suzanne Poirier, avocate générale et directrice, Francophonie, Justice en langues officielles et bijuridisme, Justice Canada : Oui, aux environs de 1600, Jean-Paul Poirier est arrivé à Port Royal.

Le sénateur Buchanan : Je songe au juge Poirier.

Le président : Est-ce tout, sénateur Buchanan?

Le sénateur Buchanan : Oui. Elle allait faire des commentaires.

Le président : Je pensais que vous parliez d' histoire.

Mme Poirier : Je ne suis pas responsable de l'aide juridique au ministère, mais je tiens à faire un commentaire à propos de ce que le ministre vient de dire. Une étude sur l'aide juridique a été faite, qui est assez similaire à celle portant sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles, l'état des lieux sur lequel votre comité s'est déjà penché. Oui, il y a des ententes de partage des coûts, et il n'est pas facile de les imposer aux provinces. L'une des solutions a consisté à mettre sur pied le fonds d'investissement. Ce sont toutefois les provinces qui présentent les projets et qui les exécutent. Toutes les initiatives énumérées par le ministre sont exécutées par les provinces, et non par nous. Nous fournissons les fonds mais ce sont les provinces qui exécutent les projets.

Le sénateur Buchanan : J'ai une autre question mais je la poserai la prochaine fois que le ministre comparaîtra. Vous avez parlé de l'harmonisation du Code civil du Québec et de la common law. C'est un sujet qui m'intéresse énormément.

Le président : Nous en avons débattu au Sénat. Nous devrions nous en tenir aux langues officielles.

[Français]

Le sénateur Chaput : Ma question concerne le processus de nomination des juges. Nous savons que 16 comités consultatifs ont la responsabilité de revoir les compétences des candidats au Canada. J'ai siégé à un de ces comités au Manitoba pendant trois ans avant ma nomination au Sénat du Canada.

Lorsque les gens sont nommés membres à un de ces comités et que vous désignez la présidence, cette dernière est-elle sensibilisée au fait qu'il est important d'avoir des candidats compétents, mais à chances égales, bilingues? Le mot « bilingue » est sur le questionnaire et on a à le cocher, mais cela ne va pas plus loin que cela. Par exemple, il est important pour une communauté minoritaire d'avoir un juge à la cour de la famille. Pourrait-on,

positions be designated bilingual at some point? When members of these committees are appointed, would it be possible to ensure that these individuals representing the francophone community are also able to defend the interests of that community?

I was at a loss on that committee; I am not a lawyer, so I do not have the necessary knowledge, skills or vocabulary. When I had to express my views, my arguments were not as solid as those of others who had studied law for however many years and were accustomed to making arguments in order to win their case. I thought that I did not represent the interests of the francophone community as well as I might have. I put these questions to you knowing very well that you select candidates from a list recommended by these 16 committees in Canada.

Mr. Cotler: Thank you for this question on access to justice. I will start by speaking about the advisory committees. It is important for us that members of these committees reflect the communities and that, as far as possible, there be a francophone presence on them in provinces such as Manitoba. We consider it very important that the principle of diversity be reflected in the members chosen to sit on these advisory committees.

You asked a question about designating bilingual positions. The number of judicial positions is a matter that comes under provincial jurisdiction. The provinces decide on how many judges there will be. In some jurisdictions, there may not be enough bilingual candidates to fill the number of positions that have been designated bilingual. That is why I invite the associations of francophone jurists to encourage their members to apply for these positions.

I should add that in all my consultations with the chief justices, I asked them to state their needs regarding bilingualism, particularly for minority communities. I encourage them also to identify bilingual candidates.

Bilingualism is one of the criteria used in assessing candidates. This is not simply an option, it is an evaluation criteria and the report to the minister refers to the candidate's linguistic abilities. The minister will look into the matter and ensure that the candidate is indeed bilingual, particularly in cases where such a need has been identified. But perhaps I will ask my legal advisor, Marc Giroux, to add something further.

Mr. Marc Giroux, Judicial Affairs Advisor, Minister's Office, Department of Justice Canada: I must tell you that we heard about you from some people in the francophone community, who told us about your experience on the advisory committee. It would be useful to hear more of your comments. Just to complete some of the points made by the minister, as you know, there are seven members on the committees. Of these, some represent the Chief Justice, the Attorney General for the province, the Canadian Bar Association and the regional bar association. We ask these entities to suggest the names of individuals who could sit on these committees. The minister wants francophone representation on the committees as far as possible, and in some cases, we will ask francophone jurists associations to sit on the committees. With

à un moment donné, désigner certains postes bilingues? Serait-il possible, lors des nominations des membres de ces comités, de vous assurer que ces personnes, qui représentent la francophonie, sont aussi capables de défendre les intérêts de la francophonie?

Je me suis retrouvée dépourvue à ce comité; je ne suis pas avocate, donc je n'ai pas les connaissances, la technique ni le vocabulaire. Lorsque j'avais à mettre de l'avant mon point de vue, mes arguments n'étaient pas aussi solides que l'autre personne qui avait étudié pendant x nombre d'années et qui était habituée à apporter des arguments pour gagner une cause. Je trouvais que je ne représentais pas aussi bien que j'aurais pu le faire les intérêts de la francophonie. Je vous lance ces questions en sachant très bien que vous choisissez les candidats d'après une liste recommandée par ces 16 comités au Canada.

Mr. Cotler : Je vous remercie de cette question sur l'accès à la justice. Je vais commencer par les comités consultatifs. Nous tenons à ce que la sélection des membres de ces comités reflète les communautés, afin qu'il y ait, autant que possible, une présence francophone à ces comités, comme, par exemple, au Manitoba. Il est très important pour nous que le principe de la diversité s'exprime dans la sélection des membres des comités consultatifs.

En ce qui a trait à la question que vous avez posée concernant la désignation des postes bilingues; le nombre de postes à la magistrature est une question qui relève de la compétence des provinces. Ce sont les provinces qui désignent le nombre des postes. Il est à noter que dans certaines juridictions, il n'y aurait peut-être pas assez de candidats bilingues pour subvenir au nombre des postes désignés ainsi. C'est pourquoi j'invite les associations de juristes francophones à encourager leurs membres à postuler.

Je dois ajouter que dans toutes mes consultations avec les juges en chef, j'ai demandé aux juges en chef d'exprimer leurs besoins à l'égard des deux langues officielles, particulièrement, en ce qui touche la question de la situation minoritaire. Je les ai encouragés à identifier aussi des candidats bilingues.

L'élément du bilinguisme dans le processus est un critère d'évaluation. Ce n'est pas seulement une question d'option; c'est un élément, un critère d'évaluation et le rapport au ministre fait mention de la capacité linguistique du candidat. Le ministre se penchera et vérifiera le bilinguisme, surtout là où cela s'avère un besoin. Mais peut-être que je vais demander au conseiller en matière juridique, Marc Giroux, d'ajouter quelque chose.

M. Marc Giroux, conseiller à la magistrature, cabinet du ministre, ministère de la Justice Canada : Je dois vous dire que nous avons entendu parler de vous par les intervenants francophones, qui nous ont faits part de votre expérience au sein du comité consultatif. Il serait utile d'avoir davantage certains de vos commentaires. Seulement pour compléter certaines petites choses que le ministre a dites, au sein des comités, comme vous le savez, il y a sept membres. De ces sept membres, certains représentent le juge en chef, le procureur général de la province, l'Association du Barreau canadien ainsi que Barreau régional. On demande à ces organismes de suggérer des gens qui peuvent siéger à ces comités. Le ministre tient à ce qu'il y ait une présence francophone autant que possible aux

respect to Manitoba, for example, we know that there is a need for bilingual judges in the family division, and at the moment, although there are positions vacant in Manitoba, there are none at this time in the family division. However, the minister is very aware of this need.

[*English*]

Senator Jaffer: I am also most concerned about two issues. I have been involved in legal aid issues in British Columbia for many years and the challenges that poses. As you know my province has no requirement to provide legal services in both official languages at the provincial level. Obviously, criminal proceedings are still required to be available under section 530 of the Criminal Code. This creates a strange situation where a person can get legal aid services in French but your trial cannot be in French. When I read the environmental scan that lead to the creation of the support fund, I found there were serious concerns raised in British Columbia. Among these it was noted that — and I am not proud of what it says — in British Columbia there is a serious prejudice against French Canadians. They are afraid of being regarded badly. That is the view of some of the actors in the judicial system.

You told us that forms will be provided in French. I am happy about that, but what kind of monitoring will there be with the provinces and how will the services be provided?

To follow up what Senator Chaput was saying on judges, when I was in full-time practice we only had one Supreme Court justice in British Columbia, who would do French trials. I am not sure if we have anyone now. There is a real gap in services provided in British Columbia, and I would like to hear your views on it.

Mr. Cotler: Let me begin by saying, it is not that I am in a rush, it is because the House is rising that the operations committee seems to be in a rush. Let me say the implementation of the language provisions in the Criminal Code to which you refer is regarded as a priority of the Department of Justice. In addition, almost 60 per cent of the budget that is devoted to the department in the Action Plan for Official Languages is designated to ensure compliance with the two official languages regarding the two statutes that I referred to earlier, the Statutory Instruments Re-enactment Act and the Contraventions Act, in terms of our agreements with the provinces.

In the matter of British Columbia, I have had discussions with Mr. Plant, the Minister of Justice and Attorney General of British Columbia. The province actually wants to pull out of the whole agreement at this point because of the pressures they are feeling there and because of the particular dynamics going on in British Columbia in matters of administration of justice, which I will not go into. We spoke to them and acknowledged that there

comités et, dans certains cas, on demandera à des groupes qui sont les associations des juristes d'expression française de siéger à ces comités. Cela dit, en ce qui concerne le Manitoba, par exemple, nous sommes conscients qu'il y a un besoin de juges bilingues à la division de la famille et, en ce moment, bien qu'il y ait des postes vacants au Manitoba, il n'y en a pas en ce moment à la division de la famille; mais le ministre est très conscient de ce besoin.

[*Traduction*]

Le sénateur Jaffer : Je suis aussi préoccupée par deux questions. Je m'occupe de questions d'aide juridique en Colombie-Britannique depuis de nombreuses années et des difficultés que cela représente. Comme vous le savez, il n'existe dans ma province aucune obligation d'assurer les services juridiques dans les deux langues officielles au niveau provincial. De toute évidence, en matière criminelle, ces services doivent toujours être disponibles en vertu de l'article 530 du Code criminel. Cela crée une situation bizarre où une personne peut obtenir des services d'aide juridique en français mais ne peut pas subir son procès en français. Lorsque j'ai pris connaissance de l'état des lieux qui a abouti à la création du fonds d'appui, j'ai constaté que de sérieuses préoccupations existaient en Colombie-Britannique. On faisait remarquer entre autres — et je n'en suis pas fière — qu'il existait en Colombie-Britannique un grave préjugé contre les Canadiens français. Ils ont peur d'être mal vus. C'est l'opinion de certains des membres du système judiciaire.

Vous nous avez dit que les formulaires seront fournis en français. Je suis heureuse de l'apprendre. Mais comment assurera-t-on le suivi auprès des provinces et comment les services seront-ils fournis?

Pour enchaîner sur ce que le sénateur Chaput a dit à propos des juges, lorsque j'exerçais le droit à temps plein, nous n'avions qu'un juge de la Cour suprême en Colombie-Britannique qui pouvait instruire des procès en français. Je ne suis pas sûre que nous ayons qui que ce soit maintenant. Il existe de véritables lacunes dans les services offerts en Colombie-Britannique, et j'aimerais savoir ce que vous en pensez.

M. Cotler : Je dirai pour commencer que ce n'est pas que je suis pressé. Si le comité des opérations semble pressé, c'est parce que la Chambre s'apprête à ajourner. Je tiens à dire que la mise en œuvre des dispositions linguistiques du Code criminel dont vous parlez est considérée comme une priorité par le ministère de la Justice. De plus, près de 60 p. 100 du budget consacré par le Ministère au Plan d'action pour les langues officielles vise à assurer la conformité avec les dispositions en matière de langues officielles des deux lois dont j'ai parlé plus tôt, la Loi sur la réédition des textes législatifs et la Loi sur les contraventions, conformément aux ententes que nous avons conclues avec les provinces.

En ce qui concerne la Colombie-Britannique, j'ai discuté avec M. Plant, le ministre de la Justice et procureur général de la Colombie-Britannique. En fait, à ce stade-ci, la province veut se retirer complètement de l'entente en raison des pressions exercées sur elle et de la dynamique particulière qui existe en Colombie-Britannique en ce qui concerne l'administration de la justice et sur laquelle je n'ai pas l'intention de m'étendre. Nous en

are increased pressures in matters of refugee and immigration, civil legal aid concerns. We said that the innovation fund we have could sustain funding with respect to those areas or in other areas requiring legal aid. However, those two have emerged as compelling areas, both because the caseload has been rising and because legal assistance is necessary.

We said that we could use this innovation fund, which I referred to earlier, to help subvent delivery of legal services in those areas — immigration and refugee civil legal aid — as well as in other areas. Of course, this is contingent on maintaining our overall agreement with B.C. in matters of legal aid, which is, at this point as I am speaking to you, under discussion, if I can put it that way.

We hope the agreement will be maintained and that, within the framework of the agreement, we can augment specifically the support system with regard to legal aid services on both the criminal and civil level through the application of the pilot projects from the innovation fund.

Senator Jaffer: May I make one suggestion? I am pleased with what you have been saying, but one of the things I found when practising is that often francophones are not well-informed about their rights because there is no policy to actively offer the services in both official languages. If I may respectfully say that if the service is there, the people need to know the service is available. If the service is there and people do not access it, then we are left with the wrong impression that people do not need it; so we need to inform people of it.

Ms. Poirier: I think the point you just raised is very important. We do focus on the active offer of services. We do not impose it on provinces, but we work with them. We have funded many projects that address that active offer of services, although it is not only the governments that have to actively offer a service. We are working on the demand. It is a priority for us and many of our projects are aimed specifically at that issue.

Senator Jaffer: Minister, one thing that I have always thought would be an asset would be to have a mobile legal service — especially to deal with criminal matters — where we have prosecutors, defence counsel and judges who speak good French so that, if there is an inadequate demand on an ongoing basis, people who need the service can get the best service. My son, who is fluent in French, often tells me that francophones are not getting good service. We may want to look at that.

Mr. Cotler: That is an important suggestion. As I indicated in my opening remarks, part of the innovation fund is intended to expand information services in both languages. We have

avons parlé et nous avons reconnu qu'il existe des pressions accrues au niveau des réfugiés et de l'immigration et des préoccupations concernant l'aide juridique en matière civile. Nous avons fait savoir que le fonds d'innovation que nous avons mis sur pied pourrait servir à financer certains de ces aspects ou d'autres secteurs où l'aide juridique est nécessaire. Cependant, dans ces deux secteurs, les besoins sont pressants parce que le volume de travail n'a cessé d'augmenter et parce que l'aide juridique est nécessaire.

Nous avons dit que nous pourrions utiliser ce fonds d'innovation, dont j'ai parlé plus tôt, pour subventionner la prestation de services juridiques dans ces secteurs — l'immigration et les réfugiés, l'aide juridique en matière civile — ainsi que dans d'autres secteurs. Bien entendu, cela dépendra du maintien de notre entente générale conclue avec la Colombie-Britannique en matière d'aide juridique dont on est en train de discuter, si je puis dire, en ce moment même.

Nous espérons que l'entente sera maintenue et que dans le cadre de cette entente, nous pourrions étoffer particulièrement le système d'appui concernant les services d'aide juridique en matière criminelle et civile grâce à l'application de projets pilotes mis sur pied dans le cadre du fonds d'innovation.

Le sénateur Jaffer : Puis-je faire une proposition? Je suis satisfaite de ce que vous venez de dire, mais j'ai constaté entre autres, lorsque j'exerçais le droit, que souvent les francophones ne sont pas bien au courant de leurs droits parce qu'il n'existe aucune politique qui prévoit d'offrir activement les services dans les deux langues officielles. Si vous me le permettez, je vous dirais avec tout le respect que je vous dois, si le service existe, il faut que les gens soient au courant de son existence. Si le service existe et que les gens ne s'en prévalent pas, nous avons alors la fausse impression qu'ils n'en ont pas besoin; nous devons donc mettre les gens au courant de l'existence de ce service.

Mme Poirier : Je considère que le point que vous venez de soulever est très important. Nous mettons effectivement l'accent sur l'offre active de services. Nous ne l'imposons pas aux provinces, mais nous travaillons en collaboration avec elles. Nous avons financé de nombreux projets portant sur l'offre active de services, bien qu'il n'incombe pas uniquement au gouvernement d'offrir activement un service. Nous travaillons sur la demande. Pour nous, il s'agit d'une priorité, et un grand nombre de nos projets mettent précisément l'accent sur cet aspect.

Le sénateur Jaffer : Monsieur le ministre, j'ai toujours pensé qu'il serait avantageux d'avoir un service juridique itinérant — particulièrement en matière criminelle — se composant de procureurs, d'avocats de la défense et des juges qui se débrouillent bien en français de sorte que s'il existe une demande insuffisante de façon permanente, les personnes qui en ont besoin puissent obtenir de meilleurs services. Mon fils, qui parle couramment français, me dit souvent que les francophones ne reçoivent pas des services satisfaisants. C'est une option que nous pourrions envisager.

Mr. Cotler : C'est une proposition importante. Comme je l'ai dit dans mon exposé, une partie du fonds d'innovation vise à élargir les services d'information dans les deux langues officielles. C'est le

conveyed that in our discussions with my counterpart, the Minister of Justice and Attorney General. We will revisit that in the course of the FPT meetings in January.

On your other point, we are exploring what we call the interchangability of judges so that where you have, for example, in British Columbia, a hearing where there is no bilingual capacity, but a bilingual capacity is necessary for purposes of that of hearing, a judge would be brought in from Quebec to British Columbia.

Interchangeability is something I have started to discuss with the judiciary and with the Attorney General to see if we can work out a framework whereby we can expand the access to justice in both languages with the interchangeability approach. Thank you for raising that matter.

Senator Murray: I need put only one question to the minister. I may have several for the officials, assuming they are staying behind.

Minister, what is the position of the government with regard to Senator Gauthier's private member's bill, which is now before your house, the one that would make justiciable, I guess is the word, Part VII, section 41 of the Official Languages Act?

Mr. Cotler: I am a long-time admirer of Senator Gauthier, that is, from the time I first worked here as a special assistant to the then Minister of Justice and Attorney General, John Turner, in the late 1960s and early 1970s. I met with him on several occasions since I became Minister of Justice and Attorney General, both on these matters, generally speaking, because I respected his commitment. That is why I wrote the chairman a letter on the occasion of his retirement.

With regard to his particular bill, I just had a discussion today with my fellow ministers on it. We share the basic principles that are set out in Senator Gauthier's bill, and it is our intention to support that bill as it moves over into the House particularly respect to the basic principles, which are the enhancement of promotion and protection of both minority languages and, in particular, access to justice.

As to the particularity of the justiciability issue that you mentioned, that matter is currently before the courts, and we are awaiting their disposition of this issue. The view we have taken is that the framework for the Action Plan for Official Languages allows us to do, by way of —

[*Translation*]

It is a complete commitment for the development of the official languages.

message que nous avons transmis dans le cadre de nos discussions avec mon homologue, le ministre de Justice et procureur général. Nous reviendrons sur cette question lors des réunions fédérales-provinciales-territoriales qui auront lieu en janvier.

En ce qui concerne l'autre point que vous avez soulevé, nous sommes en train d'envisager ce que nous appelons l'interchangeabilité des juges. Par exemple, si à l'occasion d'un procès en Colombie-Britannique il est impossible d'offrir un service bilingue mais qu'un service bilingue est nécessaire pour ce procès, on pourrait demander à un juge du Québec d'aller instruire le procès en Colombie-Britannique.

L'interchangeabilité est une notion dont j'ai commencé à parler avec la magistrature et le procureur général pour déterminer si nous pouvons établir un cadre qui nous permettrait d'élargir l'accès à la justice dans les deux langues officielles grâce à ce type d'échange. Je tiens à vous remercier d'avoir soulevé la question.

Le sénateur Murray : Je n'ai qu'une question à poser au ministre. J'en ai peut-être plusieurs pour les représentants du ministère, en supposant qu'ils resteront après le départ du ministre.

Monsieur le ministre, quelle est la position du gouvernement en ce qui concerne le projet d'initiative parlementaire du sénateur Gauthier, qui se trouve maintenant devant la Chambre des communes, et qui rendrait exécutoire, je suppose que c'est le terme qui convient, l'article 41 de la partie VII de la Loi sur les langues officielles?

M. Cotler : J'admire depuis longtemps le sénateur Gauthier, c'est-à-dire depuis l'époque où j'ai travaillé ici la première fois à titre d'adjoint spécial du ministre de la Justice et procureur général de l'époque, John Turner, à la fin des années 60 et au début des années 70. J'ai eu l'occasion de le rencontrer à plusieurs reprises depuis que je suis devenu ministre de la Justice et procureur général pour discuter de ces questions, de façon générale, parce que je respecte son engagement. C'est la raison pour laquelle j'ai écrit une lettre au président à l'occasion de son départ à la retraite.

En ce qui concerne son projet de loi, je viens d'en discuter aujourd'hui avec mes collègues ministres. Nous partageons les principes fondamentaux énoncés dans le projet de loi du sénateur Gauthier, et nous avons l'intention de l'appuyer quand la Chambre en sera saisie, surtout en ce qui concerne les principes fondamentaux qui y sont énoncés, à savoir améliorer la promotion et la protection des deux langues en situation minoritaire, et en particulier l'accès à la justice.

Quant à rendre l'article dont vous avez parlé exécutoire, cette question se trouve à l'heure actuelle devant les tribunaux et nous attendons de connaître leur décision à cet égard. Nous avons adopté la position selon laquelle le cadre du Plan d'action pour les langues officielles, nous permet...

[*Français*]

C'est un plein engagement pour l'épanouissement des deux langues officielles.

[English]

— to achieve the very objectives of Senator Gauthier's bill, without creating a sense of legal obligation that may be difficult for a number of reasons to implement, both financial and otherwise.

We want to work toward the objectives in Senator Gauthier's bill. I cannot respond on my own on this. I know that you had the Minister of Canadian Heritage before you, and my other colleagues are engaged in this.

We are discussing this with a view to supporting the bill and supporting the main principles of the bill, and looking at the means by which we can implement the objectives that Senator Gauthier had in mind.

Senator Murray: Will it probably be referred to committee?

Mr. Cotler: I think it will be referred to committee, yes.

The Chairman: Senator Murray, I would ask you to bide your time with the officials. I will recognize you for the officials. I want to give Senator Léger an opportunity to put a question or two to the minister before he leaves.

[Translation]

Senator Léger: Good evening, I am pleased to meet you. I would like to know whether there is a shortage of bilingual judges and lawyers in New Brunswick. Those working there at the moment are tired out from running to Caraquet, Edmundston and elsewhere, because there are not enough of them. Is the same true nationally? What are your selection criteria for bilingual individuals, because law is more than just a technique, words have a profound importance. It is essential that clients be understood properly. What progress have you made in this regard to date?

Mr. Cotler: First of all, we want to table a bill with amendments that will deal specifically with the problem of the shortage of staff, not only for New Brunswick. For 20 years New Brunswick has been asking for more judges, particularly in the family court. For the Superior Court and the Court of Appeal, we hope to table a bill to deal with the shortage not only in New Brunswick, but elsewhere in the country by March 2005.

I'm going to have to leave. I will ask Marc to answer your second question. I would like to thank the senators for their attention today.

The Chair: Before you leave, Mr. Minister, on behalf of the committee, I would like to thank you for appearing before us today. We will certainly take you up on your offer to appear before the committee again. I had at least 10 questions to ask, but we ran out of time.

[Traduction]

... d'atteindre les objectifs énoncés dans le projet de loi du sénateur Gauthier sans créer un sentiment d'obligation juridique qu'il pourrait être difficile d'appliquer de façon concrète pour un certain nombre de raisons, entre autres financières.

Nous voulons travailler à la concrétisation des objectifs énoncés dans le projet de loi du sénateur Gauthier. Je ne peux pas agir seul. Je sais que la ministre du Patrimoine canadien a comparu devant vous et que mes autres collègues s'intéressent à cette question.

Nous en discutons afin d'appuyer le projet de loi de même que les grands principes qui y sont énoncés, et d'envisager les moyens qui nous permettront de concrétiser les objectifs visés par le sénateur Gauthier.

Le sénateur Murray : Est-il probable que le projet de loi soit renvoyé à un comité?

Mr. Cotler : Oui, je le crois.

Le président : Sénateur Murray, je vous demanderais de patienter avant de poser des questions aux représentants du ministère. Je vous accorderai la parole pour que vous puissiez leur poser vos questions. Je veux donner au sénateur Léger l'occasion de poser une ou deux questions au ministre avant qu'il nous quitte.

[Français]

Le sénateur Léger : Bonsoir, je suis contente de vous rencontrer. J'aimerais savoir s'il y a pénurie de juges et d'avocats bilingues au Nouveau-Brunswick. Ceux qui travaillent actuellement sont essoufflés de courir à Caraquet, Edmundston et partout, parce qu'ils ne sont pas assez nombreux. Est-ce la même situation à l'échelle nationale? Quels sont vos critères pour la sélection du personnel bilingue, car le droit ne consiste pas en une simple technique, on utilise des mots qui ont une résonance profonde. Il est essentiel de bien comprendre le client. Quel progrès avez-vous réalisé à ce sujet jusqu'à présent?

Mr. Cotler : Premièrement, nous voulons déposer un projet de loi avec des amendements qui toucheront particulièrement la question de la pénurie, pas seulement pour le Nouveau-Brunswick. Cela fait 20 ans que le Nouveau-Brunswick demande qu'on ajoute des juges, particulièrement à la cour familiale. En ce qui concerne la Cour supérieure et la Cour d'appel, nous espérons déposer un projet de loi pour pallier la pénurie non seulement au Nouveau-Brunswick mais partout au pays dès le mois de mars 2005.

Je dois vous quitter. Je vais demander à Marc de répondre à la deuxième question. Je voudrais remercier les sénateurs de l'attention qu'ils m'ont accordée aujourd'hui.

Le président : Monsieur le ministre, avant que vous nous quittiez, je voudrais, au nom du comité, vous remercier d'avoir comparu devant nous aujourd'hui et nous acceptons certainement votre invitation de comparaître de nouveau. J'avais au moins une dizaine de questions à vous poser, mais le temps nous a manqué.

Mr. Giroux: I will try to answer your question to the best of my ability. There is definitely a shortage of judicial candidates nationally. To be honest, for New Brunswick, I would have to look at the figures to find out how many candidates are bilingual. Nationally, there is no doubt that there is a serious shortage of bilingual candidates and we encourage the associations of francophone jurists in the various provinces to put forth the names of bilingual candidates for judicial appointments.

In New Brunswick, the Chief Justice is bilingual. Last year, a bilingual candidate was appointed to the Court of Appeal. I do not know whether any progress has been made in finding bilingual candidates. We would perhaps have to check with the people from the office of the commissioner of judicial affairs responsible for candidate assessment. Some progress has been made with respect to the number of new judges appointed who are bilingual. Since the minister was named to his position, he has appointed many bilingual judges. Proportionally, the number is much higher than the number of bilingual judicial candidates.

Senator Léger: I was referring to the national level. I gave New Brunswick as an example. Compared to Manitoba and British Columbia we are lucky. That is why I wondered whether any progress had been made. You say that overall, things are better.

The reason why no one is coming forward is that there are no bilingual candidates. If people are not bilingual, they do not apply. How can we make people understand that the word "bilingualism" does not mean that one is a dictionary? I am pleased that some progress has been made. We cannot force people to be bilingual.

I used to be a teacher. When physics teachers had learned everything they knew from books in English tried to speak French to us, things became rather complicated. I imagine the same is true for judges.

Are courses in the common law and civil law increasing in number at the University of Moncton and the University of Ottawa? The minister referred to McGill University a little bit earlier.

Ms. Poirier: When we talk about the shortage of bilingual candidates, whether francophone or anglophone, the programs at the University of Moncton and the University of Ottawa, and all their graduates will inevitably help us to correct the problem.

Senator Léger: Good.

Ms. Poirier: These programs certainly cannot hurt. As an aside, I know that the University of Ottawa has submitted a project to the department which has not yet been approved, but which will try to analyze what happens to the graduates of the common law in French program. Where do these people go? Do they work in French? Are they making a difference? Another one of our objectives is to work with the universities to see how we can assure that there is a pool of people who can provide services in the minority language.

M. Giroux : Je vais tenter de répondre le mieux possible à votre question. Il y a certainement une pénurie de candidats à la magistrature à l'échelle nationale. Pour ce qui est du Nouveau-Brunswick, je vais être honnête, il faudrait examiner les chiffres pour savoir combien de candidats sont bilingues. À l'échelle nationale, il est évident qu'il y a un grand manque de candidats bilingues et nous encourageons les associations de juristes d'expression française dans les diverses provinces à proposer des candidats bilingues pour des postes à la magistrature.

Au Nouveau-Brunswick, le juge en chef est bilingue. L'an passé, il y a eu une nomination d'un candidat bilingue à la cour d'appel. J'ignore s'il y a des progrès quant aux candidatures de gens bilingues. Il faudrait peut-être vérifier avec les gens du Bureau du commissaire aux affaires à la magistrature responsables d'administrer l'évaluation des candidats. Il y a eu des progrès concernant le nombre de nouveaux juges nommés qui sont bilingues. Depuis que le ministre occupe ses fonctions, il a nommé beaucoup de juges bilingues. En proportion, cela dépasse de beaucoup le nombre de candidats bilingues à la magistrature.

Le sénateur Léger : Je voulais dire au palier national. J'ai donné le Nouveau-Brunswick comme exemple. En comparaison du Manitoba et de la Colombie-Britannique, nous sommes chanceux. C'est pour cette raison que je me demandais s'il y avait du progrès. Vous dites que dans l'ensemble, c'est mieux.

Maintenant, s'il n'y a pas de candidatures, c'est qu'il n'y a pas de candidats bilingues. Si les personnes ne sont pas bilingues, elles ne posent pas leur candidature. Comment arriver à faire comprendre que le mot « bilinguisme » ne veut pas dire être un dictionnaire. Je suis contente qu'il y ait un peu de progrès. On ne peut pas forcer les gens à être bilingues.

J'étais dans l'enseignement auparavant. Quand les professeurs de physique qui avaient tout appris en anglais dans les livres nous parlaient en français, c'était compliqué. J'imagine que c'est pareil pour les juges.

Est-ce qu'aux universités de Moncton et d'Ottawa — le ministre a parlé de l'Université McGill tout à l'heure — la common law et le droit civil se multiplient. Est-ce le cas?

Mme Poirier : Lorsqu'on parle de pénurie de candidats bilingues, francophones ou anglophones, le travail qui est fait à l'Université de Moncton et à l'Université d'Ottawa, avec tous les nouveaux diplômés, inévitablement, permettra d'augmenter le bassin.

Le sénateur Léger : Tant mieux.

Mme Poirier : Cela ne peut certainement pas nuire. Un peu en aparté, je sais qu'à l'Université d'Ottawa, ils ont soumis un projet au ministère qui n'est pas encore approuvé, mais qui justement va essayer d'analyser ce qui se passe avec les diplômés de common law en français. Où ces diplômés vont-ils? Est-ce qu'ils travaillent en français? Est-ce qu'ils font une différence? C'est un autre de nos buts de travailler avec les universités pour voir comment on peut s'assurer qu'il y ait un bassin de gens qui peuvent donner les services dans la langue minoritaire.

Senator Murray: I assume that the level of linguistic ability required for judges is very high? It is not as though we were hiring a public servant with passive bilingual skills. Judges must be perfectly bilingual, otherwise they cannot preside over trials.

Mr. Giroux: The question we ask candidates is not whether they can speak or write both official languages. The question is: Can you preside over a trial in the other language? That is a higher criterion than simply requiring that someone speak a little French and have taken some courses. When the candidate says yes to the question "Can you preside over a trial in both languages?", we expect him or her to have a fairly high level of ability, and that is what the committees are there to ensure.

[English]

Senator Murray: I know quite a few Anglophone judges who do take French courses. There is a school for judges, just as there is for senators and MPs. Do you follow what is happening in these courses? Do you know anything about them?

Mr. Giroux: I certainly know the Commissioner for Federal Judicial Affairs is active in having judges take those training courses.

Senator Murray: Are those courses producing judges, who can preside over a French trial?

Mr. Giroux: In certain cases. I have some anecdotal evidence. I am thinking of an example from Saskatchewan where that has certainly worked. I would not be able to speak to the overall success of the program.

Senator Murray: Our briefing notes indicate that the Fédération des associations de jurists d'expression française de common law has made some recommendations about bilingual judges and so forth. Three are mentioned here. One is that a mechanism be put into place to evaluate the bilingualism of candidates for federal judicial office. I do not know whether that could be done or how. The second recommendation, however, rather appeals to me, but I may be missing something. It is that a minimum number of positions in each province or region be designated bilingual. I presume they mean judicial positions. That would not take too much science, would it?

[Translation]

In light of the circumstances in each province, in consultation with the Attorney General or the Chief Justice of the province, could the federal minister set a certain minimum number of bilingual judges that must always be maintained?

Mr. Giroux: In that regard, the minister said earlier that the provinces are responsible for the number of judges and the designation of judges.

Senator Murray: So there is no system in place at the moment.

Le sénateur Murray : Pour ce qui est des juges, je présume que la compétence linguistique requise est très élevée? Ce n'est pas comme si on embauchait un fonctionnaire qui possède un bilinguisme réceptif. Le bilinguisme est parfait sinon le juge ne peut pas présider un procès.

M. Giroux : La question posée aux candidats n'est pas s'ils sont en mesure de parler ou d'écrire dans les deux langues officielles. La question est : Êtes-vous en mesure de présider un procès dans l'autre langue? C'est un critère plus élevé que simplement dire je parle un peu français et j'ai pris des cours. Lorsqu'il faut répondre par l'affirmative à la question « êtes-vous en mesure de présider un procès dans les deux langues? », on s'attend à ce que la compétence soit assez élevée et c'est ce que les comités visent à assurer.

[Traduction]

Le sénateur Murray : Je connais un bon nombre de juges anglophones qui suivent des cours de français. Il existe une école pour les juges, tout comme il existe une école pour les sénateurs et les députés. Est-ce que vous suivez ce qui s'y passe? Êtes-vous au courant de ces cours?

M. Giroux : Je sais que le commissaire à la magistrature fédérale veille de près à ce que les juges suivent ces cours de formation.

Le sénateur Murray : Ces cours produisent-ils des juges capables d'instruire un procès en français?

M. Giroux : Dans certains cas. J'ai certaines données empiriques. Je songe à un exemple en Saskatchewan où le cours a tout à fait bien fonctionné. Je ne pourrais pas vous parler de la réussite générale de ce programme.

Le sénateur Murray : Nos notes d'information indiquent que la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law a formulé certaines recommandations à propos de juges bilingues et ainsi de suite. On y cite trois recommandations. L'une prévoit la mise en place d'un mécanisme d'évaluation du bilinguisme pour les candidats à la magistrature fédérale. J'ignore si cela est possible ou comment cela pourrait se faire. Cependant, la deuxième recommandation me plaît assez, mais il y a peut-être quelque chose que je n'ai pas compris. S'agit-il d'un nombre minimum de postes désignés bilingues dans chaque province ou région? Je suppose qu'il s'agit de la magistrature. Cela ne serait pas trop compliqué, n'est-ce pas?

[Français]

En tenant compte des circonstances de chacune des provinces, en consultation avec le procureur général ou le juge en chef de cette province, le ministre fédéral pourrait-il fixer un certain nombre minimum en deçà duquel il ne permet pas au nombre de juges bilingues de tomber?

M. Giroux : Sur cette question, le ministre a répondu tantôt que les provinces sont responsables du nombre de juges et de la désignation des juges.

Le sénateur Murray : Au moment où on se parle, aucun système n'existe.

Mr. Giroux: There is no limit on the number of bilingual judges. As the minister said earlier, in some locations, it would be difficult to have a pool of candidates large enough to meet this need.

Not having a judge in a particular region or province does not prevent the Chief Justice from designating one of the judges to sit in a region where a need has been identified.

[English]

Senator Jaffer: The minister said he was looking at judges being mobile. I do not think that is enough. Having been in the system, I think that having only a knowledgeable judge does not cut it. You need a prosecutor and defence counsel who can also speak French. By only providing a knowledgeable judge is not providing effective services. I have seen situations where the defence counsel was not up to scratch. That is a disservice to the person who is charged.

Ms. Poirier: You are absolutely right. We have two projects in Western Canada and British Columbia. Before we approve the projects we want to make sure that, when we are talking about linguistic training, it does not apply only to judges, that you have all the interveners in the system.

Following on what Senator Murray was asking, I would ask: Is it realistic? Can you train a judge sufficiently in a second language to preside over a trial? I do not want to say anything about what the Bureau du commissaire à la magistrature is doing, but I know what we offer the projects that we support. We do not pretend that we will take someone who is unilingual and that the person will manage to preside over a trial. We take someone who already has knowledge of the language but needs the tools, needs the jurilinguistic training, the formation linguistique de pointe, but we do not start from scratch. We would not approve projects like that.

Yes, you are absolutely right when you say that it has to touch all the interveners in the system.

Mr. Tremblay: That is why the Action Plan on Official Languages begins with more funding for second language training across Canada for kids, not adults who are judges and lawyers. It also provides for minority language instruction in English in Quebec and French outside of Quebec. You have to address these issues holistically, which was the idea behind the action plan.

[Translation]

Senator Chaput: I have a few more comments to make about the shortage of bilingual candidates. I do agree that there is a shortage, but it is not all that serious for the following reasons: many young lawyers can argue their case in court in both official languages.

M. Giroux : Il n'y a aucune limite sur le nombre de juges bilingues. Comme le ministre l'a dit tantôt, à certains endroits, il serait même difficile d'avoir un bassin suffisant pour combler ce besoin.

Le fait qu'il n'y ait pas un juge dans une région quelconque ou une province n'empêche pas le juge en chef de désigner un de ses juges pour siéger dans une région où il y a un besoin.

[Traduction]

Le sénateur Jaffer : Le ministre a dit qu'il envisageait de faire en sorte que les juges soient itinérants. Je ne crois pas que ce soit suffisant. Ayant fait partie du système, je ne considère pas qu'il soit suffisant d'avoir uniquement un juge capable de parler français. Il faut aussi un procureur et un avocat de la défense qui peuvent aussi parler français. Offrir les services d'un juge capable de parler français ne constitue pas un service efficace. J'ai été témoin de situations où les compétences linguistiques de l'avocat de la défense n'étaient pas à la hauteur. C'est rendre un mauvais service à l'accusé.

Mme Poirier : Vous avez parfaitement raison. Nous avons deux projets dans l'ouest du Canada et en Colombie-Britannique. Avant d'approuver les projets, nous tenons à nous assurer que la formation linguistique ne s'applique pas uniquement aux juges mais à tous les intervenants qui font partie du système.

Pour enchaîner sur la question que le sénateur Murray a posée, je demanderais : est-ce réaliste? Est-il possible d'offrir une formation suffisante en langue seconde à un juge pour qu'il puisse instruire un procès? Je n'ai pas l'intention de commenter ce que fait le Bureau du commissaire à la magistrature, mais je sais ce que nous offrons aux projets que nous appuyons. Nous ne prétendons pas former une personne unilingue pour qu'elle parvienne à instruire un procès dans l'autre langue. Nous formons une personne qui possède déjà la connaissance de la langue mais qui a besoin des outils, de la formation juri-linguistique, de la formation linguistique de pointe, mais nous ne commençons pas à zéro. Nous n'approuverions pas des projets de ce genre.

Oui, vous avez tout à fait raison lorsque vous dites que cela doit s'appliquer à tous les intervenants qui font partie du système.

M. Tremblay : C'est la raison pour laquelle le Plan d'action pour les langues officielles prévoit au départ un financement accru pour la formation en langue seconde pour les enfants dans l'ensemble du Canada, et non pour les adultes qui sont juges et avocats. Il prévoit aussi l'enseignement en langue minoritaire, c'est-à-dire en anglais au Québec et en français à l'extérieur du Québec. Il faut aborder ces questions de façon globale, ce qui correspond d'ailleurs à l'intention du plan d'action.

[Français]

Le sénateur Chaput : Je poursuivrai sur la pénurie de candidats bilingues. Il y a une pénurie, je suis d'accord, mais elle n'est pas si grave pour les raisons suivantes : beaucoup de jeunes avocats sont capables de plaider dans les deux langues officielles.

The problem has to do with the fact that since bilingual francophones started much later, they do not have enough years of experience, and that is an important criterion.

I would like to make a few suggestions. The minister chooses from the list of candidates recommended by the committees. If he also got a list of bilingual candidates who were on the committee's initial list, but did not make it to the final list of recommendations, this could be helpful to the minister in revising the list of candidates that reach him.

It is very difficult to weigh the years of experience against bilingual ability. More often than not, bilingual candidates are not recommended because of their lack of experience.

Mr. Giroux: In Manitoba — I would have to check this with the Judicial Commissioner — our calculations show that approximately one judicial candidate in 10 is bilingual. We know by heart the list of candidates who are recommended and bilingual in Manitoba. As to experience, we should consider in some cases — and we may do this for other categories of candidates — that rather than appointing an older judge, we should appoint younger ones if they can meet a particular need.

With respect to candidates not recommended by the committee, ministers of justice generally do not go beyond the list of candidates recommended by the committee. As you can guess, legally, there is nothing to prevent them from doing that. This would be something to consider in some cases, except that this naturally creates other problems, which I do not need to explain to you.

[English]

Senator Murray: While you are looking it up, I know what I am going to ask. It is a question that probably should be directed to the Prime Minister, but one of you can volunteer to speak on his behalf.

It says in our briefing notes that, under the accountability framework contained in the action plan, the Minister of Justice is required to examine the initiatives, programs and policy approaches of federal institutions likely to influence the official languages.

Why, when we now have a minister whose responsibility seems to be one of coordination and oversight, overview, is not that responsibility to examine an issue of federal institutions, why is that not with Mr. Bélanger rather than with a portfolio minister? Is it because the Prime Minister thought Mr. Cotler was a safer pair of hands or because he thought Mr. Cotler was underemployed and needed more to do? I am just suggesting some possible avenues for you to go down if you would like to do that.

The Chairman: A brief political answer, Mr. Tremblay.

Mr. Tremblay: It will not be a political answer, I can assure you. In fact, I would direct you to the paragraphs in the action plan.

La difficulté tient au fait que les francophones bilingues, puisqu'ils ont commencé plus tard, n'ont pas suffisamment d'années d'expérience, ce qui est un critère important.

J'aimerais faire quelques suggestions. Le ministre choisit d'après la liste des candidats recommandés remise par les comités. S'il recevait en plus une liste des candidats bilingues qui ont réussi la première étape du comité mais qui ne se sont pas classés à l'étape finale de la recommandation, cela pourrait peut-être aider le ministre à réviser son idée des candidatures qui vont jusqu'à lui.

C'est très difficile d'évaluer les années d'expérience par rapport à la capacité d'être bilingue. Plus souvent qu'autrement, le candidat bilingue n'est pas recommandé à cause de son manque d'expérience.

M. Giroux : Au Manitoba — sujet à vérification auprès du commissaire à la magistrature — selon nos calculs, environ un candidat à la magistrature sur dix est bilingue. La liste des gens recommandés et bilingues, on la connaît par cœur au Manitoba. Pour ce qui est de la question de l'expérience, on devrait considérer dans certains cas — on le fait peut-être pour d'autres catégories de candidats — qu'au lieu de nommer un juge plus âgé, on devrait nommer des plus jeunes s'ils parviennent à combler un besoin quelconque à la cour.

En ce qui concerne les candidats qui ne sont pas recommandés par le comité, les ministres de la Justice ne vont habituellement pas à l'extérieur de la liste des gens recommandés par le comité. Comme vous pouvez le deviner, juridiquement, rien n'empêche qu'il le fasse. Ce serait à considérer dans certains cas, sauf que cela crée naturellement d'autres problèmes que je n'ai pas besoin d'expliquer.

[Traduction]

Le sénateur Murray : Entre-temps, je sais la question que je vais poser. C'est une question qu'il serait probablement préférable d'adresser au premier ministre, mais l'un d'entre vous pourra offrir de parler en son nom.

Il est indiqué dans nos notes d'information que dans le cadre redditionnel prévu par le plan d'action, le ministre de la Justice est tenu d'examiner les initiatives, programmes et orientations de politiques des institutions fédérales susceptibles d'influer sur les langues officielles.

Pourquoi, maintenant que nous avons un ministre qui semble être responsable d'assurer la coordination et la surveillance, cette responsabilité au niveau de l'examen des questions fédérales ne relève-t-elle pas de M. Bélanger plutôt que d'un ministre chargé d'un portefeuille? Est-ce parce que le premier ministre considérait qu'il serait plus sûr de confier cette responsabilité à M. Cotler ou parce qu'il pensait que M. Cotler n'avait pas suffisamment de travail? Je vous propose simplement quelques pistes de réponses possibles sur lesquelles vous voudrez peut-être vous aventurer.

Le président : Une brève réponse politique, monsieur Tremblay.

M. Tremblay : Je peux vous assurer qu'il ne s'agira pas d'une réponse politique. En fait, je vous renverrai aux paragraphes du plan d'action.

Senator Murray: I do not have it in front of me.

Mr. Tremblay: We will be happy to provide it to you if that is help. An administrative mandate was given by the Prime Minister and confirmed in the action plan, to the Minister of Official Languages. This does not change the roles as they were established in 1988 in the Official Languages Act that are attributed to the minister responsible for the public service human relations agency, as well as Canadian Heritage for, respectively, Parts IV, V and VI on the one hand and Part VII on the other. You have these two ministers with institutional responsibilities. You also have the Minister of Justice who is legal adviser to all of these departments and agencies, and as well defends the interests of Canada before the courts.

Those are the key players. The action plan and the accountable framework set out the lead departments that support their ministers, including Canadian Heritage, Justice, the then Treasury Board Secretariat, which has now been replaced by the agency, and the Privy Council Office, as the department that supports the Minister for Official Languages. They are the key departments.

I goes on to state that lead departments combine efforts to ensure enhanced information sharing, compliance, and compliance of government documents, policies, programs and initiatives with this framework. It then goes on in the next paragraph to say that, in that context, justice has a particular expertise, a particular network, a particular view of the world, if you like.

While someone was asking a question, I drew a little map illustrating our little piece of the justice pie. As I explained earlier, the other departments bring their particular view of the world to these joint efforts.

The reason justice is mentioned specifically is because we were at the drafting table when this framework was mentioned, and there was a recognition that a more proactive role was required for the Department of Justice. Instead of waiting for requests to come its way, when it, through its environment, could identify files that needed some attention, it could proactively take it forward to the next level, to the committee of deputy ministers and, ultimately, to the ministers for their attention.

[Translation]

The Chairman: I do not know whether our witnesses can answer this, but I am going to ask the question in any case. In her 2003-2004 annual report, the Commissioner of Official Languages repeated a recommendation on which the government had taken no action. It had to do with reviewing the process for appointing judges to superior courts and federal courts in order to ensure these courts had enough bilingual judges.

Le sénateur Murray : Je ne l'ai pas sous les yeux.

M. Tremblay : Nous nous ferons un plaisir de vous le fournir si cela peut vous être utile. Le premier ministre a accordé un mandat administratif, ce que confirme d'ailleurs le plan d'action, à la ministre responsable des Langues officielles. Cela ne modifie pas les rôles établis en 1988 par la Loi sur les langues officielles et qui sont attribués aux ministres responsables de l'Agence des relations humaines à la fonction publique, ainsi que de Patrimoine Canada pour, respectivement, les parties IV, V et VI, d'une part et la partie VII d'autre part. Ces deux ministres ont donc des responsabilités institutionnelles. Il y a également le ministre de la Justice qui est le conseiller juridique auprès de l'ensemble de ces ministères et organismes, et qui est également chargé de défendre les intérêts du Canada devant les tribunaux.

Ce sont les principaux intervenants. Le plan d'action et le cadre redditionnel énoncent les ministres principaux chargés d'appuyer leurs ministres, y compris la ministère du Patrimoine canadien, le ministère de la Justice, le Secrétariat du Conseil du Trésor tel qu'il existait à l'époque et qui vient d'être remplacé par l'Agence, et le Bureau du Conseil privé, en tant que ministère qui appuie le ministre des Langues officielles. Ce sont les principaux ministères.

La partie I poursuit en disant que les ministères responsables se concertent pour intensifier le partage de renseignements, la conformité des politiques, programmes et initiatives du gouvernement conformément à ce cadre. Au paragraphe suivant, il est dit que le ministère de la Justice se caractérise par une compétence distincte, son propre réseau et, si vous voulez, sa propre conception des choses.

Pendant que quelqu'un posait une question, j'ai dessiné un petit diagramme circulaire, où l'on peut voir notre petite part de la justice. Ainsi que je l'ai expliqué plus tôt, les autres ministères apportent à cet exercice commun leur propre conception des choses.

Si la justice est mentionnée dans le texte, c'est que nous avons participé aux activités de rédaction quand on a mentionné ce cadre et qu'on a reconnu la nécessité de confier un rôle plus actif au ministère de la Justice. On entendait par là que le ministère prendrait lui-même des initiatives, au lieu d'attendre que des demandes lui soient soumises. Ainsi, dans le cas où il lui paraît justifié de faire franchir l'étape suivante à un dossier, il peut l'acheminer au comité des sous-ministres et ensuite au ministre pour examen.

[Français]

Le président : Je ne sais pas si nos témoins sont en mesure de répondre mais je pose tout de même la question. Dans son rapport annuel pour 2003-2004, le commissaire aux langues officielles a réitéré une recommandation à laquelle le gouvernement n'avait pas donné suite. Il s'agissait de réexaminer le processus de nomination des juges des cours supérieures et des tribunaux fédéraux afin de doter ceux-ci d'une capacité bilingue adéquate.

In the context of the government's newly launched democratic reform, it may have to answer some questions from some House of Commons committees about the qualifications of candidates for advanced language training.

What is the situation exactly? Why did the government not act on this recommendation made by the Commissioner of Official Languages? If the witnesses cannot answer the question, I will ask it of the minister later.

Mr. Giroux: I could not answer with respect to what happened in the past. Moreover, the recommendation made by the Commissioner of Official Languages has not been set aside and remains one that the minister will have to consider. At the moment, he is focusing mainly on the appointment process for the Supreme Court of Canada.

Senator Comeau: The University of Moncton, the University of Ottawa and various colleges where anglophone judges become bilingual have been mentioned as possible sources of bilingual judges.

There is also a very large pool of individuals trained at English-speaking universities, but who are bilingual and are called upon to become judges in the Atlantic regions and in the west. Are you drawing on this pool of lawyers?

Mr. Giroux: We are not necessarily drawing only on the pool of lawyers from a particular university. A candidate may have studied at Osgoode Hall, the University of Manitoba or elsewhere — what matters is that he or she is bilingual. In the case where there is a real need for a bilingual judge on a court, particular attention could be paid to such a candidate.

Senator Comeau: Is there a box where candidates can indicate that they are bilingual in the list of qualifications?

Mr. Giroux: On the application form for magistrate candidates, there is a place where candidates can indicate if they are bilingual, provided they can hear a trial in both languages. When the committee reports to the minister, it takes care to state whether the candidate is bilingual or not bilingual enough.

Senator Comeau: I hope the minister will quickly analyze the process for appointing judges to the Supreme Court and that he will look at the appointment of provincial court judges as quickly as possible.

Senator Chaput: I would like to come back to the list of candidates given to the Minister of Justice. The minister does have the right to ask some questions.

There are 16 selection committees and 16 chairs of this committee. These chairs meet once a year and meet with the Minister of Justice. If I were the Minister of Justice and there were a shortage of bilingual candidates, I would ask three questions.

The first would be: During the last year, how many applications did your committee receive from bilingual candidates? The second would be: Why were these candidates

Dans le cadre de la réforme démocratique que le gouvernement vient d'enclencher, il devra peut-être répondre à des questions à certains comités de la Chambre des communes quant à la qualification des candidats qu'il présente pour les cours supérieurs au chapitre du bilinguisme.

Qu'en est-il au juste? Pourquoi n'a-t-on pas fait suite à cette recommandation du commissaire aux langues officielles? Si les témoins ne sont pas en mesure de répondre, je poserai la question au ministre plus tard.

M. Giroux : Pour ce qui est du passé, je ne pourrais pas répondre. Par ailleurs, pour ce qui est de la recommandation du commissaire aux langues officielles, elle n'a pas été écartée et demeure une recommandation que le ministre aura à considérer. À l'heure actuelle, il se penche surtout sur la question du processus de nomination à la Cour suprême du Canada.

Le sénateur Comeau : Quant à la possibilité de trouver des juges bilingues, on a mentionné l'Université de Moncton, l'Université d'Ottawa et des collèges où les juges anglophones deviennent bilingues.

Il y a aussi un très grand bassin d'individus issus des universités anglophones, mais qui sont bilingues et appelés à devenir des juges dans les régions de l'Atlantique et dans l'Ouest canadien. Êtes-vous en train de piger dans ce bassin d'avocats?

M. Giroux : On ne pique pas nécessairement seulement dans le bassin d'une université quelconque. Un candidat peut avoir étudié à Osgoode Hall, à l'Université du Manitoba ou ailleurs, en autant qu'il soit bilingue. Dans le cas où il y a un réel besoin pour un juge bilingue à une cour quelconque, une attention particulière pourra lui être accordée.

Le sénateur Comeau : Dans la liste des qualifications du candidat, il y a une case où le candidat peut cocher « bilingue »?

M. Giroux : Sur le formulaire de demande pour les candidats à la magistrature, on peut cocher bilingue si on est en mesure de présider un procès dans les deux langues. Le comité, lorsqu'il fait rapport au ministre, prend soin d'indiquer si le candidat est bilingue ou pas assez bilingue.

Le sénateur Comeau : J'espère que le ministre analysera rapidement le processus de nomination des juges à la Cour suprême et qu'il se penchera le plus tôt possible sur la question de la nomination des juges des cours provinciales.

Le sénateur Chaput : J'aimerais revenir à la charge concernant la liste des candidatures remise au ministre de la Justice. Ce dernier a quand même le droit de poser des questions.

Il y a un comité de sélection, 16 comités et 16 présidents de comité. Ces présidents se réunissent une fois par année et rencontrent le ministre de la Justice. Si j'étais ministre de la Justice dans un contexte de pénurie de candidats bilingues, je poserais trois questions.

La première serait : durant la dernière année, combien de candidatures de personnes bilingues avez-vous reçues à votre comité? La deuxième : pourquoi ces candidatures n'ont-elles pas

not recommended by the committee? And finally: Was the recommendation made unanimously, or did some committee members disagree?

Mr. Giroux: It is true that the minister meets with the chairs of the committees once a year. In the report to the minister, there are comments setting out why candidates were selected or not.

The Chairman: The committee would like to thank the witnesses for appearing before us today and for their fairly complete answers. We may see you again when the minister comes back before the committee.

As you will remember, at the last meeting Mr. Georges Arès was appearing on behalf of the francophone and Acadian communities. During his presentation, he referred to some documents and I would like to ask for the committee's consent to annex them to the committee's proceedings.

Does everyone agree?

Some honourable senators: Agreed.

The Chairman: Without these documents, the presentation was less than clear. We will now adjourn and continue our meeting in camera. We have some serious matters to discuss. I would therefore ask everyone other than the clerk and our two researchers to kindly leave the room.

The meeting is adjourned.

étaient recommandées par le comité? Et enfin : la recommandation a-t-elle été unanime ou y a-t-il eu dissidence?

M. Giroux : Il est vrai que le ministre rencontre les présidents des comités une fois par année. Dans le rapport fourni au ministre, on peut lire des commentaires indiquant les raisons pour lesquelles un candidat a été retenu ou pas.

Le président : Le comité remercie les témoins pour leur comparution et leurs réponses assez complètes. Nous vous reverrons peut-être à une autre occasion lors d'une comparution du ministre.

Vous vous souviendrez qu'à la dernière réunion, M. Georges Arès comparaissait au nom des Communautés francophones et acadienne. Lors de sa présentation, il avait référé à quelques documents et j'aimerais demander le consentement du comité pour le dépôt de ces documents au compte rendu du comité.

Est-ce que tous sont d'accord?

Des voix : D'accord.

Le président : Sans la référence à ces documents, sa présentation manquait de clarté. Nous allons maintenant ajourner la séance et nous réunir à huis clos. Nous devons parler de choses sérieuses. J'inviterai donc les gens autres que la greffière et nos deux analystes à quitter la pièce.

La séance est levée.



Canada Post Corporation/Société canadienne des postes

Postage paid
Lettermail

Poste-payé
Poste-lettre

1782711
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

APPEARING

Monday, December 13, 2004

The Honourable Irwin Cotler, P.C., M.P., Minister of Justice and
Attorney General of Canada.

WITNESSES

Monday, December 6, 2004

Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada:

Georges Arès, President;

Marielle Beaulieu, General Manager.

Monday, December 13, 2004

Justice Canada:

Suzanne Poirier, General Counsel and Director, Francophonie,
Justice in Official Languages and Bijuralism;

Marc Tremblay, General Counsel and Director, Official Languages
Law Group;

Marc Giroux, Judicial Affairs Advisor, Minister's Office.

COMPARAÎT

Le lundi 13 décembre 2004

L'honorable Irwin Cotler, C.P., député, ministre de la Justice et
procureur général du Canada.

TÉMOINS

Le lundi 6 décembre 2004

Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada :

Georges Arès, président;

Marielle Beaulieu, directrice générale.

Le lundi 13 décembre 2004

Justice Canada :

Suzanne Poirier, avocate générale et directrice, Francophonie,
Justice en langues officielles et Bijuridisme;

Marc Tremblay, avocat général et directeur, Groupe du droit des
langues officielles;

Marc Giroux, conseiller à la magistrature, cabinet du ministre.